



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1905 079

Le 2 décembre 2019

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les dépenses, les coûts et le calendrier d'activités de l'équipe équestre de la Sûreté du Québec**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 mai 2019, qui visait à obtenir les documents suivants :

1. *Tout document(s) lié au contrat, location ou dépenses pour l'équipe équestre de la Sûreté du Québec*

Vous retrouvez, ci-joint, une copie des documents repérés en lien avec ce point de votre demande, soit:

- contrats de vente et prêt de chevaux;
- contrats de vente et de location d'équipement équestre et vétérinaire;
- factures des maréchaux ferrants;
- factures des services vétérinaires.

2. *Tout document(s) qui fait état des coûts de l'équipe terrestre depuis sa création en 2017*

Vous retrouverez, ci-joint, différents rapports et sommaires de coûts concernant l'équipe équestre.

3. *Le calendrier des activités de l'équipe équestre pour l'année 2017*

Nous vous transmettons, ci-joint, le calendrier des activités de l'équipe équestre pour l'année 2017-2018. Vous retrouverez également certaines informations pertinentes dans les rapports transmis en lien avec le deuxième point de votre demande.

Veillez noter que nous avons protégé certains renseignements personnels contenus dans les documents transmis, soit les noms et coordonnées des particuliers signataires d'un contrat de vente ou de prêt conclut avec la Sûreté du Québec. En effet, ces renseignements personnels n'ont pas un caractère public au sens de l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Par conséquent, en absence du consentement des personnes concernées à leur divulgation, ils doivent demeurer confidentiels en application des articles 53, 54 et 59 de cette loi.

Notez que certains autres renseignements personnels ne peuvent vous être transmis, puisque leur divulgation serait de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime (art. 57 *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, la liste de ces articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Esther Fernandez
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Complexe Équestre Bécancour
 3625, rue Albatros
 Bécancour G9H 3Y2
 Tél : 819-697-5204
 m.fortin@complexeequestre.com.

Contrat

Date: le 1er mai 2019

Sûreté du Québec
 A/S: Andrée Brunet
 Tél:
 Courriel:

Location et hébergement chevaux pour le 20 et 21 mai 2019

Quantité	Location	Prix /jour	#jour	Total
1	Manège intérieur # 102 - 100' X 220' (lundi 12h à mardi 17h)	500,00 \$	1	500,00 \$
				- \$
5	Stalles incluses (lundi 12h à mardi 17h)			- \$
				- \$
1	Stationnement-remorque avec électricité et eau inclus Pour instructeur-chef Ripes et foin non- inclus			- \$
		Sous-total		500,00 \$
		TPS (5 %)		25,00 \$
		TVQ (9,975 %)		49,88 \$
		Total		574,88 \$

Commentaires:

Un système de son inclus

Date

2019-05-15

Signature

Fabrice Despres

Signature



Complexe Équestre Bécancour
3625, rue Albatros
Bécancour G9H 3Y2
Tél : 819-697-5204
m.fortin@complexeequestre.com.

Contrat

Date: le 10 mai 2019

Sûreté du Québec

A/S:

Tél:

Courriel:

Location et hébergement de chevaux pour le 2 au 14 juin 2019

Quantité	Location	Prix /jour	#jour	Total
1	Manège intérieur # 102 - 100' X 220' (du lundi au jeudi)	400,00 \$	8	3 200,00 \$
1	Manège extérieur inclus (vendredi 7 et 14 juin de 8h à 12h)			
7	Stalles incluses 2 jours (dimanche 2 et 3 juin)			
7	Stalles (du mardi 4 au jeudi 13 juin 18h)	7,50 \$	10	525,00 \$
1	Stationnement-remorque avec électricité et eau inclus			
	Pour instructeur-chef			
	Ripes et foin non inclus	4,50 \$		- \$

Sous-total		3 725,00 \$
TPS (5 %)		186,25 \$
TVQ (9,975 %)		371,57 \$
Total		4 282,82 \$

Commentaires:

Un système de son et salle de formation inclus

Restaurant sur le site, possibilité de boîte à lunch

Date

Signature

Signature



Complexe Équestre Bécancour
3625, rue Albatros
Bécancour G9H 3Y2
Tél : 819-697-5204
m.fortin@complexeequestre.com.

Contrat

Date: le 1er mai 2019

Sûreté du Québec
A/S: Andrée Brunet
Tél: _____
Courriel: _____

Location et hébergement de chevaux pour le 8 et 9 mai 2019

Quantité	Location	Prix /jour	#jour	Total
1	Manège intérieur # 102 - 100' X 220'	400,00 \$	2	800,00 \$
5	Stalles incluses par jour pour 2 jours			
1	Stationnement-remorque avec électricité et eau inclus			
	Pour instructeur-chef			
	Ripes et foin non inclus			- \$

Sous-total		800,00 \$
TPS (5 %)		40,00 \$
TVQ (9,975 %)		79,80 \$
Total		919,80 \$

Commentaires:

Un système de son pour 2 jours inclus et 4 rallonges électriques pour installer dans le manège

Date _____

Signature _____

Signature _____

FACTURE VENTE D'UN CHEVAL

ENTRE :



Ci-après désigné « Vendeur »

ET

La Sûreté du Québec, organisme public dûment institué en vertu de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13), situé au 1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7;

Ci-après désigné « Acheteur »

1. ANIMAL OBJET DE LA VENTE

Hongre Étalon Jument Nom du cheval: Dark

Née le : 22.09.2011 Taille : 16 mains

Race: Canadien Numéro d'enregistrement: Aucun

Dont la couleur est: Noir

2. PRIX DE VENTE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

2.1. Le prix de vente total du cheval décrit en partie 1 est de 2 500\$.

2.2. La somme est payable lors de la signature de ce contrat.

En foi de quoi, les parties ont signé,

À Mégantic, le 12 Avril 2018

Vendeur

À Mégantic, le 12-04-18

Acheteur : Jml

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :



Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de Lou, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **2 700\$**, le **12 avril 2017**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 700\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

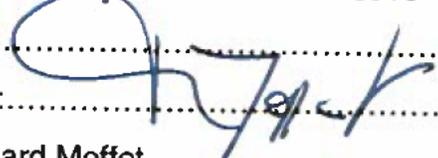
Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par : 

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *MAI* 2018

.....
Par : 

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Lou**, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **2 700\$**, le **12 avril 2017**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 700\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par 

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par : *[Signature]*

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l'« **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire de la jument décrite ci-dessous et qu'elle est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Megan**, jument de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre la jument au montant de **2 500\$**, le **22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par 

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *MAI* 2018

.....
Par : *[Signature]*

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire de la jument décrite ci-dessous et qu'elle est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Megan**, jument de race canadienne.

3. VENTE :

- 3.1.** Le vendeur s'engage à vendre la jument au montant de **2 500\$**, le **22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.
- 3.2.** Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.
- 3.3.** Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

- 4.1.** Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.
- 4.2.** Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

- 5.1.** L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.
- 5.2.** L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

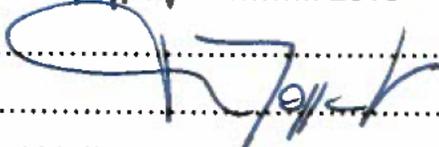
Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montreal, ce 22^e jour du mois de
..... Mai 2018

.....
Par : 

Signé à MONTREAL, ce 24^e jour du mois de
..... Mai 2018

.....
Par : 

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Paolo**, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **3 000\$**, le **14 mars 2017**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **3 000\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

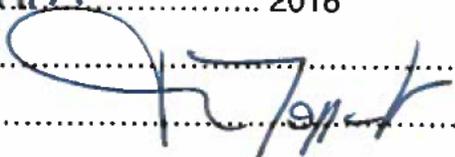
Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par : 

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

.....
Par : 

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Paolo**, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **3 000\$**, le **14 mars 2017**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **3 000\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par :.....
.....

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *MAI* 2018

Par :.....
.....

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire de la jument décrite ci-dessous et qu'elle est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Taïga**, jument de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre la jument au montant de **2 500\$, le 22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par :

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par :

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire de la jument décrite ci-dessous et qu'elle est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Taïga**, jument de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre la jument au montant de **2 500\$**, le **22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montreal*, ce *22^e* jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par : 

Signé à, ce^e jour du mois de
..... 2018

Par :

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :



Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Yvano**, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **2 500\$**, le **22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

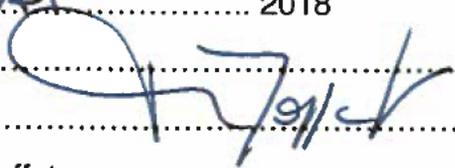
Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*, ce *22*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par : 

Signé à *MONTREAL*, ce *24*^e jour du mois de
..... *Mai* 2018

Par : 

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT DE CHEVAUX

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Richard Moffet, directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition de chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire du cheval décrit ci-dessous et qu'il est libre de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de **Yvano**, hongre de race canadienne.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de **2 500\$**, le **22 mai 2018**. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titres, livres et registres reliés à la santé et à la propriété de l'animal.

4. RACHAT :

4.1. Advenant une mise en vente par l'acheteur, ce dernier devra l'offrir en premier lieu au vendeur, au montant de **2 500\$**.

4.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs à l'animal dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable son comportement ou sa santé.

5. POURSUITE CIVILE :

5.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par l'animal ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

5.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

6. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

7. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

8. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Montréal*....., ce *22^e* jour du mois de *Mai*..... 2018

.....
Par :.....


Signé à *MONTREAL*....., ce *24^e* jour du mois de *Mai*..... 2018

.....
Par :.....
[Signature]

Richard Moffet
Directeur général adjoint de la Grande fonction de l'administration.

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT ET DE PENSION DE CHEVAUX MINIATURES

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Yves Morency, directeur général de la Sûreté du Québec par intérim dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux miniatures s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux miniatures décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. DÉFINITIONS :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1. « Centre équestre » : désigne le lieu de pension des chevaux miniatures situé au [REDACTED]

3. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de deux chevaux miniatures prévoyant également certaines modalités liées à la pension de ceux-ci.

7. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

9. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10. FIN

Le contrat prend fin le 16 septembre 2018 lors de la remise des chevaux miniatures et lorsque toutes les obligations résultant du présent contrat ont été dûment remplies.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à *Alma*....., ce *29^e* jour du mois de *Avril*..... 2018
[Redacted signature area]

Par : *Veudevin*.....

Signé à *L'Ascension de 19-S*....., ce *25^e* jour du mois de *avril*..... 2018

Amel
Par : *achotoua*.....

Yves Morency
Directeur général de la Sûreté du Québec par intérim

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT ET DE PENSION DE CHEVAUX MINIATURES

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Yves Morency, directeur général de la Sûreté du Québec par intérim dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux miniatures s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux miniatures décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. DÉFINITIONS :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1. « Centre équestre » : désigne le lieu de pension des chevaux miniatures situé au

3. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de deux chevaux miniatures prévoyant également certaines modalités liées à la pension de ceux-ci.

7. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

9. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10. FIN

Le contrat prend fin le 1^{er} octobre 2018 lors de la remise des chevaux miniatures et lorsque toutes les obligations résultant du présent contrat ont été dûment remplies. Dans le cas où le vendeur ne désire pas racheter les chevaux miniatures, l'acheteur est libre de les vendre à un tiers de son choix.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à L'Ascension de N.S......, ce 25^e jour du mois de Avril..... 2018

.....
Par: .....
Vendeur

Signé à L'Ascension de N.S......, ce 25^e jour du mois de Avril..... 2018

.....
Par: Yves Morency (Anne-Marie Lessard)
Acheteur

Yves Morency
Directeur général de la Sûreté du Québec par intérim



DEMANDE DE PAIEMENT – SIMPLIFIÉE

Note : Les cases grisées sont réservées au Service de la comptabilité.

1. FOURNISSEUR
La Sûreté du Québec doit à : Jean-Pierre Sarrazin

2. DESCRIPTION ET JUSTIFICATIONS DES FRAIS		
DATE (mm-jj)		MONTANT (\$)
01 - 24	1 cheval hongre de race canadienne pour l'équipe équestre SQ	4 024,13 \$
IMPORTANT : Annexez les factures originales ou les pièces justificatives.		Total (incluant les taxes) : 4 024,13 \$

3. INFORMATIONS				
Type de facture <input checked="" type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Note de crédit <input type="checkbox"/> Acompte	Numéro du fournisseur	Numéro de la facture 043972	Date de la facture (aaaa-mm-jj) 2019-01-18	Montant de la facture 4 024,13 \$
	Lieu du fournisseur	Devise <input checked="" type="checkbox"/> CAD <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> Autre :		Numéro d'autorisation
Information à être imprimée sur la partie détachable du chèque				

4. CODIFICATIONS COMPTABLES					
1 ^{re} CODIFICATION COMPTABLE					
Entité <input checked="" type="checkbox"/> 0390 <input type="checkbox"/> 0812	UA (unité adm.) 300- 5 0 0 0	Compte	Type de budget 100	Programme 14400	Code taxes
PSA <input type="checkbox"/> 1000000 <input checked="" type="checkbox"/> 300- 4 3 1 3	Projet <input checked="" type="checkbox"/> 100000000 <input type="checkbox"/> 300-	Code d'imposition		Montant avant taxes 3 500,00 \$	
Référence (numéro d'événement [dossier], numéro de cours de formation, matricule pour les sorties annuelles et les avantages imposables en régions éloignées)					
2 ^e CODIFICATION COMPTABLE					
Entité <input type="checkbox"/> 0390 <input type="checkbox"/> 0812	UA (unité adm.) 300-	Compte	Type de budget	Programme	Code taxes
PSA <input type="checkbox"/> 1000000 <input type="checkbox"/> 300-	Projet <input type="checkbox"/> 100000000 <input type="checkbox"/> 300-	Code d'imposition		Montant avant taxes	
Référence (numéro d'événement [dossier], numéro de cours de formation, matricule pour les sorties annuelles et les avantages imposables en régions éloignées)					

5. TAXES	
TPS/TVH inscrite sur la facture	Montant de la taxe 175,00 \$
TVQ inscrite sur la facture	Montant de la taxe 349,13 \$

6. SIGNATURES				
PRÉPARATION		SAISIE		
Signature 	Matricule 6 4 8 1 8	Initiales	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
APPROBATION		MISE EN PAIEMENT		
Nom, prénom Bouchard, Mario	Matricule 7 8 4 5	Initiales	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
Signature 	Date (aaaa-mm-jj) 2019-01-24			

- Écovie Sarrabelle - JP Sarrazin
 1079 rang 7, Wickham (QC) J0C1S0
 Tel : 819-479-4524 / 819-436-1800

NOTRE NUMÉRO OUR NUMBER	043972
DATE	18/01/2019
COMMANDE DU CLIENT CUSTOMER'S ORDER	

VENDU A SOLD TO	Sûreté du Québec
ADRESSE ADDRESS	AH - Denis Boivin 1701 rue Parthenais MONTREAL (QC) H2K3S7

LIVRE A SHIP TO	IPS 799 287925 RT 0001
ADRESSE ADDRESS	TRQ 1007608906 TRQ 0001

N° D'ENR DE TAXE TAX REG NO	Vendeur SALESPERSON	FAB FOB	CONDITIONS TERMS	VIA
--------------------------------	------------------------	------------	---------------------	-----

FACTURE - INVOICE

QUANTITÉ QUANTITY	DESCRIPTION	PRIX PRICE	MONTANT AMOUNT
	Vente de Sarrabelle Papillon Baron-2		3000,00
	Hongre Canadien Noir de 4 ans		
	(voir contrat de vente pour les détails de la transaction)		
	<u>Merci de votre confiance!</u>		
		TPS-GST	175,00
		TVP-PST	349,13
		TOTAL	4024,13

CONTRAT D'ACHAT DE CHEVAL

ENTRE : **JEAN-PIERRE SARRAZIN**, ayant une adresse au 1079 Rang 7, Wickham, Québec, J0C 1S0.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Mario Bouchard, directeur général adjoint de la Surveillance du territoire de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat de **Sarrabelle Papillon Baron-2 (#14169)**, hongre de race canadienne, né le 11 août 2014.

3. VENTE :

- 3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de trois mille cinq cent dollars + TPS/TVQ, soit quatre mille vingt-quatre dollars et 13 cent (\$4 023,13), y incluant les coûts reliés au transfert de propriété à la société d'enregistrement des animaux (SCEA). En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement à la réception de la facture selon les modalités gouvernementales (paiement par chèque).
- 3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé.
- 3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété de l'animal.

4. POURSUITE CIVILE :

- 4.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.
- 4.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demande, cause d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par les animaux ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.
- 4.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

6. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

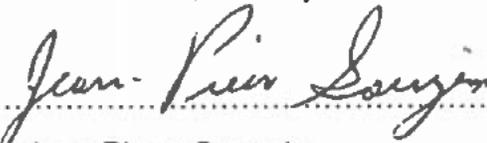
La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

7. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Wickham, ce 17^e jour du mois de Janvier 2019



Par: Jean-Pierre Sarrazin

Signé à, ce^e jour du mois de 2019

.....

Par :.....

Mario Bouchard

Directeur général adjoint de la Surveillance du territoire de la Sûreté du Québec

CONTRAT D'ACHAT DE CHEVAL

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Mario Bouchard, directeur général adjoint de la Surveillance du territoire de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat de **Litjens Gamby Charly (#14364)**, hongre de race canadienne, né le 21 mai 2015.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au **montant de quatre mille dollars nette**, ~~y incluant les coûts reliés au transfert de propriété à la société d'enregistrement des animaux (SCEA).~~ En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement à la réception de la facture selon les modalités gouvernementales (paiement par chèque). D. Despres

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété de l'animal.

4. POURSUITE CIVILE :

4.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

4.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demande, cause d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par les animaux ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

4.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

6. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

7. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à St Benoit Labre....., ce 22^e jour du mois de MARS..... 2019

.....
Par :

Signé à St Benoit Labre....., ce 22^e jour du mois de MARS..... 2019

.....
Par : Patrick Després.....

Patrick Després
Inspecteur commandant de la région Laurentides - Outaouais

CONTRAT D'ACHAT DE CHEVAL

ENTRE :



Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Mario Bouchard, directeur général adjoint de la Surveillance du territoire de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat de **Litjens Sanday Disco (#14236)**, étalon de race canadienne, né le 23 avril 2016.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au **montant de trois mille dollars nette** ~~y incluant les coûts reliés au transfert de propriété à la société d'enregistrement des animaux (SCEA)~~. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement à la réception de la facture selon les modalités gouvernementales (paiement par chèque). *P. Despres*

3.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé.

3.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété de l'animal.

4. POURSUITE CIVILE :

4.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

4.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demande, cause d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par les animaux ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

4.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

6. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

7. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à St. Benoit Labre....., ce 22^e jour du mois de
MARS..... 2019

Par

Signé à St Benoit Labre....., ce 22^e jour du mois de
MARS..... 2019

Par : X Patrick Després.....

Patrick Després
Inspecteur commandant de la région Laurentides - Outaouais

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT ET DE PENSION DE CHEVAUX MINIATURES

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Daniel Huard, capitaine responsable de l'équipe équestre de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux miniatures s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux miniatures décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. DÉFINITIONS :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1. « Centre équestre » : désigne le lieu de pension des chevaux miniatures situé au

3. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de deux chevaux miniatures prévoyant également certaines modalités liées à la pension de ceux-ci.

4. VENTE :

4.1. Le vendeur s'engage à vendre les chevaux miniatures au montant de cinq cent dollars (500\$) chacun à la date de signature du contrat. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

4.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs aux animaux vendus dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

4.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété des animaux.

5. PENSION :

5.1. Le vendeur s'engage à garder en pension les chevaux miniatures pour la durée du contrat, laquelle comprend :

- Nourriture;
- Accès aux installations;
- Nettoyage du box;
- Soins de base;
- _____.

5.2. Durant la pension, le vendeur s'engage à entraîner les chevaux miniatures dans un cadre non commercial pour des fins d'exercice et de bien-être de l'animal.

5.3. Le vendeur s'engage à donner le plein usage des installations du centre équestre à tout personnel policier, civil ou bénévole à des fins de formation, d'entraînement ou en vue du déploiement de l'équipe équestre, et ce, pendant toute la durée du contrat.

5.4. En cas d'incident impliquant l'état de santé des animaux, le vendeur s'engage à aviser immédiatement l'acheteur par téléphone et par écrit.

6. RACHAT :

6.1. Le vendeur s'engage à racheter les chevaux miniatures au montant de deux cent dollars (200 \$) par cheval le 1^{er} novembre 2019, sauf entente commune des parties. Le paiement devra être effectué le jour même du rachat.

6.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs aux chevaux dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

7. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

9. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10. FIN

Le contrat prend fin le 1^{er} novembre 2019 lors de la remise des chevaux miniatures et lorsque toutes les obligations résultant du présent contrat ont été dûment remplies. Dans le cas où le vendeur ne désire pas racheter les chevaux miniatures, l'acheteur est libre de les vendre à un tiers de son choix.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à MASCOUCHA....., ce 30^e jour du mois de avril..... 2019

Par : capitain Daniel Huard.....

Signé à Montreal....., ce 2^e jour du mois de Mai..... 2019

.....
Par 

Daniel Huard, capitaine
Responsable de l'équipe équestre
Sûreté du Québec

CONTRAT D'ACHAT/RACHAT ET DE PENSION DE CHEVAUX MINIATURES

ENTRE :

[REDACTED]
Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Daniel Huard, capitaine responsable de l'équipe équestre de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux miniatures s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux miniatures décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. DÉFINITIONS :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1. « Centre équestre » : désigne le lieu de pension des chevaux miniatures situé au [REDACTED]

3. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de deux chevaux miniatures prévoyant également certaines modalités liées à la pension de ceux-ci.

4. VENTE :

4.1. Le vendeur s'engage à vendre les chevaux miniatures au montant de cinq cent dollars (500\$) chacun à la date de signature du contrat. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

4.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs aux animaux vendus dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

4.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété des animaux.

5. PENSION :

5.1. Le vendeur s'engage à garder en pension les chevaux miniatures pour la durée du contrat, laquelle comprend :

- Nourriture;
- Accès aux installations;
- Nettoyage du box;
- Soins de base;
- _____.

5.2. Durant la pension, le vendeur s'engage à entraîner les chevaux miniatures dans un cadre non commercial pour des fins d'exercice et de bien-être de l'animal.

5.3. Le vendeur s'engage à donner le plein usage des installations du centre équestre à tout personnel policier, civil ou bénévole à des fins de formation, d'entraînement ou en vue du déploiement de l'équipe équestre, et ce, pendant toute la durée du contrat.

5.4. En cas d'incident impliquant l'état de santé des animaux, le vendeur s'engage à aviser immédiatement l'acheteur par téléphone et par écrit.

6. RACHAT :

6.1. Le vendeur s'engage à racheter les chevaux miniatures au montant de cinq cent dollars (500 \$) par cheval le 1^{er} novembre 2019, sauf entente commune des parties. Le paiement devra être effectué le jour même du rachat.

6.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs aux chevaux dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

7. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

9. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10. FIN

Le contrat prend fin le 1^{er} novembre 2019 lors de la remise des chevaux miniatures et lorsque toutes les obligations résultant du présent contrat ont été dûment remplies.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal....., ce 22^e jour du mois de Mai..... 2019

Par : .....

Signé à Moscou....., ce 27^e jour du mois de Mai..... 2019

Par : D. Huard.....

Daniel Huard, capitaine
Responsable de l'équipe équestre
Sûreté du Québec

CONTRAT D'ACHAT DE CHEVAL

ENTRE :

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Daniel Huard, capitaine responsable de l'Équipe équestre de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat de **Moka**, jument de race canadienne, né le 14 mai 2011

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de 3 500\$ net, le 29 mai 2019.

3.2. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement à la réception de la facture selon les modalités gouvernementales (paiement par chèque).

3.3. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé.

3.4. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété de l'animal.

4. POURSUITE CIVILE :

4.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

4.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demande, cause d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par les animaux ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

4.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

6. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

7. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à [redacted] *Vaudot* , ce 29^e jour du mois de mai 2019

Par : *X* [redacted]

Signé à [redacted] *Vaudot* , ce 29^e jour du mois de mai 2019

Par : *cap. E. Daniel Huard 8507*

Daniel Huard
Capitaine, responsable de l'Équipe équestre de la Sûreté du Québec

FACTURE

DATE : 2019-05-29

À L'ATTENTION DE :
Cpt Daniel Huard, responsable Équipe équestre
Sûreté du Québec
1701 rue Parthenais
Montréal QC H2K 3S7
450 758-0199

OBJET :
Vente d'un cheval de race canadienne

DÉSIGNATION	MONTANT \$
Cheval de race canadienne (jument) nommée Moka	3 500 \$
Taxe non applicable	
TOTAL SANS TAXE	3 500 \$

2019 CONTRAT D'ACHAT/RACHAT ET DE PENSION DE CHEVAUX MINIATURES

ENTRE :



Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Daniel Huard, capitaine responsable de l'équipe équestre de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l' « **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils bénévoles déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux miniatures s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux miniatures décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. DÉFINITIONS :

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1. « Centre équestre » : désigne le lieu de pension des chevaux miniatures situé au



3. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat et le rachat de deux chevaux miniatures prévoyant également certaines modalités liées à la pension de ceux-ci.

4. VENTE :

4.1. Le vendeur s'engage à vendre les chevaux miniatures au montant de 1 dollars (1 \$) chacun à la date de signature du contrat. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement le jour de la vente.

4.2. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs aux animaux vendus dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

4.3. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété des animaux.

5. PENSION :

5.1. Le vendeur s'engage à garder en pension les chevaux miniatures pour la durée du contrat, laquelle comprend :

- Nourriture;
- Accès aux installations;
- Nettoyage du box;
- Soins de base;
- _____

5.2. Durant la pension, le vendeur s'engage à entraîner les chevaux miniatures dans un cadre non commercial pour des fins d'exercice et de bien-être de l'animal.

5.3. Le vendeur s'engage à donner le plein usage des installations du centre équestre à tout personnel policier, civil ou bénévole à des fins de formation, d'entraînement ou en vue du déploiement de l'équipe équestre, et ce, pendant toute la durée du contrat.

5.4. En cas d'incident impliquant l'état de santé des animaux, le vendeur s'engage à aviser immédiatement l'acheteur par téléphone et par écrit.

6. RACHAT :

6.1. Le vendeur s'engage à racheter les chevaux miniatures au montant de 1 dollar (1 \$) par cheval le 1^{er} novembre 2019, sauf entente commune des parties. Le paiement devra être effectué le jour même du rachat.

6.2. Lors du rachat, l'acheteur s'engage à informer le vendeur de tous les éléments relatifs aux chevaux dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé, soit plus spécifiquement :

7. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

9. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10. FIN

Le contrat prend fin le 1^{er} novembre 2019 lors de la remise des chevaux miniatures et lorsque toutes les obligations résultant du présent contrat ont été dûment remplies.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Alma....., ce 1^{er} e jour du mois de juin..... 2019

.....
Par .....

Signé à Daniel Huard....., ce 18^e jour du mois de juin..... 2019

.....
Par Daniel Huard.....

Daniel Huard, capitaine
Responsable de l'équipe équestre
Sûreté du Québec

PROTCOLE D'ENTENTE

EN MATIÈRE DE PRÊT DE CHEVAUX

ENTRE :

[REDACTED]

Ci-après désigné le « prêteur »

ET :

La Sûreté du Québec, corps de police national, dont le grand quartier général est situé au 1701 rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 4S8, représentée, aux fins des présentes, par Daniel Huard, responsable de l'Équipe équestre dûment autorisé.

Ci-après désignée la « Sûreté »

PRÉAMBULE

- ATTENDU QUE** la Sûreté s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;
- ATTENDU QUE** le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit également dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté;
- ATTENDU QUE** le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et à des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;
- ATTENDU QUE** le prêt des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet et implique le déplacement de ceux-ci à l'extérieur du centre équestre;
- ATTENDU QUE** le prêteur déclare être l'unique propriétaire du cheval prêté en vertu du présent protocole et que celui-ci est libre de tout droit, sûreté, hypothèque, priorité ou charge quelconque;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU PROTOCOLE D'ENTENTE

- 1.1. Le préambule fait partie intégrante du présent protocole d'entente.
- 1.2. L'objet du présent protocole d'entente est de convenir des modalités relatives au prêt d'un (1) cheval identifié ci-dessous, ci-après désigné le « cheval » par le prêteur à la Sûreté, pendant la durée du présent protocole pour la tenue d'activités et/ou de formations dispensées au sein de l'équipe équestre.

- Un (1) cheval de race canadienne, de couleur noir, nommé Patriote

2. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

2.1. Responsabilités du prêteur

- 2.1.1. Le prêteur s'engage, pendant la durée du présent protocole, à prêter le cheval gratuitement à la Sûreté, sur demande de la Sûreté, selon les disponibilités du cheval et du prêteur.
- 2.1.2. Lors d'une demande de prêt acceptée par le prêteur, celui-ci s'engage à mettre le cheval à la disposition de la Sûreté au lieu désigné par les parties.
- 1.1.1. Préalablement à la signature du présent protocole, le prêteur transmet à la Sûreté le rapport de l'examen médical du cheval.
- 1.1.2. Préalablement à la signature du présent protocole, le prêteur déclare avoir informé la Sûreté de tous les éléments relatifs au cheval dont il a connaissance et qui sont susceptibles d'influencer son comportement ou sa santé, soit plus spécifiquement :

- 1.1.3. Pendant la durée du présent protocole, le prêteur s'engage à signaler tout nouvel élément relatif au cheval susceptible d'influencer son comportement ou sa santé.
- 1.1.4. En cas d'incident, d'accident ou de toute autre situation impliquant le cheval et pouvant avoir un impact sur la santé, le comportement ou l'utilisation du cheval par la Sûreté, le prêteur s'engage à informer la Sûreté dans les meilleurs délais, verbalement ainsi que par écrit conformément à l'article 3.

- 1.1.5. Le prêteur s'engage à fournir tous les dossiers, livres et registres reliés à la santé du cheval.

1.2. Responsabilités de la Sûreté

- 1.2.1. Préalablement à la conclusion du présent protocole, la Sûreté déclare avoir obtenu le rapport de l'examen médical du cheval et se déclare satisfait de l'état de santé de celui-ci.
- 1.2.2. La Sûreté s'engage à informer préalablement le prêteur de la date et de la durée du prêt envisagé, en fonction de ses besoins opérationnels.
- 1.2.3. La Sûreté s'engage à ne pas utiliser le cheval s'il présente des problèmes de santé.
- 1.2.4. La Sûreté accepte, pendant la durée du protocole d'entente, de payer tous les frais de vétérinaire du cheval requis en raison ou suite à l'utilisation du cheval par la Sûreté.
- 1.2.5. La Sûreté accepte de payer les frais de forgeron nécessaires pendant la durée du présent protocole.
- 1.2.6. En cas d'incident, d'accident ou de toute autre situation impliquant le cheval et pouvant avoir un impact sur la santé, le comportement ou l'utilisation du cheval par la Sûreté, la Sûreté s'engage à informer le prêteur dans les meilleurs délais, verbalement ainsi que par écrit conformément à l'article 3.
- 1.2.7. En cas de décès ou d'inaptitude du cheval survenu en raison de l'utilisation du cheval par la Sûreté, ou lors d'un prêt du cheval, la Sûreté s'engage à indemniser le prêteur pour la perte du cheval, à hauteur de la juste valeur marchande du cheval au moment du décès.
- 1.2.8. La Sûreté assume l'entière responsabilité relativement à tout dommage causé par le cheval lorsque la Sûreté est en possession du cheval, pendant la durée du prêt.
- 1.2.9. La Sûreté s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le prêteur advenant tout recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure entreprise par toute personne en raison de dommages causés par le cheval lorsque la Sûreté est en possession de celui-ci.
- 1.2.10. La Sûreté s'engage à remettre le cheval au prêteur au terme de chaque prêt, au lieu convenu par les parties.

2. MÉCANISME(S) DE COMMUNICATION

- 2.1. Tout avis transmis en vertu du présent protocole, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant d'en prouver la réception, aux coordonnées suivantes :

a)



b) Pour la Sûreté :

Cpt Daniel Huard
Responsable
Équipe équestre
1701, rue Parthenais, Montréal H2K 4S8

Adresse courriel :



3. MODIFICATIONS

3.1. Les parties pourront modifier le présent protocole par simple échange de lettre(s) signée(s) par les parties. Le cas échéant, ce(s) document(s) fera partie intégrante du présent protocole.

4. RÈGLEMENT DES LITIGES

4.1. Si un différend survient relativement à l'interprétation ou l'application du présent protocole, les parties conviennent, avant d'exercer tout recours, de rechercher une solution amiable à ce différend et, au besoin, à faire intervenir un tiers choisi par les parties, selon les modalités à convenir, pour les assister dans le règlement de celui-ci. Chaque partie assume ses frais.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

5.1. Le présent protocole d'entente prend effet le jour de la dernière signature par les parties et il est réputé demeurer en vigueur jusqu'au 29 mai 2020.

6. SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Prêteur



A Becancour, ce (date) 3 juin 2019

Sûreté du Québec

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Huard'.

Daniel Huard

A Becancour, ce (date) 13/06/2019

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE PRÊT DE CHEVAUX

ENTRE :


Ci-après désigné : le « prêteur »

ET :

La Sûreté du Québec, corps de police national, dont le grand quartier général est situé au 1701 rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 4S8, représentée, aux fins des présentes, par Daniel Huard, responsable de l'Équipe équestre dûment autorisé.

Ci-après désignée la « Sûreté ».

PRÉAMBULE

- ATTENDU QUE** la Sûreté s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;
- ATTENDU QUE** le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit également dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté;
- ATTENDU QUE** le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et à des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;
- ATTENDU QUE** le prêt des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet et implique le déplacement de ceux-ci à l'extérieur du centre équestre;
- ATTENDU QUE** le prêteur déclare être l'unique propriétaire du cheval prêté en vertu du présent protocole et que celui-ci est libre de tout droit, sûreté, hypothèque, priorité ou charge quelconque.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU PROTOCOLE D'ENTENTE

1.1. Le préambule fait partie intégrante du présent protocole d'entente.

1.2. L'objet du présent protocole d'entente est de convenir des modalités relatives au prêt d'un (2) chevaux identifiés ci-dessous, par _____ à la Sûreté, pendant la durée du présent protocole pour la tenue d'activités et/ou de formations dispensées au sein de l'équipe équestre.

- Un (1) cheval Laclai Mao *Tahoe*, #12116, Hongre de 12 ans, de couleur bai, ci-après désigné le « cheval » - **À NOTER QUE TAHOE SERA PRÊTÉ À UN AUTRE CAVALIER ET CE, SELON L'ÉVÉNEMENT À COUVRIR ET SELON L'APPRÉCIATION DE : QUANT AU CAVALIER.**
- Un (1) cheval De Montem Jironimo *Rubie*, #11022, jument de 14 ans de Couleur noire, ci-après désigné le « cheval » - **À NOTER QUE SERA LA CAVALIÈRE DE RUBIE.**

2. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

2.1. Responsabilités de

- 2.1.1. Le prêteur s'engage à prêter le cheval gratuitement pendant la durée du protocole d'entente.
- 2.1.2. Lors du prêt du cheval, le prêteur sera responsable d'assurer le transport du cheval au lieu désigné par la Sûreté au premier jour de la période du prêt;
- 2.1.3. Préalablement au prêt du cheval le prêteur déclare avoir informé le représentant de la Sûreté du Québec de tous les éléments relatifs au cheval dont il a connaissance et qui sont susceptibles d'influencer e son comportement ou sa santé, soit plus spécifiquement :

- 2.1.4. En cas d'incident, d'accident ou de toute autre situation impliquant le cheval, les parties au présent protocole d'entente s'engagent à informer l'autre partie dans

les meilleurs délais, de la situation, verbalement et par écrit conformément à l'article 3.

- 2.1.5. Le prêteur s'engage à fournir tous les dossiers, livres et registres reliés à la santé du cheval.

2.2. Responsabilités de la Sûreté

- 2.2.1. Préalablement au prêt du cheval, la Sûreté a obtenu le rapport de l'examen médical du chevalet se déclare satisfait de l'état de santé de celui-ci.
- 2.2.2. La Sûreté s'engage à ne pas utiliser un cheval s'il présente des problèmes de santé.
- 2.2.3. La Sûreté accepte de payer tous les frais relatifs à l'hébergement, à « l'entretien » du cheval ou tous frais y compris de vétérinaire ou en cas de maladie grave entraînant des frais d'hospitalisation etc. qui surviendrait alors que le cheval est détenu par le prêteur (ex : frais hospitaliers, etc.) pendant la durée du protocole d'entente.
- 2.2.4. La Sûreté accepte de payer les frais de forgeron nécessaire pendant la durée du protocole d'entente.
- 2.2.5. En cas d'incident, accident ou de toute autre situation impliquant le cheval, les parties au présent protocole d'entente s'engagent à informer l'autre partie dans les meilleurs délais de la situation, verbalement et par écrit conformément à l'article 3.
- 2.2.6. La Sûreté assume l'entière responsabilité relativement à tout dommage causé par le cheval pendant la durée du prêt;
- 2.2.7. La Sûreté s'engage à remettre le cheval au prêteur au terme du prêt.

3. MÉCANISME(S) DE COMMUNICATION

- 3.1. Tout avis transmis en vertu du présent protocole, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant d'en prouver la réception, aux coordonnées suivantes :

a)



b) Pour la Sûreté :

Cpt Daniel Huard
Responsable

Équipe équestre
1701, rue Parthenais, Montréal H2K 4S8

Adresse courriel : [REDACTED]

4. RÈGLEMENT DES LITIGES

4.1. Si un différend survient relativement à l'interprétation ou l'application du présent protocole, les parties conviennent, avant d'exercer tout recours, de rechercher une solution amiable à ce différend et, au besoin, à faire intervenir un tiers choisi par les deux parties, selon les modalités à convenir, pour les assister dans le règlement du différend. Chaque partie assume ses frais.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

5.1. Le présent protocole d'entente prend effet le jour de la dernière signature par les parties et il est réputé demeurer en vigueur pendant toute la durée du prêt jusqu'à la remise du cheval par la Sûreté le 15 décembre 2019.

6. RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

6.1. Le présent protocole d'entente sera reconduit automatiquement chaque année à moins d'un préavis écrit de dix (10) jours à l'effet contraire envoyé à l'autre partie.

7. RÉSILIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

7.1. Le présent protocole d'entente pourra être résilié en tout temps par l'une ou l'autre des parties en adressant un préavis écrit de dix (10) jours à l'autre partie.

8. SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Prêteur [REDACTED]

À

J. Kazan

, ce (date)

2019 07 04

Sûreté du Québec

Cpt. Daniel Huard à Montreal, ce (date) 2019-07-11.
Daniel Huard

CONTRAT D'ACHAT DE CHEVAL

ENTRE :



Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET

SÛRETÉ DU QUÉBEC, ayant une adresse au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, agissant et représentée par Daniel Huard, capitaine responsable de l'Équipe équestre de la Sûreté du Québec dûment autorisé en vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1)

Ci-après nommée l'« **Acheteur** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre composée de policiers et de civils déployée dans des événements publics visant à permettre aux citoyens d'aller à la rencontre du monde policier dans un contexte convivial;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans un effort d'engagements bénévoles envers les communautés desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le déploiement de l'équipe équestre s'inscrit dans une philosophie de « donner au suivant » en permettant à des fondations et des organismes sans but lucratif d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE l'acquisition des chevaux s'inscrit dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le vendeur déclare être le propriétaire des chevaux décrits ci-dessous et qu'ils sont libres de toute créance;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. GÉNÉRALITÉS :

Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. OBJET :

La présente entente constitue un contrat de vente pour l'achat de **Rommy**, jument de race canadienne, née le date inconnue, âge estimé 10 ans.

3. VENTE :

3.1. Le vendeur s'engage à vendre le cheval au montant de 1 800\$ net, le 16 juillet 2019.

3.2. En contrepartie, l'acheteur s'engage à effectuer le paiement à la réception de la facture selon les modalités gouvernementales (paiement par chèque).

3.3. Le vendeur déclare avoir informé l'acheteur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a eu connaissance et qui sont susceptibles d'influencer de façon notable leur comportement ou leur santé.

3.4. Le vendeur s'engage à fournir tous les dossiers, titre, livres et registres reliés à la santé et la propriété de l'animal.

4. POURSUITE CIVILE :

4.1. L'acheteur demeurera responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à des dommages corporels ou matériels survenue dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

4.2. L'acheteur dégagera le vendeur de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autre dépense qui découlent des réclamations de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demande, cause d'action, actions, instances ou enquêtes résultant de préjudices causés par les animaux ou par sa faute, à moins que celle-ci ne résulte d'une faute lourde.

4.3. À moins d'une faute lourde, l'acheteur assumera les frais d'assistance judiciaire pour le vendeur dans l'éventualité d'une poursuite en justice pour tout acte posé dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

5. MODIFICATION DU CONTRAT :

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

6. LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION :

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

7. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Dans le cas d'un différend, chacune des parties convient à donner à l'autre partie un avis écrit de ce différend et s'engage de se rencontrer et de négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS S'Y TROUVANT. LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à ... Québec, ce 16^e jour du mois de juillet 2019

Par

Signé à Québec, ce 16^e jour du mois de juillet 2019

Par : Daniel Huard

Daniel Huard
Capitaine, responsable de l'Équipe équestre de la Sûreté du Québec

MARECHAL FERRANT

2420, Chemin Lambert
Levis (QC) G7A 2N4

DENYS PARENT: 418 564-9302
JASON THERRIEN: 418 271-2676

CLIENT: *Marché du Québec*

DATE: *26 / 7 / 19*

#: 00351

DATE NEXT APPT:

/ /

TIME:

AM PM

NAME / DESCRIPTION OF HORSE

FULL TRIM	SHOE FR / TRIM BK	FULL SHOES	STEEL	ALUMINIUM	PAD(S)	PACKING	CLIP(S)	ROCKER TOE(S)	ROLLED TOE(S)	SQUARE TOE(S)	TRAILERS(S)	EGG BAR(S)	STRAIGHT BAR(S)	HOOF REPAIR(S)
-----------	-------------------	------------	-------	-----------	--------	---------	---------	---------------	---------------	---------------	-------------	------------	-----------------	----------------

*2 Chevaux
Canadien*

200

*8 Fers montés
32 crampons*

200

\$460

400

TPS:
R110335486

70
10

TVQ:
1015772049

COMMENTAIRE:

Merçi de travailler avec nous.
TOTAL

\$460

TÉL.: 349-8739

418 349 8739



Gérald Duchesne

MARÉCHAL FERRANT
1, Rang St-Hilaire, St-André, GOW 2K0

NOM:

DATE 26 juillet 20 17
Suresa du Québec

ADRESSE:

TÉL:

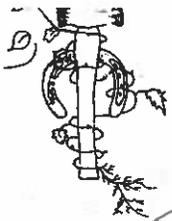
QTE	DESCRIPTION	MONTANT
2	ferrogs "Palo et fer"	160,00
Jds Main Bouchard # 7845		
TPS	806 329 580	
T.V.Q.	1066 801 586	

CONDITIONS: Nat 30 jours, 2% d'intérêt par mois après 30 jours, 24% par année sur tout compte passé dû. Frais de collection à la charge du client.

TPS	8,00
T.V.Q.	15,96
TOTAL	183,96

CHEC:

1969



Gérald Duchesne

TÉL.: 349-8739

MARÉCHAL FERRANT

1, Rang St-Hilaire, St-André, G0W 2K0

DATE 18 octobre 20 17

NOM: Unité du Québec

ADRESSE: _____

TÉL.: _____

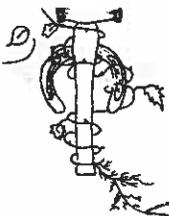
QTE	DESCRIPTION	MONTANT
2	parages "Canadien"	80,00
T.P.S.: 806329520 / T.V.Q.: 1066881586		SOUS-TOTAL 80,00

CONDITIONS: Net 30 jours. 2% d'intérêt par mois après 30 jours, 24% par année sur tout compte passé dû. Frais de collection à la charge du client.

T.P.S.	4,00
T.V.Q.	7,98
TOTAL	91,98

CLIENT: Louise Gaudin

2004



Gérald Duchesne

TÉL.: 342

MARÉCHAL FERRANT

1, Rang St-Hilaire, St-André, G0W 2K0

DATE 21 décembre 20 17

NOM: Sureté du Liège

ADRESSE:

TÉL:

QTE	DESCRIPTION	MONTANT
2	parages "Léa et Paola"	80,00
Mme B...		
T.P.S.: 806329520 / T.V.Q.: 1066881586		
SOUS-TOTAL		80,00
T.P.S.		4,00
T.V.Q.		7,98
TOTAL		91,98

CONDITIONS: Net 30 jours. 2% d'intérêt par mois après 30 jours, 24% par année sur tout compte passé dû. Frais de collection à la charge du client.

CLIENT:

2022

Gérald Duchesne

TÉL.: 349-8739

MARÉCHAL FERRANT

1, Rang St-Hilaire, St-André, G0W 2K0

JACQUES

DATE 8 mai 20 18

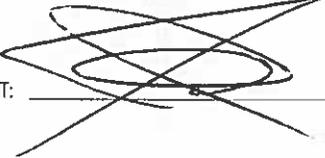
NOM: Suzette de Fieba

ADRESSE: 25 Maria Bonheur

TÉL: _____

QTE	DESCRIPTION	MONTANT
2	ferrages	160,00
4	paires de crampons	
	\$40 / paire	160,00
	Mékinac	
	Yvano	
T.P.S. : 806329520 / T.V.Q. : 1066881586		
SOUS-TOTAL		320,00
T.P.S.		16,00
T.V.Q.		31,92
TOTAL		367,92

CONDITIONS: Net 30 jours. 2% d'intérêt par mois après 30 jours, 24% par année sur tout compte passé dû. Frais de collection à la charge du client.

CLIENT: 

SOUS-TOTAL	320,00
T.P.S.	16,00
T.V.Q.	31,92
TOTAL	367,92

2065 ✓

RÉCHAL FERRANT
 BRUNO ISABEL
 1634, 3e RANG
 STE-JUSTINE DE NEWTON JOP IT

NOM
 NAME
 ADRESSE
 ADDRESS

30 avril 19
Suete
Quebec

VENDU PAR SOLD BY	C.R. C.O.D	CHARGE	REÇU/AC ON ACCE.	MDNT.REPORTE ACCT.FWD
1				
2				
3		<i>Polo</i>	<i>200</i>	<i>W</i>
4				
5				
6				
7		<i>Jamaska</i>	<i>200</i>	<i>W</i>
8				
9				
10				
			TPS/GST	
			TVQ/RC	<i>W</i>
			TOTAL	
NO. ENRG TAXE				
TAX REG NO:				
25		SIGNATURE		



Vérification des frais

Connecté sous [nom]

Vérifier les rapports de frais | Gérer les rapports de frais | Recevoir les reçus
 Rechercher par numéro de rapport de frais 0390-4911458 **Aller** Recherche avancée

Rapport de frais: 0390-4911458, Labre, Stéphanie 10464

Rétablir Enreg. (h)

* Indique un champ obligatoire

Masquer

Informations générales

Nom Labre, Stéphanie 10464 Montant 141.37
 Numéro [redacted] Devise CAD
 Date de soumission du rapport 2019-01-24 Objet Activités Lachute
 Date du rapport de frais 2018-07-13 Annexes +
 Lieu Bureau

Informations de vérification

Nombre d'infractions à la politique 0 Statut des reçus originaux Non requis
 Nombre de frais avec infractions 0 Date de réception des reçus originaux [redacted]
 Motif de la vérification Numéro de référence du rapport [redacted]
 Dernière vérification par
 Dernière mise à jour par Ambrosio, Paolo 63952
 Statut du rapport Payé
 Révisé par Gestion Approuvé automatiquement Comptes fournisseurs
 Statut AP Facture créée Payé Partiellement payé Bloqué

Toujours vérifier

CONSEIL Si vous mettez à jour le montant du remboursement et le taux de change sur la même ligne de frais, Oracle Internet Expenses utilise le plus petit des deux montants aux fins de remboursement.

Vérifier les frais | Traiter les exceptions | Revoir les ventilations | Réviser la taxe | Notes d'approbation (6) | Notes du vérificateur seulement (0)

Sélection	Ligne	Infractions à la politique	Type de frais	Montant (CAD)	Montant permis	Montant du reçu	Reçu vérifié	Reçus originaux requis	Reçu manquant	Justification	Date des frais	Détails	Annexes
	All			141.37									
	1	Aucun	Entretien & réparation de véhicule	23.73		23.73	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	remorque chevaux	2018-07-13		
	2	Aucun	Dépenses de moins de 50 \$ (indiquer la nature de la dépense)	67.64		67.64	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	produits mais plus que 50\$	2018-07-13		
	3	Aucun	Dépenses de moins de 50 \$ (indiquer la nature de la dépense)	50.00		50.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	marechal ferrant	2018-07-13		

Rétablir Enreg. (h)

MARÉCHAL FERRANT
BRUNO ISABEL

1634, 3e RANG

STE-JUSTINE DE NEWTON JOP 170

764-3490

DATE 13 juillet 12

NOM

NAME

ADRESSE

ADDRESS

S.D.

VENDU PAR SOLD BY	C.R. C.O.D	CHARGE	REÇU/C ON ACCT.	MONT.REPORTÉ ACCT.FWD
1				
2				
3		1 fois	50.	0
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
			TPS/PST	
NO ENRG.TAXE			TVQ/PST	50.
TAXREG NO:	09		TOTAL	
SIGNATURE				



Vérification des frais



Connecté sous



Vérifier les rapports de frais | Gérer les rapports de frais | Recevoir les reçus

Rechercher par numéro de rapport de frais Recherche avancée

Rapport de frais: 0390-4911503, Labre, Stéphanie 10464

* Indique un champ obligatoire

Informations générales

Nom	Labre, Stéphanie 10464	Montant	780.00
Numéro	<input type="text"/>	Devise	CAD
Date de soumission du rapport	2019-01-24	Objet	Maréchal Ferrant
Date du rapport de frais	2018-12-07	Annexes	<input style="border: none; background: none;" type="button" value="+"/>
Lieu	Bureau		

Informations de vérification

Nombre d'infractions à la politique	0	Statut des reçus originaux	Non requis
Nombre de frais avec infractions	0	Date de réception des reçus originaux	<input type="text"/>
Motif de la vérification		Numéro de référence du rapport	<input type="text"/>
Dernière vérification par			
Dernière mise à jour par	Ambrosio, Paolo 63952		
Statut du rapport	Payé		
Révisé par	<input checked="" type="checkbox"/> Gestion <input checked="" type="checkbox"/> Approuvé automatiquement <input checked="" type="checkbox"/> Comptes fournisseurs		
Statut AP	<input checked="" type="checkbox"/> Facture créée <input checked="" type="checkbox"/> Payé <input type="checkbox"/> Partiellement payé <input type="checkbox"/> Bloqué		

CONSEIL Si vous mettez à jour le montant du remboursement et le taux de change sur la même ligne de frais, Oracle internet Expenses utilise le plus petit des deux montants aux fins de remboursement.

Vérifier les frais | | | | |

Sélection	Ligne	Infractions à la politique	Type de frais	Montant (CAD)	Montant permis	Montant du reçu	Reçu vérifié	Reçus originaux requis	Reçu manquant	Justification	Date des frais	Détails	Annexes
	All			780.00									
	1	Aucun	Dépenses de moins de 50 \$ (indiquer la nature de la dépense)	780.00		780.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	fers hiver chevaux	2018-12-07	<input type="button" value="📅"/>	<input type="button" value="✎"/> <input style="border: none; background: none;" type="button" value="+"/>

MARÉCHAL FERRANT
BRUNO ISABEL

1634, 3e RANG

STE-JUSTINE DE NEWTON JOP ITO

#50 764 3490 DATE 7 dec 18

NOM NAME Suzette
ADRESSE ADDRESS Quebec

VENDU PAR SOLD BY	C.R. C.O.D	CHARGE	RECVA/C OH. ACCI.	MONT. REPORTE ACCT. FWD
1		Misano rest	160	∞
2		fus	120	∞
3		padr	30	∞
4		Studs	80	∞
5			390	∞
6				
7		Megane rest.	160	∞
8		fus	120	∞
9		padr	30	∞
10		Studs	80	∞
			290	∞
NO. ENR. TAXE				
TAXES				
15			150	∞
SIGNATURE				

022077

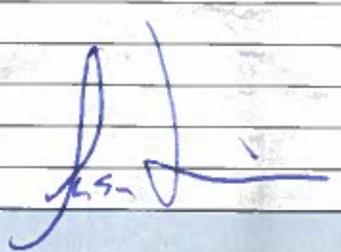
Jason Therrien
Maréchal Ferrant
383 rue des bois
Saint-Apollinaire G0S 2E0
418-271-2876

DATE	04/07/2019
TAX REG. NO. N° DE TAXE	—
ORDER NO. N° DE COMMANDE	—

SOLD TO VENDU À	Surte Du Quebec
ADDRESS ADRESSE	
SHIP TO EXPÉDIER À	
ADDRESS ADRESSE	

SHIPPING DATE DATE D'EXPÉDITION	VIA	TERMS CONDITIONS	BUYER ACHETEUR	SOLD BY VENDU PAR
------------------------------------	-----	---------------------	-------------------	----------------------

QUANTITY QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRICE PRIX	AMOUNT MONTANT
1	Sertigan		
2			
3	1 Pose fer	20 ³	
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14		TVH/HST TPS/GST	—
15		PST/TVP	—
16		TOTAL	20 ³

SIGNATURE 

SALES ORDER
FORMULAIRE DE VENTE

STAPLES 52B

Maréchal Ferrant
Cellulaire: 1 418 670-4302

3203

Jason Chatigny
57, rue Roger
Saint-Apollinaire, Qc.
G0S 2E0

Date: 13/mai/2009

Nom du propriétaire: Suroste du Quebec

Nom du cheval: Yamaska et Paolo

Travail fait :

1. Reset - 80

2. 4 Fer - 60

3. Pin - 32

4. Reset - 80

5. 4 Fer - 60

6. Pin - 32

Sous-total : 349.00 \$

773603287 RT 0001

TPS : 17.20

4000555474 TQ 0001

TVQ : 34.31

Montant dû : 395.51 \$

MERCI!!!

Martin Campbell

22601 Gore Rd

Glen Robertson, Ontario K0B 1H0

INVOICE

Invoice No.: **7374**

Date: 04/11/2019

Customer:

Sara D'amour

Megan

Business No.: 141325159RT0001

Horse name	Description	Tax	Amount
done april 4/19 Megan	Reset 4 shoes	G	155.00
	Winter stud	G	50.00
	Rim pad	G	35.00
Subtotal:			240.00
G - GST 5%			
GST			12.00
Invoice due upon receiving !		Total Amount	252.00



Trime et
 ferrage de chevaux
 450 230-0218

DATE: 27-04-2008

FACTURE A: Société Québec
 ADRESSE: Anne-Marie - prest

TÉLÉPHONE:

NOM	DESCRIPTION	PRIX
hou	Relevage complet Fixe	160,00
PAOLO	Relevage complet Fixe Stamp 16x	160,00 40,00
	Net	
		360,00
	N° TPS 81373178 RT0001	18,91
	N° TVQ 4005669966 T0001	35,91
	TOTAL	413,91

AUCUN CRÉDIT ACCEPTÉ Payable dans les 30 prochains jours

SIGNATURE:

N° DE FACTURE: 2682

2/8/19
 Pour Pl6
 Confirmation
 d'adresse
 V.M.



nun



nun



Trime et
 ferrage de chevaux

450 230-0218

FACTURÉ À: Société du Québec DATE: 19-6-2018

ADRESSE: _____ ✓

TÉLÉPHONE: _____

NOM	DESCRIPTION	PRIX
Trimester	Trime	50,00
Méson	Pedevage complet Fixe + 16 Ortopas	200,00
Yvano	Pedevage complet Fixe	160,00
Mickane	Pedevage complet Fixe	160,00
		570,00
		N° TPS 81373178 RT0001 28,50
		N° TVQ 4005669966 TQ001 56,86
		TOTAL 655,36 ✓

AUCUN CRÉDIT ACCEPTÉ Payable dans les 30 prochains jours.

SIGNATURE: _____

N° DE FACTURE: **2815** ✓



Trime et
ferrage de chevaux

450 230-0218

FACTURÉ À : Société du Québec DATE : 14.8.2018

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

NOM	DESCRIPTION	PRIX
	Relavage complet F.X	540,00
	3x	
	Mékinac	
	Yamaska	
	Mégan	
	N° TPS 81373178 RT0001	27,00
	N° TVQ 4005669966 TQ001	53,87
	TOTAL	620,87

AUCUN CRÉDIT ACCEPTÉ. Payable dans les 30 prochains jours.

SIGNATURE : _____

N° DE FACTURE : **2936**



Patrick St-Hilaire c.f.

Service de Maréchalerie / Farrier Service
Cantons de l'Est-Eastern Townships / Rive-Sud-South Shore

2021 rue Du Printemps
Sherbrooke
J1R 0J4

CLIENT :

SURTE DU
Quinz

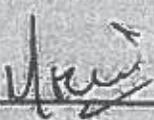
FACTURE: 52

DATE: 8 juillet 2019

RÉF. CLIENT:

GEL. & SMS : 514-348-8555

Email : blacksmithpat@gmail.com

CHEVAUX	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX	MONTANT
Maniwakie			
	2R + 8oe. + 4T	130-	
	Postérieurs à l'industrie		130-
		FPS 145316295	6.50
		JVP 1051334759	12.91
		TOTAL	149.41
			

PAYABLE SUR RECEPTION



Patrick St-Hilaire c.f.

Service de Maréchalerie / Farrier Service
Compté de l'Est - Eastern Townships / Riv. Sud-Sud-Est

2021 rue Du Printemps
Sherbrooke
J1R 0J4

CLIENT:

Sherbrooke Du Quercy

#FACTURE: 82

DATE: 16 Aout 2019

RÉF. CLIENT:

CEL & SMS : 514-348-8555

Email : blacksmithpat@gmail.com

CHEVAUX	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX	MONTANT
Masiwaki	2R tce + 2R tce	205 ⁻	
MOKA	4N tce	250 ⁻	
			455 ⁻
		TPS 145316295	22.75
		TVP 1051334759	45.59
		TOTAL	523.19

Mess
tout est OK!

PAYABLE SUR RECEPTION



Patrick St-Hilaire c.f.

Service de Maréchalerie / Farrier Service

Cantons de l'Est-Eastern Townships / Rive-Sud-South Shore

2021 rue Du Printemps
Sherbrooke
J1R 0J4

CLIENT :

EMMANUELLE
GROISAN

FACTURE: 198 ✓

DATE: 15 Avril 2019 ✓

RÉF. CLIENT:

SUCRÉ DE QUÉBEC

CEL & SMS : 514-348-855

Email : blacksmithpat@gmail

CHEVAUX	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX	MONTANT
CHARLIE	4N + CR 16	\$220 ⁰⁰	
DISCO	4N + CR 16	\$220 ⁰⁰	
			440 ⁰⁰
		TPS 145316295	21 ⁰⁰
		TVP 1051334759	43 ⁸¹
		TOTAL	505 ⁸¹

PAYABLE SUR RECEPTION

Payé par Serge Godeau le 03 juillet
12170



Patrick St-Hilaire c.f.

Service de Maréchalerie / Farrier Service
Cantons de l'Est-Eastern Townships / Rive-Sud-South Shore

2021 rue Du Printemps
Sherbrooke
J1R 0J4

CLIENT :

SOLITE
DU
QUÉBEC

FACTURE: 45 ✓

DATE: 01 juillet 2014

RÉF. CLIENT:

CEL & SMS : 514-348-8555

Email : blacksmithpat@gmail.com

CHEVAUX	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX	MONTANT
MOKA	4N + ⁶ cl.	220 ⁻	
			220 ⁻
		TPS 145316295	11 ⁰⁰
		TVP 1051334759	21 ⁹⁵
		TOTAL	252 ⁹⁵ ✓

PAYABLE SUR RECEPTION



Patrick St-Hilaire c.f.

Service de Maréchalier & Fournier Serrurier
Capitaine 1, rue des Écoles, 75001 Paris

2021 rue des Écoles
75001 Paris
TIR. 011

CLIENT

Société Du Océane

N° FACTURE

72

DATE

31 juillet 2019

NÉO CLIENT

011 4 400 51 4 140 43 00

Fax: 011 4 400 51 4 140 43 00

CHEVAUX	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX	MONTANT
U. ANTIKIST	2 PUSSET	100 ⁻	
			100 ⁻
		TPS 14 531 43 00	5 ⁰⁰
		TVA 103 133 43 00	9 ⁷⁸
		TOTAL	114 ⁷⁸

PAYABLE SUR RECEPTION

Ranch LA DOUCEUR



9223-4434 Québec inc.

6250, CHEMIN DU 10 RANG
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC, J8C 0N6
819-321-1329

DATE : 29 avril 2019

NOM : equipe equestre Sureté
 ADRESSE : du Québec

TÉL : _____

ARTICLE	QTÉ	PRODUIT	PRIX
Marechal			
Sartigan			
pelevage 4 Fers x1			130 ⁰⁰
2 paires pods x4	12,50		50 ⁰⁰

5232	SOUS TOTAL :	180 ⁰⁰
	TPS 801466459 TPS	9 ⁰⁰
	TVQ 1216537099 TVQ	17,56
	TOTAL :	206 ⁹⁶
	Acompte :	
SOLDE :		

PAYABLE 30 JOURS
 2% FRAIS D'ADMINISTRATION
 PAR MOIS

***** AUCUN REMBOURSEMENT *****

X _____
 SIGNATURE

Ranch

LA DOUCEUR

9223-4434 Québec inc.



6250, CHEMIN DU 10 RANG
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC, J8C 0N6
819-321-1329

DATE: 31 Mai 2019

NOM: ÉQUIPE ÉQUESTRE S.A

ADRESSE: 3005 DE LA GARE

MASCOUCHE QC J0K 3H0

TÉL: AS/M. DANIEL HUARD

ARTICLE	QTÉ	PRODUIT	PRIX
Attache Chevaux			
Pomorque	4x	17,95	71.80
Bols	4x	15,95	63.80
Chaudiere	4x	33,95	135.80
Filet a Foin	4x	17,95	71.80
Polysporin "Migaw"		17,49	17.49
Marec EQUALIZER	4x	30.00	120.00
Marec FIBRA plus	6x	23.00	138.00
↓ MAREchal 27ra ↓			
MEGAW: Fens	2x	15.00	30.00
	3x	12.50	37.50
	8x	k.t	25.00
Patriote Release	1x	130.00	130.00
	1x	15.00	15.00

5244

SOUS TOTAL : 843.69

TPS 801466459 TPS 42.19

TVQ 1216537099 TVQ 84.16

TOTAL : 970.04

Acompte :

SOLDE :

PAYABLE 30 JOURS
2% FRAIS D'ADMINISTRATION
PAR MOIS

***** AUCUN REMBOURSEMENT *****

X

SIGNATURE

Ranch

LA DOUCEUR

9223-4434 Québec inc.



6250, CHEMIN DU 10 RANG
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC, J8C 0N6
819-321-1329

DATE : 9 Juillet 19

NOM : ÉQUIPE ÉQUESTRE S.O

ADRESSE : 3005 DE LA SANA
MASCOCHE QC J0K 3H0

TÉL : M. Daniel Huard

ARTICLE	QTÉ	PRODUIT	PRIX
MARECHALE			
MISTOUK Relevage	4 FERS		130 00
YAMASKA Relevage	4 FERS		130 00
2 FERS			30 00
PA+Niote Relevage	4 FERS		130 00
CRAMPON Set 1x	25°		25 00
RAMY Relevage	4 FERS		130 00
4 FERS			60 00
CRAMPON Set 2x	25°		50 00
Paolo Relevage	4 FERS		130 00

5275

SOUS TOTAL : 815 00

TPS 801466459 TPS 40 75

TVQ 1218537099 TVQ 81 30

TOTAL : 937 05

Acompte :

SOLDE :

PAYABLE 30 JOURS
2% FRAIS D'ADMINISTRATION
PAR MOIS

***** AUCUN REMBOURSEMENT *****

X _____
SIGNATURE

Ranch LA DOUCEUR

9223-4434 Québec inc.



6250, CHEMIN DU 10 RANG
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC, J8C 0N6
819-321-1329

DATE : 6 mai 2019

NOM : Equipe équestre

ADRESSE : Suroît du Québec

TÉL : _____

ARTICLE	QTÉ	PRODUIT	PRIX
MARÉCHALE			
POUR MERIVA			
Relevage 4x	1x	13000	13000
Fer	2x	1500	3000
Pan Noir	4x	1250	5000
Magicustion	1x	1500	1500
Assistance	1x	1500	1500

5237 SOUS TOTAL : 24000
 TPS 801486459 TPS 1200
 TVQ 1218537099 TVQ 2394
 TOTAL : 275.94
 Acompte :
 SOLDE :

PAYABLE 30 JOURS
2% FRAIS D'ADMINISTRATION
PAR MOIS

***** AUCUN REMBOURSEMENT *****

X _____
SIGNATURE

**BUREAU VÉTÉRINAIRE DU CENTAURE INC.**

1728 Du Tourmesol, app 2
 Saint-Lazare, Québec
 J7T 3M6

Téléphone : (450)455-5557
 Télécopieur : (450)455-2615

Facture**224843**

Date : 02/04/2019

Propriétaire

Code produit Description

Qty

Prix
unitaire

Prix

Code produit	Description	Qty	Prix unitaire	Prix
Nom du patient : MEGAN		No. Visite : 42260002		Fait par : Dr Jacques Morin Dmv 1001
1 VG	VETERA GOLD XP	1.00	110.00	110.00
2 STRP	STRONGID-P PÂTE	1.00	25.00	25.00
3 COGGIN'S T	COGGIN'S TEST	1.00	58.00	58.00
4 RADIO	RADIOGRAPHIES	4.00	50.00	200.00
5 DORMO	DORMOSEDAN 10mg/ml I.V. (Sédatif)	0.50	60.00	30.00
Nom du patient : ÉCURIE		No. Visite : 42261002		Fait par : Dr Jacques Morin Dmv 1001
1 VIS50	FRAIS DE VISITE 2 AVRIL	1.00	50.00	50.00
Nom du patient : SARTIGAN		No. Visite : 42262002		Fait par : Dr Jacques Morin Dmv 1001
1 VG	VETERA GOLD XP	1.00	110.00	110.00
2 STRP	STRONGID-P PÂTE	1.00	25.00	25.00
3 COGGIN'S T	COGGIN'S TEST	1.00	58.00	58.00
4 RADIO	RADIOGRAPHIES	2.00	50.00	100.00
5 DORMO	DORMOSEDAN 10mg/ml I.V. (Sédatif)	0.60	55.00	33.00
Nom du patient : MEKINAC		No. Visite : 42263002		Fait par : Dr Jacques Morin Dmv 1001
1 VG	VETERA GOLD XP	1.00	110.00	110.00
2 STRP	STRONGID-P PÂTE	1.00	25.00	25.00
3 COGGIN'S T	COGGIN'S TEST	1.00	58.00	58.00

No. T.P.S. : 141903443
 No. T.V.P. : 1020180761

Payé :
 Comptant : 0.00
 Carte de crédit : 0.00
 Carte de crédit : 0.00
 Carte Bancaire : 0.00
 Chèque : 0.00
 Acompte reçu : 0.00
 Total : 0.00

Sous-total : 992.00
 T.P.S. : 49.60
 T.V.P. : 98.95
 Total : 1140.55
 Solde : 1140.55
 Envoyé au comptes à recevoir : 1140.55

MERCI ET À BIENTÔT

955442
ST LAZARE JTT 316



BUREAU VÉTÉRIINAIRE DU CENTAURE INC.

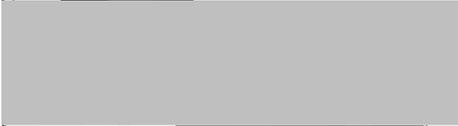
1728, rue du Tournesol # 2
Saint-Lazare (Qc)
J7T 3M6

Téléphone : (450)455-5557
Télécopieur : (450)455-2615

Facture 225001

Date : 27/05/2019

Propriétaire



Code produit	Description	Qte	Prix unitaire	Prix
Nom du patient : MOKA		No. Visite : 42538002		Fait par : Dr Jacques Morin Dmv 1001
1 VIS50	FRAIS DE VISITE	1.00	50.00	50.00
2 SER	EXAMEN VENTE ET ACHAT	1.00	225.00	225.00

No. T.P.S. : 141903443	Payé :	Comptant :	0.00	Sous-total :	275.00
No. T.V.P. : 1020180761		Carte de crédit :	0.00	T.P.S. :	13.75
		Carte de crédit :	0.00	T.V.P. :	27.43
		Carte Bancaire :	0.00	Total :	316.18
		Chèque :	0.00	Solde :	316.18
		Acompte reçu :	0.00	Envoyé au comptes à recevoir :	316.18
		Total :	0.00		

MERCI ET À BIENTÔT



BUREAU VÉTÉRINAIRE DU CENTAURE INC.

1728, rue du Tournesol # 2

Saint-Lazare (Qc)

J7T 3M6

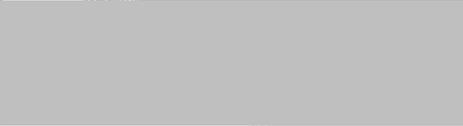
Téléphone : (450)455-5557

Télécopieur : (450)455-2615

Facture 225005

Date : 26/05/2019

Propriétaire



Code produit	Description	Qte	Prix unitaire	Prix
Nom du patient :	MOKA	No. Visite :	42634002	Fait par : D ^r Jacques Morin Dmv 1001
1	VIS50 FRAIS DE VISITE 26 MAI	1.00	50.00	50.00
2	VISURG FRAIS D'URGENCE	2.00	50.00	100.00
3	SER EXAMEN	1.00	95.00	95.00
4	FLUNI FLUNIXIN INJ 50mg/ml I.V.	8.00	3.87	31.00

No. T.P.S. : 141903443	Payé :	Comptant :	0.00	Sous-total :	276.00 ✓
No. T.V.P. : 1020180761		Carte de crédit :	0.00	T.P.S. :	13.80 ✓
		Carte de crédit :	0.00	T.V.P. :	27.53 ✓
		Carte Bancaire :	0.00	Total :	317.33
		Chèque :	0.00	Solde :	317.33
		Acompte reçu :	0.00	Envoyé au comptes à recevoir :	317.33 ✓
		Total :	0.00		

MERCI ET À BIENTÔT

NIM _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

Code géographique _____ Municipalité* _____

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code géo. apparaissant sur la carte.

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P¹	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo²	MOC⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	P	MOC	31	Équin	1	0	0	N		VISITE	V	0.00	70.00
2	P	MOC	31	Z-Lou	1	0	0	N		pose de puce électronique (956000005702021)	H	0.00	50.00
3	P	MOC	31	Paolo	1	1	0	N		Rapage de dent et 1X dent de loup 605	H	0.00	150.00
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure :	0000	0120	0.00	0.00	270.00
			Curatif	Préventif	Kilomètre	TOTAL	Sous-total	

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUVELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente⁴		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	
3	DORMOSEDAN	7826	mL		0.3	0.2-0.4ml/100 kg [[i.v./i.m.]]				interdit H	5.52
3	LIDOCAINE 2% HCL + EPINEPHRINE (100mg/mL)	3914	mL		2						0.22
3	TORBUGESIC	7920	mL		0.5	5mL/450kg [sid][i.v.][1x]				interdit H	6.15

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive
 2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
 3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
 4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
 5) MOC = Motif de Consultation
 Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd. + Mat.)	11.89
TOTAL	281.89
T.P.S.	14.09
T.V.Q.	28.12
TOTAL ÉLEVEUR	324.10

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire _____ Année 2 0 17 Mois 06 Jour 26 Heure début 10 15 (00:01 à 24:00) Signature du médecin vétérinaire _____ N° de permis 4366

MANDATAIRE
 T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 000985

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme



Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Alma
G8B 5B7
(418) 662-6573

NIM _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

0 _____

Code géographique _____ Municipalité* _____

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo. apparaissant sur la carte

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo ¹	MOC ⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	C	MOC	31	Saroyan	1	0	0	N		VISITE	V	0.00	70.00
2	C	MOC	31	Saroyan	1	0	0	N		ExamenVente-Achat sans rapport	H	0.00	250.00
3													
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES : 0.00

Tarif supplémentaire Si tarif à l'heure :

TOTAL 0.00 Sous-total 320.00

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUEVABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = intervention curative P = intervention préventive
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
5) MOC = Motif de Consultation

Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd. + Mat.)	
TOTAL	320:00
T.P.S.	16:00
T.V.Q.	31:92

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

TOTAL ELEVEUR 367:92

Signature du bénéficiaire

Année Mois Jour Heure début (00:01 à 24:00)

Signature du médecin vétérinaire *Riachi S*

MANDATAIRE

T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 000348

INSA 2005-09



Dre Marylène Bélisle
514-688-1887

180 Gabrielle Roy ✓
 Boisbriand, Québec J7G 4K3 ✓
 Canada ✓

mbelisle.vetequin@gmail.com

Service Vétérinaire
 Ambulatoire Équin

Vendu à: Sureté du Quebec ✓

Anne-Marie Léssard
 1701 rue Parthenais
 Montreal, Qc H2K 3S7

FACTURE

N° facture: 3049 ✓

Date: 2018-06-01 ✓

Date d'expédition:

Page: 1

Re: N° commande

Expédié à: Sureté du Quebec
 Anne-Marie Léssard
 1701 rue Parthenais
 Montreal, Qc H2K 3S7

No. d'entreprise:

Article	Unité	Quantité	Description	Taxe	Prix unit.	Montant
cheval Dexampoudre	Chaque Chaque	1 10	Lou Dexaméthasone poudre sachet 15g	GQ GQ	2,50	25,00
			Sous-total:			25,00
			GQ - TPS 5%, TVQ 9.975%			1,25
			TPS/TVH			2,49
			TVQ			
Dre Marylène Bélisle TPS: 807194360RT0001						
Dre Marylène Bélisle TVQ: 4000818432TQ0001						

Expédié par:

No. Suivi:

Remarques: Conditions: 2% par mois (24% par année) sur tout compte passé dû. Collection aux frais du client.

Vendu par:

Montant total

28,74 ✓



Service Vétérinaire Équin
Dr. Richard Beaudoin inc.
1120 Boul. d'Iberville
St-Jean-sur-Richelieu, QC J2X 4B6
Phone: (450) 346-6055
Fax: (450) 346-8335

Facture-Invoice #43543
 Page 1 de 2

Edité le: 2019-01-22 15:06
 Compte N°: 3569
 Réalisé par: RB

Suret  du Qu bec & Anne-Marie Lessard
1701, rue Partenais
Montr al, QC H2K 3S7

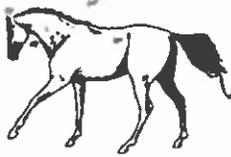
Nom Ivano Date De Naissance 2009-05-01 Age 9 yrs, 8 months
 Trainer

Date	Descriptif	V�t�rinaire	Qt�	Prix	Montant	
2018-06-26	Visite Partag�e	RB	1	\$20.00	\$20.00	**
2018-06-26	�valuation du Syst�me Locomoteur	RB	1	\$75.00	\$75.00	**
2018-06-26	Examen � la longe sur terrain mou,	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Boiterie MAD Grade 2/5	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Boiterie MPG Grade 1/5	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Sur cercle en main gauche	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Boiterie MAG Grade 1/5	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Boiterie MPG Grade 1/5	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Sur cercle en main droite	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Cheval avec limite des 2 MA(S), MAD	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	plus que MAG. Cheval amble constam-	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	ment au pas	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Flexion Boulet: +	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Flexion Carpe: n�gatif	RB	1	\$0.00	\$0.00	
2018-06-26	Douleur groupe tendon bilat�ral MA(S)	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Diagnostic MAD dans un premier temps,	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Anest. locales diagnos. recommand�es	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Anest. s�samoide abaxiale. n�g.	RB	1	\$65.00	\$65.00	**
2018-06-26	Signes cliniques augment�s apr�s anest.	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	�valuation �chographique ult�rieure	RB	1	\$0.00	\$0.00	**
2018-06-26	Discussion avec intervenants	RB	1	\$0.00	\$0.00	**

*Items Taxables

SOUS TOTAL:	\$160.00
TPS	\$8.00
TVQ	\$15.96
TOTAL:	\$183.96
 MONTANT DU	 \$183.96

Num ro TPS: 121339444 RT 0002
 Num ro TVQ: 1003506211 TQ 0002



Dr S. Surprenant
 Services Vétérinaires Équins
 Casier Postal 328
 St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 5G8
 Téléphone: (514) 386-8324
 Courriel: s_surprenant@videotron.ca

RELEVÉ D'HONORAIRES

FACTURE
Date 8 mai 2018

Cheval: 4 chevaux

Client: Sureté du Québec Att Anne-Marie Lessard Coordonnatrice Equipe Eq
 1701 rue Parthenais
 Montreal, Qc H2K 3S7

Écurie:

Tél.:

Courriel:

Consultation / Examen

Honoraires:

Frais de déplacement:

Actes prophylactiques:

Vaccins: Tétanos Influenza Rhinopneumonie Rage Nil Autres
 Prodigy Vetera 5 xp Vetera Gold xp Imrab Calvenza Autres
Vermifuge Ivermectin Panacur Strongid P Quest Eqvalan Gold

Soins dentaires Sédatif Râpage Extraction

Laboratoire

Test Coggins Hémogramme Coprologie Biochimie
 Urine Culture Biopsie

Résultats

Radiologie

Matériel vendu Dermagel x 2 Cothivet x 2 20 seringues 10 cc + aig 20 11/2" 20 seringues 3 cc + aig 22 1" 190,00 \$

Ordonnance vétérinaire

Médicament	Forme & concentration	Quantité	Dosage	Adm	Durée	Renouv.	
Flunixin (banamine)	50 mg/ml	2 x 100 ml	10 ml sid	iv	au besoin		140,00 \$
Acevet	100 mg/ml	2 x 100 ml	1 à 2 ml	im ou iv	au besoin		160,00 \$
Omeprazole	100 mg/ml	2 x 500 ml	10 à 14 ml	oral	ind		300,00 \$
Phenylbutazone	100 mg/ml	2 x 500 ml	10 ml bid	oral	au besoin		60,00 \$
Hibitane	onguent	2		topic			60,00 \$

Recommandations

Sous-total	910,00 \$
TPS #117886762	45,50 \$
TVQ #1008839154	90,77 \$
TOTAL	1 046,27 \$

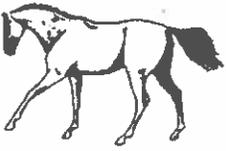
Vétérinaire Sylvie Surprenant licence 1493

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also ensures compliance with tax regulations.

In the second section, the author provides a detailed breakdown of the company's revenue streams. This includes sales from various product lines and services. The analysis shows that while some areas are performing well, others need more attention to improve profitability.

The third section focuses on the company's financial health. It includes a summary of the balance sheet, income statement, and cash flow statement. The author notes that the company's liquidity is strong, but there are concerns about long-term debt levels.

Finally, the document concludes with recommendations for future growth. The author suggests investing in research and development to create new products and exploring new markets. Additionally, improving operational efficiency is seen as a key strategy to reduce costs and increase margins.



Dr S. Surprenant
 Services Vétérinaires Équins
 Caddes Postal 328
 St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 5G8
 Téléphone: (514) 386-8324
 Courriel: s_surprenant@videotron.ca

RELEVÉ D'HONORAIRES

Fact #
Date 28 mai 2018

Cheval: 1- Megan 2- Yamaska 3- Yvano 4- Mekinack

Écurie: CEMB

Tél.:

Courriel:

Client: Sureté du Québec a/s Anne Marie Lessard Coordonatrice Eq Equine
 1701 Rue Parthenais
 Montreal, Qc H2K 3S7

Consultation / Examen 28 mai 2018 4 - Examen sur la longe = boiterie AG surtout apparente à la main droite
 nouveau ferrage après plus de 6 mois ...

Honoraires: 28 mai 2018 Examen 70,00 \$

Frais de déplacement: 28-mai-18 60,00 \$

Actes prophylactiques: 1,2,3,4

Vaccins: **Tétanos** **Influenza** **Rhinopneumonie** **Rage** **NH** **Autres** EEE EEW 480,00 \$

Prodigy Vetera 5 xp Vetera Gold xp Imrab Calvenza Autres

Vermifuge Ivermectin Panacur Strongid P Quest Eqvalan Gold

Soins dentaires **Sédatif** **Râpage** **Extraction** 300 mg xyl rapage à la main 100,00 \$

Laboratoire

Test Coggins **Hémogramme** **Coprologie** **Biochimie**

Urine **Culture** **Biopsie**

Résultats

Radiologie

Matériel vendu

Ordonnance vétérinaire

Médicament	Forme & concentration	Quantité	Dosage	Adm	Durée	Renouv.

Recommandations

Sous-total	710,00 \$
TPS #117886762	35,50 \$
TVQ #1008839154	70,82 \$
TOTAL	816,32 \$

Vétérinaire Sylvie Surprenant licence 1493

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCR
1771 King est
Sherbrooke
J1G 5G7
(819) 563-1554

NIM

Bénéficiaire : SURETE DU QUEBEC

3003D Lac Mégantic
Code géographique Municipalité*

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code géo. apparaissant sur la carte

RELEVÉ D'HONORAIRES

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER

Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo ¹	MOC ²	Diagnostic clinique	Tant	Gouv \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	P	MOC	31	Dark	1	1	0	N		Visite 95-105 Km	V	0.00	150.00
2	P	MOC	31	Dark	1	1	0	N		Examen d'achat (repos-longe-flexion)	H	0.00	250.00
3													
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES:

Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure:	00.00	01.20	25.00	Curatif	Préventif	Kilomètre	TOTAL	Sous-total
										0.00	400.00

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût \$
									La/V/Œuf	Viande	

MATÉRIEL UTILISÉ:

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive	Sous-total (méd. + mat) TOTAL 400.00 T.P.S. 20.00 T.V.O. 39.90 TOTAL ELEVEUR 459.90
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres	
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»	
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.	
5) MOC = Motif de Consultation	

Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire: Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

ATTEINTE DU PLANFOND:	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Payé <input checked="" type="checkbox"/> Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)	TOTAL ELEVEUR	459.90
-----------------------	--	---	---------------	--------

Signature du bénéficiaire

2 0 18 03 29
Année Mois Jour

15:00
Heure début (00:01 à 24:00)

Signature du médecin vétérinaire

3939
N° de permis

DRE AMÉLIE VIAU

MANDATAIRE

T.P.S. N° 12261 1221RT0001

T.V.O. N° 1007245242TQ0001

DOSSIER: 003675

Cas 0 = *M?dicament(s) laiss?(s) ? la ferme

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCRL
1771 King est
Sherbrooke
J1G 5G7
(819) 563-1554

NIM	
Bénéficiaire : SURETÉ DU QUEBEC	
45043	Hatley
Code géographique	Municipalité*
* Uniquement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo. apparaissant sur la carte	

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P*	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo*	MOC ⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Tratés	Morts						
1	P	MOC	31	charly,disco	2	0	0	N		Visite	V	0.00	55.00
2	P	MOC	31	charly,disco	2	2	0	N		Vacc rhino-influ-tét.-EEE (1er) FL-INN 5	H	0.00	117.00
3	P	MOC	31	charly,disco	2	0	0	N		Vacc VNO (1er) FL-INN	H	0.00	75.00
4	P	MOC	31	charly,disco	2	2	0	N		Vacc rage (annuel)	H	0.00	31.50
5	P	MOC	31	charly,disco	2	0	0	N		logab3 Cobion's test (incl.labo-transport)	H	0.00	100.00
6	P	MOC	31	charly,disco	2	0	0	N		Rapage de dents (électrique)	H	0.00	144.00
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure :	00.00	00.00	25.00					0.00	522.50
				Curettif	Préventif	Kilomètre	TOTAL	Sous-total				

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	
0	Quest gel	14809	TUBE		2	1 tube/500Kg [1 fois [po][]]			--	H	33.50
6	Dormosedan 10mg/ml 20ml (Equin)	7826E	Dose / 0.8 mL		2						70.00

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive		
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres		
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»		
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.		
5) MOC = Motif de Consultation		
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1.5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.		
	Sous-total (Méd. + Mat.)	103.50
	TOTAL	626.00
	T.P.S.	31.30
	T.V.Q.	62.44

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire) TOTAL ELEVEUR 719.74

Signature du bénéficiaire: 2 0 19 05 17 13 45 3421
Année Mois Jour Heure début (00:01 à 24:00) Signature du médecin vétérinaire N° de permis

MANDATAIRE
T.P.S. N° 12261 1221RT0001 T.V.Q. N° 1007245242TQ0001 DOSSIER : 010609

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCRL
1771 King est
Sherbrooke
J1G 5G7
(819) 563-1554

NIM	
Bénéficiaire : SURETÉ DU QUEBEC	
45043	Hatley
Code géographique	Municipalité*
* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo. apparaissant sur la carte.	

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo ²	MOC ⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	P	MOC	31	paolo,yamaska	2	2	0	4		Visite	V	0.00	55.00
2	P	MOC	31	paolo,yamaska	2	2	0	4		Vacc rhino-influ-tét.-EEE	H	0.00	117.00
3	P	MOC	31	paolo,yamaska	2	2	0	4		Vacc VNO (annuel)	H	0.00	75.00
4	P	MOC	31	paolo,yamaska	2	2	0	4		FL-TNN Coggin	H	0.00	100.00
5	P	MOC	31	paolo,yamaska	2	2	0	4		Rapage de dents (électrique)	H	0.00	144.00
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :												0.00
Tarif supplémentaire												0.00
Si tarif à l'heure :												491.00
Curettif												
Préventif												
Kilomètre												
TOTAL												Sous-total

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	
0	Panacur pâte 10% - équin seringue / 25 g	113320	SERINGUE		3						37.83
5	Dormosedan 10mg/ml 20ml (Equin)	7826E	Dose		2						70.00

MATÉRIEL UTILISÉ :											
1) C = Intervention curative P = Intervention préventive											
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres											
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»											
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.											
5) MOC = Motif de Consultation											
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.											
ATEINTE DU PLAFOND : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Payé <input checked="" type="checkbox"/> Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)											
Sous-total (Méd. + Mat.)											107,83
TOTAL											598,83
T.P.S.											29,94
T.V.Q.											59,73
TOTAL ELEVEUR											688,50

Signature du bénéficiaire	2 0 19 03 21	09 15	Signature du médecin vétérinaire	3421
	Année	Mos	Jour	N° de permis
		Heure début (00 01 à 24 00)		

MANDATAIRE			
T.P.S. N°	12261 1221RT0001	T.V.Q. N°	1007245242TQ0001
		DOSSIER	010378

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCRL
1771 King est
Sherbrooke
J1G 5G7
(819) 563-1554

NIM

Bénéficiaire : SURETE DU QUEBEC

45043 Hatley
Code géographique Municipalité*

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code géographique apparaissant sur la carte.

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo	MOC*	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv \$	Éleveur \$
					Examinés	Tratés	Morts						
1	C	MOC	31	maniwaki	1	1	0	N		Visite	V	0.00	55.00
2	C	MOC	31	maniwaki	1	1	0	N		examen des Mp s; radio x 6 (arrets et grasset MPG)	H	0.00	275.00
3													
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES : 0.00

Tarif supplémentaire 2 3 Si tarif à l'heure : Curatif Préventif Kilomètre

TOTAL 0.00 Sous-total 330.00

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE												
Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$	
									Lait/Oeuf	Viande		
0	Dormosedan Gel 7.6 mg/ml	tube / 3 ml 110860	TUBE		3	2.5ml / 1000 lbs (1 fois)	[sous la langue]	[1 fois]	15min. avant	interdit H	68.13	

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
5) MOC = Motif de Consultation
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1.5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd. + Mat.)	68.13
TOTAL	398.13
T.P.S.	19.91
T.V.Q.	39.71
TOTAL ELEVEUR	457.75

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire Année Mois Jour Heure début (00:01 à 24:00)  Signature du médecin vétérinaire N° de permis

MANDATAIRE

T.P.S. N° 12261 1221RT0001 T.V.Q. N° 1007245242TQ0001 DOSSIER : 010910

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) ? la ferme



Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCRL
1771 King est
Sherbrooke
J1G 5G7
(819) 563-1554

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

NIM _____

Bénéficiaire : SURETE DU QUEBEC

45043 Hatley

Code géographique _____ Municipalité* _____

* Inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo. apparaissant sur la carte

DOSSIER													
Cas N°	C/P*	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo	MOC*	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv \$	Éleveur \$
					Examinés	Tratés	Morts						
1	P	MOC	31	charley	1	0	0	N		Visite	V	0.00	55.00
2	P	MOC	31	charley	1	1	0	N		Vacc rhino-influ-tét.-EEE (2e) FL-INN 5	H	0.00	58.50
3	P	MOC	31	charley	1	1	0	N		Vacc VNO (2e) FL-INN	H	0.00	37.50
4	P	MOC	31	moka	1	1	0	N		Coggin s test(incl.labo-transport)	H	0.00	50.00
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

											0.00		
Tarif supplémentaire											0.00	201.00	
Si tarif à l'heure :											00.00	00.00	31.20
											TOTAL	Sous-total	

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$
									Lab/Oeuf	Viande	

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = intervention curative P = intervention préventive	Sous-total (Méd + Mat.)	
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres	TOTAL	201.00
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»	T.P.S.	10.05
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.	T.V.Q.	20.05
5) MOC = Motif de Consultation	TOTAL ELEVEUR	231.10
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.		

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire _____ Année 2019 Mois 06 Jour 17 Heure début 13 20 Signature du médecin vétérinaire _____ N° de permis 3421

MANDATAIRE

T.P.S. N° 12261 1221RT0001 T.V.Q. N° 1007245242TQ0001 DOSSIER : 010765



Hôpital vétérinaire de Sherbrooke SENCRL
 1771 King est
 Sherbrooke, QC, Canada, J1G 5G7
 Téléphone : (819) 563-1554

#FACTURE : 088075 ✓ DATE : 27/05/2019 ✓

DR RICHARD BOURASSA 1658 DR ANTOINE BOURGEOIS M.V. INC 3079
 DRE ISABELLE DESCHAMPS 2333 DR. JOHN BRADBURY 3421
 DR SYLVAIN RÉMY 2589 DRE AMÉLIE VIAU 3939
 DR MICHEL CHARBONNEAU M.V. INC 2699 DR JEAN-PHILIPPE LEQUIN, M.V., INC. 4101
 DR CHRISTIAN BERNIER M.V. INC 2922 DR PIER-LUC GRENIER 4231
 DR WILLIAM COSSETTE 4448
 DRE MARIE-FREDERIQUE VILLEMAR 4513

FACTURÉ À : QAURD4671 SURETÉ DU QUEBEC 1701 RUE PARTHENAIS MONTREAL QC, Canada H2K 4S8 819-674-4671	NO. EXPÉDITION :
--	-------------------------

CODE ITEM	DESCRIPTION	NOM DE L'ANIMAL	QTÉ	PRIX	MONTANT
110860	Dormosedan Gel 7.6 mg/ml tube / 3 ml ADMINISTRER SOUS LA LANGUE (Prescription : F-088075) Non renouvelable Dosage : 2.5ml /1000 lbs Admin. : sous la langue Durée : 1 fois 45min. avant Freq. : 1 fois	Équins Lait Viande : interdit H	5 TUBE	22.71	113.55
				Sous-total :	113.55\$
				tps:	5.68\$ ✓
				tvq :	11.33\$ ✓
				Total :	130.56\$ ✓

Technicien(ne) : Francine
Mode de paiement : Chargé

Signature du client: _____

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire d'Accès D des caisses Populaires Desjardins. Notre numéro de fournisseur est (SIPC) : 1319

Taux d'intérêts mensuel : 1.5%
 TPS :12261 1221RT0001
 TVQ :1007245242TQ0001
 (DR. JOHN BRADBURY, 3421)

Signature du vétérinaire : _____



Service Vétérinaire Ambulatoire Saint-Vallier inc.

400 Montée de la Station

St-Vallier Bell Québec

G0R 4J0

Téléphone : 4188843594

N.I.M.	
Bénéficiaire	Fiche : BOUMARIO
BOUCHARD MARIO	
Code géographique	Municipalité *
19110	ST-MICHEL

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre...

DOSSIER																
Cas No.	C/P ¹	Code DX	Espèce	No d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo ²	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv.	Éleveur				
					Examinés	Traités	Morts									
1.	P	MOC	31	Garfield	1	1	0	N	Examen pré-achat et rapport	V	0.00	51.68				
2	P	MOC	31	Garfield	1	1	0	N	Examen pré-achat et rapport	H	0.00	110.01				
3					0	0	0		Appel au client		0.00	0.00				
4					0	0	0		Voir rapport joints à la facture		0.00	0.00				
5					0	0	0				0.00	0.00				
6					0	0	0				0.00	0.00				
7					0	0	0				0.00	0.00				
Autres honoraires et...												0.00				
										Tarif supp. <input type="checkbox"/> 4	Si tarif à l'heure	0.00	0.45	25.00	0.00	161.69
											Curatif	Préventif	Kilomètre	Total	Sous-total	

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE											
Cas No.	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Qté.	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût
									Lait/œufs	Viande	
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
0					0.00						0.00
Matériel utilisé :											0.00
1) C = Intervention curative P = Intervention préventive 2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres 3) Correspond au numéro de cas de la partie « Dossier » 4) Délai d'attente : les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament. 5) MOC = Motif de Consultation Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1.5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à échéance.										Sous-total (Méd. + Mat.)	0.00
										Total :	161.69
										T.P.S. :	8.08
										T.V.Q. :	16.13
										<input type="checkbox"/> Payé	185.90
										<input checked="" type="checkbox"/> Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)	Total éleveur
Atteinte du plafond :										Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Bénéficiaire	Date	Heure début	Signature	Medecin vétérinaire	No. de permis
Signature	04/04/2017	15:30:00	Signature	Dr Jean François Riverin	3750
Mandataire	SERVICE VÉTÉRINAIRE AMBULATOIRE ST-VALLIER INC.			Dossier :	6600
T.P.S. No.	744533928RT0001	T.V.Q. No.	1224199798TQ0001		

INSA 2005-08

Note

Bureau vétérinaire:

Service vétérinaire ambulatoire
St Vallier

Date: 07 Avril 2017

Heure: 15h30

Examen effectué par: Jean-François Rivest Permis No: 3750

Lieu de l'examen:

Examen Pré-achat

Client/Acheteur: Mario Bauchard

Adresse:

Ville: Province/état: Québec

Code postal: Pays:

Vendeur:

Adresse:

Présent: Oui Non

NOM: La Bretonniere Garfield Y

Race: Canadien Enregistrement: Can 100255

Age: Sans Sexe: Mâle (Hongne)

Hauteur: 160 Robe: Bay

Description:

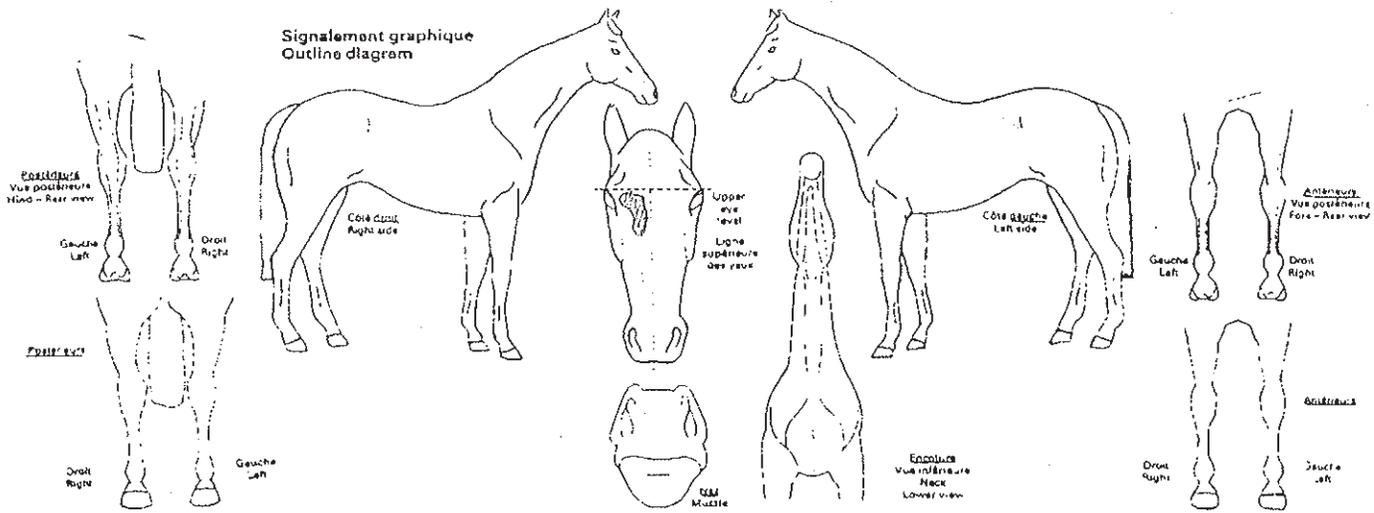
Niveau de l'entraînement: Amalgame débutant

Utilisation prévue: Plaisance

Antécédents médicaux: OUI / NON

Médication thérapeutique: OUI / NON

Signature vendeur ou agent:



Laboratoires

COGGINS

HÉMATOLOGIE

BIOCHIMIE

AUTRES

Suite à l'examen, des échantillons de sang ont été prélevés pour analyse (médicaments). Oui Non Substance:

Conclusion:

Le cheval me semble en bonne santé général. Une petite plaie sur le métatarse latéral (os canon) droit. Une certaine enflure est présente, sans être trop douloureuse. On peut suspecter un sequestre osseux si la plaie ne guérit pas. Une cicatrice est présente également au boulet de ce même membre, sans sembler le déranger.

Le vétérinaire examinant ne peut être tenu responsable pour un défaut ou vice caché ne pouvant être diagnostiqué suite à un examen minutieux. Toute drogue administrée pour cacher un vice, altérer le caractère ou l'allure du cheval examiné ne peut être la responsabilité du vétérinaire.

Signature du vétérinaire:

[Signature] #3750



Protocole d'examen pré-achat

Examen général

	NORMAL	ANORMAL
Conformation - posture	<input checked="" type="checkbox"/>	
État de chair	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Elevé
Téguments	<input checked="" type="checkbox"/>	
Muqueuses	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nodules lymphatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	
Examen ophtalmologique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Bouche	<input checked="" type="checkbox"/>	

Système cardio-vasculaire

Auscultation au repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Auscultation après l'exercice	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.E.

Système respiratoire

Toux	<input checked="" type="checkbox"/>	
Larynx	<input checked="" type="checkbox"/>	
Respiration au repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Auscultation anaérobique (sac)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Respiration après exercice	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.E.
Laryngoscopie (si nécessaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.E.

Système digestif

Bruits digestifs	<input checked="" type="checkbox"/>	
------------------	-------------------------------------	--

Système génital

Examen externe	<input checked="" type="checkbox"/>	
----------------	-------------------------------------	--

Système nerveux

Tonus de la queue	<input checked="" type="checkbox"/>	
Coordination	<input checked="" type="checkbox"/>	

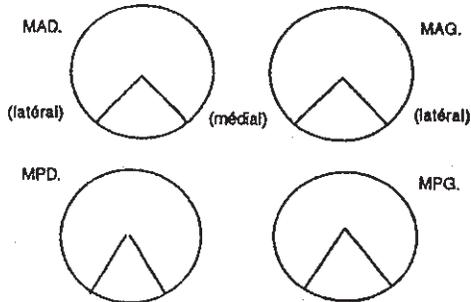
Inspection, palpation et percussion

	NORMAL	ANORMAL
Tête	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cou	<input checked="" type="checkbox"/>	
Garrot	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Croupe	<input checked="" type="checkbox"/>	
Membre antérieur droit	<input checked="" type="checkbox"/>	
Membre antérieur gauche	<input checked="" type="checkbox"/>	
Membre postérieur droit	<input checked="" type="checkbox"/>	
Membre postérieur gauche	<input checked="" type="checkbox"/>	

Sabots

Qualité	<input checked="" type="checkbox"/>	
Largeur des talons	<input checked="" type="checkbox"/>	
Fourchettes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Percussion	<input checked="" type="checkbox"/>	
Inspection	<input checked="" type="checkbox"/>	
Forme et grandeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
Type de ferrage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de fer

TRICOISES (T)



Tests de flexions Passif

	Paturon	Boulet	Carpe	Jarret	Grasset
Membre antérieur gauche					
Membre antérieur droit					
Membre postérieur droit					
Membre postérieur gauche					

Évaluation radiologique

Oui Non

Interprétation

		BON	ACCEPTABLE	NON-ACCEPTABLE
Naviculaire	AG	✓	✓✓	
	AD	✓	✓	✓
	PG	✓	✓	✓
	PD	✓	✓	✓
Boulet	AG	✓	✓	✓
	AD	✓	✓✓	
	PG	✓	✓	✓
	PD	✓	✓	✓
Jarret	G	✓	✓	✓
	D	✓	✓	✓

Autres examens radiologiques/Échographiques

N.E.		

Examen endoscopique

N.E.		

Examen à l'exercice

	NORMAL	ANORMAL
Marche sur surface dure	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ligne droite	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cercle à droite		
Cercle à gauche		
Trot sur surface dure		
Ligne droite		
Cercle à droite		
Cercle à gauche		
Trot sur surface molle		
Ligne droite		
Cercle à droite		
Cercle à gauche		
Galop		
Transition		

Système musculosquelettique

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Alma
G8B 5B7
(418) 662-6573

NIM _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

0 _____

Code géographique _____ Municipalité*

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo apparaissant sur la carte

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo'	Diagnostic clinique		Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts		MOC ⁵				
1	C	MOC	31	Mekinac	0	0	0	1		VISITE	V	0.00	70.00
2	C	MOC	31	Makinac	0	0	0	1		Coggins test	H	0.00	45.00
3													
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure :	0020	0000	0.00	0.00	115.00
			Curatif	Préventif	Kilomètre	TOTAL	Sous-total	

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	
2	EXODUS (23.6g)	100883	TUBE		1	1 seringue/544kg (p.o.)			H	interdit H	13.90

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive	Sous-total (Méd. + Mat.)	13.90
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres	TOTAL	128.90
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»	T.P.S.	6.45
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.	T.V.Q.	12.86
5) MOC = Motif de Consultation	TOTAL ÉLEVEUR	148.21
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.		

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire: 2 | 0 | 18 | 04 | 17 | 10 05
Année Mois Jour Heure début (00:01 à 24:00)

Signature du médecin vétérinaire: *Prischi S* N° de permis: 4496

MANDATAIRE

T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 000351

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Alma
G8B 5B7
(418) 662-6573

NIM	
Bénéficiaire :	SURETÉ DU QUÉBEC
0	
Code géographique	Municipalité*

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code qui apparaît sur la carte

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P*	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo'	MOC*	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		VISITE	V	0.00	70.00
2	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Laboratoire Profil Équin Complet hémato-biochimie	H	0.00	90.00
3	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Examen de base	H	0.00	35.00
4	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Examen respiratoire	H	0.00	50.00
5	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		avec sac Laboratoire PCR Gourme	H	0.00	50.00
6	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Injection IM et IV	H	0.00	15.00
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :												0.00
Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure :	0140	0000	0.00	0.00	0.00	310.00	TOTAL	Sous-total	

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUVELABLE												
Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$	
									Lait/Oeuf	Vlande		
6	EXCEDE 200 mg/ml Firole/100 ml	104704	mL		40						97.20	
6	FLUNAZINE 100 mL (flunixin 50mg/mL)	18775	mL		24						12.81	

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive
 2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
 3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
 4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
 5) MOC = Motif de Consultation
 Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd. + Mat.)	110.01
TOTAL	420.01
TPS	21.00
TVQ	41.90
TOTAL ÉLEVEUR	482.91

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire: _____ Année: 2 | 0 | 18 Mois: 05 Jour: 25 Heure début (00 01 à 24 00): 09 05
 Signature du médecin vétérinaire: _____ N° de permis: 4366

MANDATAIRE
 T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 001362
INSA 2006-08

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Alma
G8B 5B7
(418) 662-6573

NIM _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

0 _____

Code géographique _____ Municipalité* _____

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo apparaissant sur la carte.

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER

Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo'	MOC ⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	C	MOC	31	Lou	1	0	0	N		Visite réévaluation	V	0.00	35.00
2	C	MOC	31	Lou	1	0	0	N		Examen de base + Cytologie	H	0.00	50.00
3	C	MOC	31	Lou	0	0	0	N		Laboratoire Cytologie maison	H	0.00	92.00
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

Tarif supplémentaire	2	3	SI tarif à l'heure :	0015	0000	0.00	0.00	177.00
				Curatif	Préventif	Kilomètre	TOTAL	Sous-total

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUVELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente ⁴		Coût \$
									Lait/Oeuf	Vlande	

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = intervention curative P = intervention préventive
 2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
 3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
 4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
 5) MOC = Motif de Consultation
 Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd. + Mat.)	
TOTAL	177.00
TPS	8.85
T.V.Q.	17.66
TOTAL ELEVEUR	203.51

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire _____ Année 2 0 18 Mois 05 Jour 30 Heure début 14 35 (00:01 à 24:00) Signature du médecin vétérinaire _____ N° de permis 4366

MANDATAIRE
 T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 001377

INRA 2005-08

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme



Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Alma
G8B 5B7
(418) 662 6573

NIM: _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

0 _____

Code géographique _____ Municipalité* _____

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo apparaissant sur la carte

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER

Cas N°	C/P	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo'	MOC ^s	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Visite réévaluation	V	0.00	35.00
2	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Biopsie noeuds lymphatiques S-M droit et gauche	H	0.00	76.14
3	C	MOC	31	Lou	1	1	0	N		Laboratoire histopathologie	H	0.00	120.00
4													
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES : 0.00

Tarif supplémentaire: 2 3 SI tarif à l'heure: Curettif Préventif Kilomètre

TOTAL: 0.00 Sous-total: 231.14

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$
									Lait/Oeuf	Vlande	
2	DORMOSEDAN	7826	mL		0.7	0.2-0.4ml/100 kg [i.v./i.m.]				interdit H	13.34
2	EXCEDE 200 mg/ml Fiole/100 ml	104704	mL		20						48.60
2	LIDOCAINE 2% HCL + EPINEPHRINE (100µg/ml)	3914	mL		3						0.45
2	MATÉRIEL DE PONCTION	25	KIT		1						5.00
2	TORBUGESIC	7920	mL		1	5mL/450kg [sid][i.v.][1x]				interdit H	13.09

MATÉRIEL UTILISÉ :

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive
2) Labo. 1 = MAPAQ 2 = FMV 3 = Autres
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.
5) MOC = Motif de Consultation
Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.

Sous-total (Méd + Mat.)	80.48
TOTAL	311.62
TPS	15.58
TVQ	31.08
TOTAL ELEVEUR	358.28

ATTEINTE DU PLAFOND : Oui Non Payé Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)

Signature du bénéficiaire: _____ Année: 2 0 18 Mois: 06 Jour: 13 Heure début (00:01 à 24:00): 10 55 Signature du médecin vétérinaire: _____ N° de permis: 4366

MANDATAIRE

T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER: 001397

INSA 2005-04



Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L. Dre. Nathalie Bédard 2842
 741 Chemin du Pont Taché Nord Dr. Stéphane Harvey 2490
 Alma, Québec, Canada, G8B 5B7 Dr Christophe Céleste 3498
 Téléphone : (418) 662-6573 Dr. Jean-Philippe Dupré 4366

Dr. Maxime Dessureault 1314
 Dre Mélissa Blackburn 4057
 Dre Andrée-Anne R. Grenier 3489
 Dre Maude Desrosiers 4363
 Dre Karol'Ann Gilbert 4374

Dr. Gilles Bouchard 2542
 Dr Éric Millette 4108
 Dr. André Frigon 2641
 Dre Laurie Desjardins 4266
 Dre Emily Poliquin, m.v. 4592

#FACTURE : 048772 DATE : 13/07/2018 12:06:31

FACTURÉ À : C5984747 SURETÉ DU QUÉBEC 1701, PARTHENAIS MONTRÉAL Québec, Canada H2K 3S7 450-502-2301	
--	--

CODE ITEM	DESCRIPTION	NOM DE L'ANIMAL	QTÉ	PRIX	MONTANT
759520	FLUNIXIN 500MG/10CC 30CC	Équins	1 SERINGUE	20.00	20.00
(Prescription 1 jour : F-048772) Non renouvelable Dosage : 1.1. mg /kg Admin. : p.o. Durée : 14 jours Freq. : 1 a 2 fois /jour					
		Lait : 36 H Viande: 6 J			
Technicien(ne) : Jessica Tremblay Mode de paiement : Chargé					Sous-total : 20.00\$ tps: 1.00\$ tvq : 2.00\$ Total : 23.00\$
Signature du client: _____					

Taux d'intérêts mensuel : 1.5%
 TPS :121983100RT0001
 TVQ :1007356583
 (Dr. André Frigon, 2641)

Signature du vétérinaire :



Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L

741 Chemin du Pont Taché Nord

Alma, Québec, Canada, G8B 5B7

Téléphone : (418) 662-6573

Dr. Nathalie Bédard 2842

Dr. Stéphane Harvey 2490

Dr Christophe Céleste 3498

Dr. Jean-Philippe Dupré 4366

Dr. Maxime Dessureault 1314

Dr. Mélissa Blackburn 4057

Dr. Andrée-Anne R. Grenier 3489

Dr. Maude Desrosiers 4363

Dr. Karol'Ann Gilbert 4374

Dr. Gilles Bouchard 2542

Dr. Éric Millette 4108

Dr. André Frigon 2641

Dr. Laurie Desjardins 4266

Dr. Réda Riahi 4496

#FACTURE : 049477

DATE :

17/08/2018 12:17:54

Dr. Emily Poliquin, m.v. 4592

FACTURÉ À : C5984747

SURETÉ DU QUÉBEC
1701, PARTHENAIS
MONTRÉAL
Québec, Canada
H2K 3S7
450-502-2301

CODE ITEM	DESCRIPTION	NOM DE L'ANIMAL	QTÉ	PRIX	MONTANT
8889	EQVALAN Pâte Orale Pour Chevaux Seringue/6,42 g	Équins	3 TUBE	12.83	38.49
(Prescription 1 jour : F-049477) Non renouvelable					
Dosage : 1 ser/600kg					
Admin. : p.o.					
Durée : automne					
Freq. : 1 fois					
Lait : -- H					
Viande : interdit H					
Yvamo Paolo					
				Sous-total :	38.49\$
				tps:	1.92\$
				tvq :	3.84\$
				Total :	44.25\$
Technicien(ne) : Thalie Audet					
Mode de paiement : Chargé					
Signature du client:					

Signature du vétérinaire :

Taux d'intérêts mensuel : 1.5%
TPS :121983100RT0001
TVQ :1007356583
(Dr. Jean-Philippe Dupré, 4366)

Cas 0 = Médicament(s) laissé(s) à la ferme

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

Clinique Vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.
741 Chemin du Pont Taché Nord
Aima
G8B 5B7
(418) 662 6573

NIM _____

Bénéficiaire : SURETÉ DU QUÉBEC

0 _____

Code géographique _____ Municipalité* _____

* L'inscrire seulement dans le cas où les services ont été dispensés dans une autre municipalité que celle du code geo. apparaissant sur la carte.

RELEVÉ D'HONORAIRES
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

DOSSIER													
Cas N°	C/P*	Code DX	Espèce	N° d'identification de l'animal	Nombre d'animaux			Labo ¹	MOC ⁵	Diagnostic clinique	Tarif	Gouv. \$	Éleveur \$
					Examinés	Traités	Morts						
1	C	MOC	31	- Z-LOU	1	1	0	N		VISITE	V	0.00	70.00
2	C	MOC	31	- Z-LOU	1	1	0	N		EXAMEN MEDICAL	H	0.00	50.00
3	C	MOC	31	- Z-LOU	1	1	0	N		Coggins test	H	0.00	45.00
4	C	MOC	31	- PAOLO	1	1	0	N		Coggins test	H	0.00	45.00
5													
6													
7													

AUTRES HONORAIRES ET SERVICES :

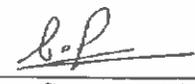
Tarif supplémentaire	2	3	Si tarif à l'heure :	0040	0000	0.00	TOTAL	Sous-total
				Curatif	Préventif	Kilomètre	0.00	210.00

ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE NON RENOUELABLE

Cas N°	Nom du médicament	Code du C.D.M.V.	Format	Concentration	Quantité	Dose	Administration	Durée	Délai d'attente*		Coût \$
									Lait/Oeuf	Viande	
2	BANAMINE SOL. INJ. 50 MG/Ml	100 ml 6683	mL		20	1ml/45kg	[1x/jour][i.v.][1 jour]		-- H	interdit H	10.50
2	EXCEDE 200 mg/ml Firole/100 ml	104704	mL		40						100.40

MATÉRIEL UTILISÉ : [1]Matériel injection(2.50\$)

1) C = Intervention curative P = Intervention préventive	
2) Labo. 1 = MAFAC 2 = FMV 3 = Autres	
3) Correspond au numéro de cas de la partie «Dossier»	
4) Délai d'attente : Les produits provenant des animaux faisant l'objet de cette ordonnance ne doivent pas être utilisés à des fins de consommation dans un délai inférieur au nombre de jours (J) ou au nombre d'heures (H) suivant la fin de l'utilisation de ce médicament.	
5) MOC = Motif de Consultation	
<i>Conditions relatives au paiement dû par le bénéficiaire : Net 30 jours. Des frais d'administration de l'ordre de 1,5% par mois ou 18% par année seront exigés du bénéficiaire sur tout montant non payé à l'échéance.</i>	
ATTEINTE DU PLAFOND : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Payé <input checked="" type="checkbox"/> Facturé (paiement à l'ordre du vétérinaire)	TOTAL ELLVEUR 371,83

Signature du bénéficiaire	2 0 18 07 26	13 00		2641
	Année Mois Jour	Heure début (00:01 à 24:00)	Signature du médecin vétérinaire	N° de permis

MANDATAIRE

T.P.S. N° 121983100RT0001 T.V.Q. N° 1007356583 DOSSIER : 112358

Services Vétérinaires Équins Jean
Bernier dmv
2406 rue Beaulieu
Lévis, QC G6Z 2L1
Phone: (418) 806-7903

Facturation #11093

Page 1 de 1

Édité le: 2019-06-22 12:13

Compte N°: 1411

Réalisé par: Jean Bernier, DVM

Sureté du Québec

Nom	Yamaska	Date De Naissance	2009-01-10	Age	10 yrs, 5 months
-----	---------	-------------------	------------	-----	------------------

<u>Date</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Vétérinaire</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Montant</u>	
2019-05-16	Honoraires Professionnels / 20	Jean Bernier, DV	1	80.00	80.00	**
2019-05-16	Injection IM Excede-200, par ml	Jean Bernier, DV	20	4.00	80.00	**

*Items Taxables

SOUS TOTAL:	160.00
TAX1	8.00
TAX2	15.96
TOTAL:	183.96
SOLDE PRECEDENT:	664.59

Injection IM Excede-200, par ml: Fractionner l'administration en 2-3 sites

No de T.P.S.: R 866 880 057

No de T.V.Q.: 104 892 9237

Services Vétérinaires Équins Jean
Bernier dmv
2406 rue Beaulieu
Lévis, QC G6Z 2L1
Phone: (418) 806-7903

Facturation #10894

Page 1 de 1

Édité le: 2019-06-22 12:11

Compte N°: 1411

Réalisé par: Jean Bernier, DVM

Sureté du Québec

Nom	Yamaska	Date De Naissance	2009-01-10	Age	10 yrs, 5 months
-----	---------	-------------------	------------	-----	------------------

<u>Date</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Vétérinaire</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Montant</u>	
2019-05-12	Déplacement urgence (jour/soir/ w-end)	Jean Bernier, DV	1	125.00	125.00	**
2019-05-12	Hon. Professionnels / Urgence / 30	Jean Bernier, DV	1	130.00	130.00	**
2019-05-12	Injection IM Excede-200, par ml	Jean Bernier, DV	20	4.00	80.00	**
2019-05-12	Dexamethasone -5, 5 mg/ml, "Petit Kit"	Jean Bernier, DV	1	30.00	30.00	**
2019-05-12	Injection IV Flunixin 50 mg/ml, 10 ml	Jean Bernier, DV	1	15.00	15.00	**
2019-05-12	Blu-Kote, Vaporisateur	Jean Bernier, DV	1	16.00	16.00	**

*Items Taxables

SOUS TOTAL:	396.00
TAX1	19.80
TAX2	39.52
TOTAL:	455.32

Injection IM Excede-200, par ml: Fractionner l'administration en 2-3 sites

Dexamethasone -5, 5 mg/ml, "Petit Kit": Administrer en injection IM, une fois par jour, selon les recommandations.

No de T.P.S.: R 866 880 057

No de T.V.Q.: 104 892 9237

Services Vétérinaires Équins Jean
Bernier dmv
2406 rue Beaulieu
Lévis, QC G6Z 2L1
Phone: (418) 806-7903

Facturation #11078

Page 1 de 1

Edité le: 2019-06-22 12:13

Compte N°: 1411

Réalisé par: Jean Bernier, DVM

Sureté du Québec

Nom	Yamaska	Date De Naissance	2009-01-10	Age	10 yrs, 5 months
-----	---------	-------------------	------------	-----	------------------

<u>Date</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Vétérinaire</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Montant</u>	
2019-05-21	Déplacement partiel	Jean Bernier, DV	1	35.00	35.00	**
2019-05-21	BOT (A)-Botulisme, vacc. initiale	Jean Bernier, DV	1	117.00	117.00	**

*Items Taxables

SOUS TOTAL:	152.00
TAX1	7.60
TAX2	15.17
TOTAL:	174.77
SOLDE PRECEDENT:	848.55
MONTANT DU:	1023.32

BOT (A)-Botulisme, vacc. initiale: Botulisme: vaccination initiale; deux rappels sont prévus, à un mois d'intervalle chacun.

No de T.P.S.: R 866 880 057

No de T.V.Q.: 104 892 9237

Services Vétérinaires Équins Jean
Bernier dmv
2406 rue Beaulieu
Lévis, QC G6Z 2L1
Phone: (418) 806-7903

Facturation #11092

Page 1 de 1

Édité le: 2019-06-22 12:12

Compte N°: 1411

Réalisé par: Jean Bernier, DVM

Sureté du Québec

Nom Paolo Date De Naissance 2011-01-01 Age 8 yrs, 5 months

<u>Date</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Vétérinaire</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Montant</u>	
2019-05-16	BOT (A)-Botulisme, vacc. initiale	Jean Bernier, DV	1	117.00	117.00	**
2019-05-16	Déplacement partiel	Jean Bernier, DV	1	65.00	65.00	**

*Items Taxables

SOUS TOTAL:	182.00
TAX1	9.10
TAX2	18.17
TOTAL:	209.27
SOLDE PRECEDENT:	455.32

BOT (A)-Botulisme, vacc. initiale: Botulisme: vaccination initiale; deux rappels sont prévus, à un mois d'intervalle chacun.

No de T.P.S.: R 866 880 057

No de T.V.Q.: 104 892 9237

Service Vétérinaire Équin
Dre Sophie Gattuso DMV

Facture

37 chemin du Vieux-Foyer
Saint-Sauveur
J0R 1R7
Tel: 514-702-4438
sgattuso@hotmail.com

DATE:

1er juillet 2019

FACTURE#

5621

Facturé à:

Sureté du Quebec

SERVICE: Vaccins et test coggins printemps
Paolo

ÉCURIE: Ranch Ladouceur
Ste-Agathe

DESCRIPTION	Qté	Prix	MONTANTS
Dexamethazone sachet de 15g	30	90 \$	90,00
Test coggins Patriot Papi	1	55	55,00
Buzone concentrée pot de 225g	1	24	24,00
Apo-sulfatrim 800-160mg bout de 500 comp	1	130	130,00
Visite divisée	0,5	90	45,00
SOUS-TOTAL			344,00
TPS			17,20
TVQ			34,31
TPS: 860128818RT0001	TVQ: 1071657163TQ0001	TOTAL	\$ 395,51

S.V.P Payer dans les 30 jours suivant la réception de cette facture.

Des frais de 2% par mois (24% annuellement) seront chargés sur les comptes passés dû après 30 jours.

Faire un chèque ou transfert bancaire à Dre Sophie Gattuso.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université
de Montréal

3200, rue Sicotte
St-Hyacinthe, QC J2S 2M2
Hôpital des animaux de compagnie
(450) 778-8111
Hôpital équin/animaux de la ferme
(450) 778-8100

<http://chuv.umontreal.ca>

Client : 73446
Sûreté du Québec
1701 Parthenais
Montréal, Québec H2K 3S7

Facture: 495274
Date trans: 2018/08/17 2 53 PM
Lot : 40196
Type: Fermer sans paiement

# BT/Visite	445031-1	Ouvert le: 2018/07/31 3.55 PM		Fermé le: 2018/08/17 2.53 PM					
Patient :	91548	Lou	Vétérinaire		Mathilde Leclere				
Date	Produit	Description	Qté	Prix	ASAQ	TPS	TVQ	Total	
2018/07/31	568-88	BILAN EQUIN	1	\$65.83	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$65.83	
2018/08/01	402-20	Box régulier/soins continus (J)	1	\$54.40	\$0.00	\$1.14	\$2.29	\$57.83	
2018/08/01	446-8	EXAMEN A L'ARRIVEE	1	\$107.47	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$107.47	
2018/08/01	568-28	ELECTROPHORESE DES PROTEINES	1	\$44.76	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$44.76	
2018/08/01	578-57	CYTO - 1 LIQ. OU LAVAGE EXAMEN COMPLET	1	\$69.30	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$69.30	
2018/08/01	440-21	THORAX - 4 VUES	1	\$156.22	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$156.22	
2018/08/01	574-100	TEST DE COOMBS	1	\$59.48	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$59.48	
2018/08/01	445-103	LAVAGE TRACHÉAL PAR ENDOSCOPIE	1	\$135.92	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$135.92	
2018/08/01	446-10	EXAMEN TRANSRECTAL ADD.	1	\$21.41	\$0.00	\$0.33	\$0.66	\$22.40	
2018/08/01	445-92	ÉCHOGRAPHIE COMPLÈTE	1	\$73.19	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$73.19	
2018/08/01	798-140	ROMPUN INJ. 100MG/ML	1.8	\$4.41	\$0.00	\$0.22	\$0.44	\$5.07	
2018/08/02	402-20	Box régulier/soins continus (J)	1	\$54.40	\$0.00	\$1.14	\$2.29	\$57.83	
2018/08/02	636-74	KIT A BANDAGE NON-STERILE	1	\$8.00	\$0.00	\$0.40	\$0.80	\$9.20	
2018/08/02	710-129	DORMOSEDAN INJ. 10MG/ML	1	\$19.02	\$0.00	\$0.95	\$1.90	\$21.87	
2018/08/02	798-22	TORBUGESIC 10MG/ML	1	\$12.90	\$0.00	\$0.65	\$1.29	\$14.84	
2018/08/02	636-65	ELASTOPLAST 7.5 CM	1	\$10.11	\$0.00	\$0.51	\$1.01	\$11.63	
2018/08/02	560-1	BIOPSIE	1	\$76.39	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$76.39	
2018/08/02	612-26	ARROW CATHETER LONG TERME	1	\$37.50	\$0.00	\$1.88	\$3.74	\$43.12	
2018/08/02	664-35	GANTS CHX 6 1/2 PERRY STYLE 42 (DUFORT)	1	\$0.81	\$0.00	\$0.04	\$0.08	\$0.93	
2018/08/02	664-37	GANTS CHX 7 PERRY STYLE 42 (DUFORT)	1	\$0.81	\$0.00	\$0.04	\$0.08	\$0.93	
2018/08/02	602-32	AIGUILLE 20G 1 1/2	1	\$1.00	\$0.00	\$0.05	\$0.10	\$1.15	
2018/08/02	636-35	COMPRESSE 4 X 4 ST (20)	1	\$4.40	\$0.00	\$0.22	\$0.44	\$5.06	
2018/08/02	695-8	INSTRUMENT INDIVIDUEL	1	\$2.04	\$0.00	\$0.10	\$0.20	\$2.34	
2018/08/02	695-27	KIT À ENTÉROTOMIE	1	\$5.10	\$0.00	\$0.26	\$0.51	\$5.87	
2018/08/02	652-47	LAME BISTOURI #10 (REMPL 2082) STERILE	1	\$0.35	\$0.00	\$0.02	\$0.03	\$0.40	
2018/08/02	798-44	LUROCAINE 20MG/ML (ML)	13	\$1.66	\$0.00	\$0.08	\$0.17	\$1.91	
2018/08/02	602-96	SERINGUE 20 CC TERUMO	1	\$0.56	\$0.00	\$0.03	\$0.06	\$0.65	
2018/08/02	612-129	TUBULURE RALLONGE 30PO	1	\$3.51	\$0.00	\$0.18	\$0.35	\$4.04	
2018/08/02	652-232	MONOCRYL 2/0 (Y333H) VIOLET AIG. MOUSSE	1	\$5.42	\$0.00	\$0.27	\$0.54	\$6.23	
2018/08/02	652-167	MONOCRYL 2/0 VIOLET AIG.	1	\$6.44	\$0.00	\$0.32	\$0.64	\$7.40	

Client : 73446
 Sûreté du Québec
 1701 Parthenais
 Montréal, Québec H2K 3S7

Facture: 495274
 Date trans: 2018/08/17 2.53 PM
 # Lot : 40196
 Type: Fermer sans paiement

Date	Produit	Description	Qté	Prix	ASAQ	TPS	TVQ	Total
2018/08/02	420-54	HONORAIRES (/H)	0.2	\$37,06	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$37,06
2018/08/02	445-3	BIOPSIE CUTANEE*	1	\$42,99	\$0,00	\$0,57	\$1,15	\$44,71
2018/08/02	445-15	Cathérisation vasculaire long	1	\$32,42	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$32,42
2018/08/02	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	6	\$2,00	\$0,00	\$0,10	\$0,20	\$2,30
2018/08/02	710-47	FLUNIXINEINJ. 50MG/ML (20ML)	1	\$14,00	\$0,00	\$0,70	\$1,40	\$16,10
2018/08/03	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/03	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	6	\$2,00	\$0,00	\$0,10	\$0,20	\$2,30
2018/08/03	710-80	EXCENEL INJ. 50MG/ML (4G / 80ML)	1	\$111,96	\$0,00	\$5,60	\$11,17	\$128,73
2018/08/03	710-80	EXCENEL INJ. 50MG/ML (4G / 80ML)	1	\$111,96	\$0,00	\$5,60	\$11,17	\$128,73
2018/08/04	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/04	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	6	\$2,00	\$0,00	\$0,10	\$0,20	\$2,30
2018/08/05	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/05	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	6	\$2,00	\$0,00	\$0,10	\$0,20	\$2,30
2018/08/05	574-1	HEMOGRAMME COMPLET GRANDS ANIMAUX	1	\$28,30	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$28,30
2018/08/06	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/06	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	8	\$2,40	\$0,00	\$0,12	\$0,24	\$2,76
2018/08/06	710-44	BANAMINE INJ. 50MG/ML	5.6	\$2,52	\$0,00	\$0,13	\$0,25	\$2,90
2018/08/07	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/07	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	8	\$2,40	\$0,00	\$0,12	\$0,24	\$2,76
2018/08/08	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/08	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	8	\$2,40	\$0,00	\$0,12	\$0,24	\$2,76
2018/08/09	402-20	Box régulier/soins continus (/J)	1	\$54,40	\$0,00	\$1,14	\$2,29	\$57,83
2018/08/09	710-66	DEXAMETHASONE INJ. 5MG/ML	8	\$2,40	\$0,00	\$0,12	\$0,24	\$2,76
2018/08/09	710-129	DORMOSEDAN INJ. 10MG/ML	0.5	\$9,51	\$0,00	\$0,48	\$0,95	\$10,94
2018/08/09	798-22	TORBUGESIC 10MG/ML	0.5	\$6,45	\$0,00	\$0,32	\$0,64	\$7,41
2018/08/09	710-138	HEPARINE INJ. 10 000UI/ML (5ML)	1	\$28,45	\$0,00	\$1,42	\$2,84	\$32,71
2018/08/09	796-128	KETALEAN 100MG/ML (1ML)	11	\$21,32	\$0,00	\$1,07	\$2,13	\$24,52
2018/08/09	721-13	DIAZEPAM INJ. 5MG/ML (2ML)	5	\$21,06	\$0,00	\$1,05	\$2,10	\$24,21
2018/08/09	712-103	T-61 SOLUTION EUTHANASIQUE INJ. (ML)	50	\$54,21	\$0,00	\$2,71	\$5,41	\$62,33
2018/08/10	445-18	EUTHANASIE	1	\$46,32	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$46,32
2018/08/10	902-33	Récupération Carcasse	1	\$75,63	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$75,63
2018/08/10	798-140	ROMPUN INJ. 100MG/ML	4	\$9,80	\$0,00	\$0,49	\$0,98	\$11,27
2018/08/10	562-11	NÉCROPSIE	1	\$277,20	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$277,20
2018/08/10	445-2	ASPIRATION DE MOELLE OSSEUSE	1	\$96,19	\$0,00	\$0,00	\$0,00	\$96,19
08/10/2018		Adjustment - Rabais Enseignement				-\$0,48	-\$0,95	-\$443,81
08/10/2018		Adjustment - Rabais Enseignement				\$0,00	\$0,00	\$0,00
08/10/2018		Adjustment - Rabais Enseignement				\$0,00	\$0,00	-\$44,76
				\$1 981,42	\$0,00	\$37,35	\$74,65	\$2 093,42

Client : 73446
Sûreté du Québec
1701 Parthenais
Montréal, Québec H2K 3S7

Facture: 495274
Date trans: 2018/08/17 2.53 PM
Lot : 40196
Type: Fermer sans paiement

Paiement:	\$0,00
Solde précédent:	\$0,00
Solde actuel:	\$2 093,42
TPS: 108160995RT0001	
TVQ: 1006011132TQ0005	

Le CHUV étant une institution d'enseignement, vous bénéficiez d'une exonération de taxes sur tous les services professionnels rendus à votre animal au CHUV.

VL

sans taxes	avec taxes
65,83	57,83
107,47	22,4
69,3	5,07
156,22	57,83
59,48	9,2
135,92	21,87
73,19	
76,39	14,84
37,06	11,63
32,42	
28,3	43,12
46,32	0,93
75,63	0,93
	1,15
277,2	5,06
96,19	2,34
	5,87
	0,4
<u>1336,92</u>	1,91
	0,65
	4,04
	6,23
	7,4
	44,71
	2,3
	16,1
	57,83
	2,3
	128,73
	128,73
	57,83
	2,3
	57,83
	2,3
	57,83
	2,76
	2,9
	57,83
	2,76
	57,83
	2,76
	57,83
	2,76
	57,83
	2,76
	10,94

7,41
32,71
24,52
24,21
62,33
11,27
-443,81

756,5

**Bureau Vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.**

875 Lanoie

Upton Québec

JOH 2E0

Téléphone : (450)549-4521

Télécopieur : (450)549-4545

S.I.P.C. # 4105

Facture 401877

Date : 10/08/2018

PropriétaireSURETÉ DU QUÉBEC ✓
1701 RUE PARTHENAIS
MONTRÉAL Québec
H2K 3S7

Code produit	Description	Qte	Prix unitaire	Prix	
Non du patient : YAMASKA					
		No. Visite :	9402038	Fait par : Dre Elody Asselin, M.V. 36001	
1	VISDRU	Visite Drummondville	1.00	75.00	75.00
2	COGGIN	COGGIN TEST	1.00	55.00	55.00
Non du patient : MEGAN					
		No. Visite :	9401038	Fait par : Dre Elody Asselin, M.V. 36001	
1	COGGIN	COGGIN TEST	1.00	55.00	55.00
No. T.P.S. : R108642992	Payé :	Comptant :	0.00	Sous-total :	185.00
No. T.V.P. : 1007112242		Carte de crédit :	0.00	T.P.S. :	9.25
		Carte de crédit :	0.00	T.V.P. :	18.45
		Carte Bancaire :	0.00	Total :	212.70
		Chèque :	0.00	Solde :	212.70
		Acompte reçu :	0.00	Envoyé au comptes à recevoir :	212.70
		Total :	0.00		
FRAIS ADMINISTRATION: 1.5 % PAR MOIS					



Bureau Vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.

875 Lanoie ✓
Upton Québec
JOH 2E0
Téléphone : (450)549-4521
Télécopieur : (450)549-4545
S.I.P.C. # 4105

Facture **205368** Date : 20/08/2018 ✓

Propriétaire ✓
SURETÉ DU QUÉBEC
1701 RUE PARTHENAIS
MONTRÉAL Québec
H2K 3S7

Vermifuges :
Mekinac
Mégan
Yumaska

Code produit	Description	Qte	Prix unitaire	Prix
Note de patient: ÉCURIE				
No. Visite : 5243012		Paié par: Drs Etody Asselin, M.V. 38005		
1 8889	EQUALAN PATE ORALE/CHEVAUX	3.00	12.83	38.49
No. T.P.S. : R108642992		Payé :		Comptant :
No. T.V.P. : 1007112242				0.00
		Carte de crédit :		0.00
		Carte de crédit :		0.00
		Carte Bancaire :		0.00
		Chèque :		0.00
		Acompte reçu :		0.00
		Total :		0.00
Sous-total :				38.49
T.P.S. :				1.92
T.V.P. :				3.84
Total :				44.25
Solde :				44.25
Envoyé au comptes à recevoir :				44.25
FRAIS ADMINISTRATION: 1.5 % PAR MOIS				





2017

Projet équestre



BILAN



Mario Bouchard
Directeur général adjoint
Grande fonction de la surveillance
du territoire
Sûreté du Québec

Table des matières

Fondement du projet	1
Implication des bénévoles.....	2
Types de bénévole.....	2
Missions de l'équipe équestre.....	3
Déploiement des missions 2017.....	3
Bilan financier.....	5
Coûts du projet équestre.....	5
Fonds amassés.....	6
Répercussions de la réalisation des missions.....	7
Constats positifs	7
Enjeux rencontrés.....	10
Recommandations.....	12
Types de mission	12
Ressources humaines	13
Logistique et chevaux.....	14
Conclusion	14
Sommaire	15

Fondement du projet

L'approche communautaire est une partie intégrante de la mission de la Sûreté du Québec (ci-après la Sûreté), elle contribue notamment à créer des milieux de vie sécuritaire, à faire de la prévention de la criminalité et surtout à rendre accessible l'organisation à tous. Ainsi, dans le but d'accroître sa portée au niveau communautaire, la Sûreté s'est dotée d'une équipe équestre, composée de bénévoles policiers et civils, ainsi que de deux chevaux canadiens et de plusieurs chevaux miniatures. En place depuis le mois de juin 2017, la vision principale de l'équipe équestre est de « donner au suivant », notamment, par le biais de la Fondation communautaire de la Sûreté.

Pour 2017, l'équipe équestre s'est donnée pour objectif de favoriser le rapprochement avec les personnes vulnérables et appuyer les valeurs et les traditions de la Sûreté lors de divers événements.

Rapprochement communautaire

Le projet équestre se veut un outil supplémentaire, voir complémentaire, pour rejoindre un public diversifié et perpétuer la volonté de la Sûreté de s'engager auprès des communautés qu'elle dessert. L'utilisation de chevaux miniatures dans le cadre d'événements permet à l'organisation d'atteindre tout autant le grand public que les groupes vulnérables, tels que les enfants malades, les personnes handicapées et les aînés en favorisant un contact positif.

L'implication de chevaux se base sur la prémisse que l'animal, tel que démontré par la zoothérapie, apporte des bienfaits et agit comme vecteur pour diminuer l'anxiété, ouvrir et créer une relation de confiance et un sentiment de sécurité. La présence de l'animal favorise donc, dans ce contexte, les échanges avec les gens.

D'autre part, appuyé par l'idée de « donner au suivant » dans le cadre des missions communautaires, il est souhaité que des associations ou des fondations à but non lucratif puissent profiter de la visibilité de l'équipe équestre pour amasser des fonds.

Ainsi, le projet s'inscrit dans les valeurs de la Sûreté, soient le service, le professionnalisme, le respect et l'intégrité.

Service

Nous sommes animés par une volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider, d'être utile et disponible.

Professionalisme

Nous agissons selon les règles de l'art dans toutes nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes-clés de notre professionnalisme.

Respect

Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.

Intégrité

Nous prenons en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans toutes les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement exemplaire vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

Implication des bénévoles

L'orientation du projet équestre s'inscrit parfaitement dans la notion philanthropique où l'implication de bénévoles prend tout son sens. En effet, le projet est intimement lié à l'accroissement de la capacité de l'organisation et de sa fondation à « donner au suivant ». La motivation intrinsèque des membres de l'équipe est donc des plus importantes.

Pour cette première année d'activité, l'équipe équestre a pu compter sur l'appui de 33 bénévoles, dont 5 cavalières. Ces personnes étaient des employés civils et policiers de la Sûreté, ainsi que des membres de leur famille

Tableau 1 - Statut des bénévoles

Bénévoles	Employés policiers	Employés civils	Famille
Chargé de mission et accompagnateurs	13	11	2
Entraîneurs		2	
Cavaliers	5		
Total	33	13	2

Types de bénévole

Chargé de mission

La principale responsabilité du bénévole chargé de mission est de veiller au respect du protocole établi pour la mission. Il est responsable de contacter les organisateurs de l'activité afin de préparer sa mission. Il prend contact avec les cavaliers et les bénévoles prévus pour sa mission et coordonne les tâches à réaliser. En outre, il s'assure du transport des bêtes et que tous les équipements soient conformes. Sur les lieux de l'activité, il prend en charge les bénévoles et les cavaliers afin d'assurer le succès de sa mission. Finalement, il rédige un rapport de mission dans les 24 heures suivant celle-ci à l'attention du coordonnateur de projet.

Bénévole sur le terrain (accompagnateur)

Le rôle dévolu au bénévole de l'équipe équestre est central et permet d'assurer la réalisation et le bon déroulement des missions. Le bénévole terrain, pour sa part, a la tâche de faire la promotion de la fondation communautaire et de l'organisme qui accompagnent l'équipe lors de l'activité, de discuter avec les gens, de les accompagner à prendre contact avec les bêtes et de s'assurer de leur sécurité ainsi que celle des bêtes. De plus, ils s'occupent des chevaux miniatures et de leur bien-être durant la mission.

Bénévole cavalier

Finalement, le cavalier s'occupe des chevaux canadiens et permet le rayonnement de l'organisation lors d'évènement de différentes natures. Il est aussi appelé à entrer en contact avec le public, toujours dans un esprit de rapprochement communautaire.

Missions de l'équipe équestre

Les missions bénévoles de l'équipe équestre sont regroupées sous trois types d'activité: 1) les activités sociocommunautaires, 2) les activités et événements à caractère familial, social et culturel ainsi que 3) les activités protocolaires.

Déploiement des missions 2017

Entre juin et septembre 2017, l'équipe équestre a participé à 15 événements à travers la province. La majorité de ces événements se sont déroulés dans la région de la Côte-Nord Saguenay-Lac-Saint-Jean (6). Trois événements ont eu lieu dans la région de la Mauricie-Lanaudière, trois dans l'Estrie-Centre du Québec, deux dans la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches et un dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. L'équipe a participé à 8 événements à caractère familial, social et culturel, 5 sociocommunautaires et 2 protocolaires (voir tableau 2).

De plus, le 11 octobre 2017, une présentation de l'équipe équestre a eu lieu au Grand Quartier Général à Montréal. Lors de cet événement, une collecte de fonds pour Entraide a été réalisée.

Sociocommunautaire

Six missions sociocommunautaires ont été effectuées : Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université Laval, Enfants atteints d'un cancer « donner au suivant », Festival Country de Labrecque, Camps papillon, Cité de la Joie – Camps de vacances pour enfants handicapés et présentation équestre à GQG.

À caractère familial, social et culturel

La moitié des activités auxquelles l'équipe équestre a participé étaient à caractère familial, social et culturel (8 sur 15) : Fête de la Saint-Jean-Baptiste, Fête du 150^{ième} de Pont-Rouge, Expo agricole de St-Hyacinthe, Expo agricole de Rimouski, Festival Gymkhana de Falardeau, Foire agricole de Memphrémagog, Fête du village Saint-Bruno et Fête du 150^{ième} de Alma.

Protocolaire

Le festival Western de Saint-Tite et l'ouverture de la Réunion des officiers cadres (ROC) sont les deux activités protocolaires effectuées par l'équipe équestre.

Sociocommunautaire

Les missions sociocommunautaires sont des événements familiaux et/ou communautaires organisés par les villes et villages où la fondation communautaire de la Sûreté installe un kiosque en association avec un organisme dans le but d'amasser des fonds. La présence de l'équipe équestre et de ses chevaux permet de créer des contacts avec le public afin de les sensibiliser à la cause de l'organisme.

À caractère familial, social et culturel

Les missions à caractère familial, social et culturel sont des rencontres avec des groupes et/ou des organismes dont la clientèle est considérée vulnérable (enfants malades, personnes âgées, personnes en perte d'autonomie). Lors de ces missions, les chevaux miniatures sont déployés et permettent des contacts positifs avec le monde policier.

Protocolaire

Les missions protocolaires regroupent les événements privés et les cérémonies officielles, comme le Festival Western de Saint-Tite, les réunions d'officiers et cadres de la Sûreté ainsi que les sorties de la garde d'honneur. L'équipe équestre peut y tenir des kiosques et les chevaux canadiens participent à différentes activités, notamment les parades.

Tableau 2 - Calendrier des événements 2017

DATE	ACTIVITÉ	TYPE	RÉGION	LIEU	TYPE DE CHEVAUX	BÉNÉVOLES
2017-06-24	Fête de la Saint-Jean-Baptiste	Fam., soc, et culturel	CNSLSJ	Saint-Gédéon	Miniature	5
2017-06-30	PEPS de l'Université Laval	Sociocommunautaire	CNSLSJ	Québec	Canadien	6
2017-07-07	Enfants atteints d'un cancer- Donnez au suivant	Sociocommunautaire	CNSLSJ	Saint-Irénée	Miniature	5
2017-07-07	Festival Country de Labrecque	Sociocommunautaire	CNSLSJ	Labrecque	Canadien	5
2017-07-09	Fête du 150 ^{ième}	Fam., soc, et culturel	CNCA	Pont-Rouge	Canadien et miniature	6
2017-07-12	Camp Papillon	Sociocommunautaire	ML	St-Alphonse- Rodriguez	Miniature	5
2017-07-29	Cité de la Joie – Camp de vacances pour enfants handicapés	Sociocommunautaire	CNCA	Lac Beauport	Miniature	4
2017-07-30	Expo agricole	Fam., soc, et culturel	ECQ	Saint-Hyacinthe	Canadien et miniature	7
2017-08-04	Expo agricole	Fam., soc, et culturel	BSLGIM	Rimouski	Canadien et miniature	6
2017-08-12	Festival Gymkhana de Falardeau	Fam., soc, et culturel	CNSLSJ	Falardeau	Canadien et miniature	7
2017-08-26	Foire agricole	Fam., soc, et culturel	ECQ	Memphrémagog	Canadien	7
2017-09-02	Fête du village	Fam., soc, et culturel	ECQ	Saint-Bruno	Miniature	7
2017-09-10	Festival western de Saint-Tite	Protocolaire	ML	Saint-Tite	Canadien	10
2017-09-16	Fête du 150 ^{ième}	Fam., soc, et culturel	CNSLSJ	Alma	Canadien et miniature	7
2017-09-20	Ouverture de la ROC	Protocolaire	ML	Nicolet	Canadien	7
2017-10-11	Présentation Équipe équestre	Sociocommunautaire	Montréal	Montréal	Canadien et miniature	S.O.

Bilan financier

Coûts du projet équestre

Frais de démarrage

Le camp d'entraînement des cavalières choisies pour l'équipe équestre a eu lieu les 4 et 5 mai 2017 à Alma. Par la suite, le lancement officiel du projet équestre s'est déroulé le 13 juin 2017 au Lac-Saint-Jean à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Considérés comme des événements préparatoires, le coût de ces activités (8 758,22 \$) n'a pas été comptabilisé dans le bilan financier.

Frais fixes de départs

La mise en place de l'équipe équestre a coûté 54 118 \$ à la Sûreté, incluant l'achat des chevaux canadiens, de l'équipement de transport et de l'équipement pour le kiosque, ainsi que le perfectionnement des cavalières. De ces frais de départ, 7 840 \$ sont amortis sur 5 et 10 ans.

Frais récurrents

Pour l'entretien annuel des chevaux, les frais sont de 9 605 \$. Ce montant inclut les frais de vétérinaire, la nourriture, les petits équipements, la pension et l'entraînement. La pension des chevaux représente les deux tiers (67 %) de la part des frais récurrents.

Certains frais liés aux bénévoles sont acquittés par le projet : facture d'essence, prêt d'un véhicule de service, repas et hébergement s'il y a lieu. Les coûts liés aux bénévoles totalisent 11 104 \$, soit 15 % du budget dépensé.

Ainsi, le coût total de l'équipe équestre pour l'année 2017 s'élève à 74 828 \$ (incluant 7 840 \$ en amortissement), ce qui est moindre que l'estimation initiale de 75 520 \$.

Tableau 3- Coûts du projet équestre

Frais fixes de départ	Coûts	NB	moyenne Km par sortie	NB de sorties	Prévision	Coût réel	Amortissement
acquisition chevaux canadiens	3 500,00 \$	2			7 000,00 \$	5 700,00 \$	570,00 \$
équipements chevaux	5 985,00 \$	1			6 985,00 \$	6 619,01 \$	661,90 \$
équipements du cavalier	600,00 \$	5			3 000,00 \$	2 535,70 \$	
Autres frais de démarrage cavalier					- \$	941,42 \$	
tente SQ 20x10	2 000,00 \$	1			2 000,00 \$	4 317,31 \$	863,46 \$
remorque Gooseneck 20 pieds aluminium	25 000,00 \$	1			25 000,00 \$	28 723,55 \$	5 744,71 \$
chevaux miniatures	1 000,00 \$	2			2 000,00 \$	- \$	
Camp de perfectionnement des cavalières et lancement					- \$	5 281,10 \$	
Total des frais fixes de départ					45 985,00 \$	54 118,09 \$	7 840,07 \$

Frais récurrents	Coûts	NB	moyenne Km par sortie	NB de sorties	Prévision	Coût réel
Entretien annuel						
nourriture par chevaux canadiens	1 120,00 \$	2			2 240,00 \$	406,51 \$
nourriture par chevaux miniatures	500,00 \$	2			1 000,00 \$	
Équipements chevaux					- \$	1 330,73 \$
entretien sabot par forgeron canadien	600,00 \$	2			1 200,00 \$	896,80 \$
entretien sabot par forgeron miniature	100,00 \$	2			200,00 \$	
vétérinaire si aucune blessure	600,00 \$	4			2 400,00 \$	533,86 \$
Pension et entraînement	8 775,00 \$	1			8 775,00 \$	6 438,00 \$
inspection mécanique de la remorque	200 00 \$	1			200 00 \$	- \$
Sous-Total					16 015,00 \$	9 605,90 \$
Frais bénévoles						
Frais de déplacement	0,43 \$	4	400	10	6 880,00 \$	179,39 \$
Frais de repas	46,00 \$	4		10	1 840,00 \$	3 227,91 \$
Hébergement	120,00 \$	4		10	4 800,00 \$	6 121,90 \$
Autres dépenses					- \$	1 574,70 \$
					13 520,00 \$	11 103,90 \$

Total des coûts du projet équestre					75 520,00 \$	74 827,89 \$	7 840,07 \$
---	--	--	--	--	---------------------	---------------------	--------------------

Fonds amassés

Parmi les 15 sorties de l'équipe équestre, huit ont permis de récolter des fonds pour un organisme. Un total de 1 302,25 \$ a été remis aux olympiques spéciaux, à l'Association du cancer de l'Est du Québec (ACEQ), aux Enfants Gioia: Organisme d'urgence pour enfants et jeunes adultes atteints de maladies orphelines ou incurables, à un Club optimiste et à Soli-Can Lac-Saint-Jean (Solican).

Finalement, lors de la journée de la présentation de l'équipe équestre au GQG le 11 octobre 2017, des dons ont aussi été amassés. Cependant, le montant n'a pas été comptabilisé.

Répercussions de la réalisation des missions

Afin d'évaluer l'impact des activités de l'équipe équestre de 2017 et améliorer le déploiement des activités pour 2018, un sondage a été effectué auprès des bénévoles. De plus, chacun des 15 rapports de missions ont été analysés.

Répondants du sondage¹

Le sondage a été répondu par 25 des 33 bénévoles de l'équipe équestre 2017 (76 %), dont 21 sont des employés de la Sûreté (84 %). 24 bénévoles sur 25 ont indiqué avoir été bénévoles sur le terrain, 5 chargés de projet et 5 cavalières. Près de la moitié ont participé à quatre événements ou plus. Une majorité des répondants avait déjà une bonne expérience avec les chevaux (76 %).

Au niveau de la satisfaction à l'égard de leur participation pour les événements 2017, 88 % ont indiqué être satisfait de leur expérience. Cependant, il est à noter que 100 % des répondants ont indiqué qu'ils recommanderaient à une personne de leur entourage à se porter volontaire comme bénévole et qu'ils souhaitaient eux-mêmes être à nouveau bénévole pour l'équipe équestre.

Ainsi, un retour sur les retombées des activités de l'équipe équestre, issues de la collecte, nous permet d'affirmer qu'elles ont permis de modifier la capacité d'action de la Sûreté auprès de la communauté et ont contribué à augmenter la confiance du public envers la Sûreté.

Constats positifs

Aspects psychosociaux

L'impact des chevaux sur le comportement des gens et, surtout envers les personnes vulnérables, est considérable. La notion de « donner au suivant » prend tout son sens lorsque les chevaux sont déployés auprès de cette clientèle. Tous ont pu constater qu'à la vue des chevaux les yeux s'illuminent, les sourires apparaissent, tant chez la clientèle visée que chez les bénévoles impliqués dans l'activité. Ces moments magiques cadrent bien avec l'un des fondements en matière de police de proximité de la Sûreté : « Une présence familière ».

« J'ai très aimé le rapprochement que nous permettent les chevaux avec les citoyens. Les chevaux favorisent un climat de discussion et de confiance avec les personnes qui viennent à notre rencontre. La relation est très détendue et les gens ne sont pas gênés de venir nous poser leur question ».

Des études ont montré que dans un contexte de thérapie assistée par l'animal (ou zoothérapie), la présence d'un animal apporte des effets positifs et complémentaires aux autres thérapies et traitements. Elle procure à la personne un bien-être psychologique et physiologique, ce qui favorise par la suite la réception d'une intervention. Ces bienfaits reconnus se présentent à divers niveaux. En effet, l'animal offre à chacun un amour inconditionnel et une présence réconfortante

¹ Voir annexe

et calmante. Il peut aussi agir comme incitatif à l'activité physique, en plus d'être un catalyseur social qui favorise les contacts.

D'ailleurs, lors d'une activité auprès de personnes présentant des handicaps, les chevaux miniatures ont suscité un intérêt particulier envers cette clientèle. Au Camps papillon, par exemple, les personnes plus autonomes ont eu la chance de garder en laisse les chevaux miniatures pour une bonne partie de la journée. Cette affection spontanée pour les bêtes a eu pour effet de rendre cette journée magique et formidable aux yeux des policiers et intervenants auprès des jeunes. Juliette², une personne souffrant d'un handicap intellectuel et d'un surplus de poids, est un bon exemple des bienfaits apportés par les bêtes. En raison de sa condition physique, elle peut difficilement faire des activités physiques. Cependant, elle est tombée en amour avec un jeune poulain miniature et elle a passé la journée à le caresser et à le promener, ce qui lui a permis de bouger et d'avoir du plaisir malgré sa condition.

Bien que le projet équestre de la Sûreté ne s'insère pas dans le cadre d'une activité de thérapie, il est clair que la présence des chevaux a permis de contribuer à propager une joie de vivre et à favoriser les contacts avec les personnes qui, sans les chevaux, ne seraient pas allées spontanément vers le personnel de la Sûreté.

« Les points positifs ont été le contact avec les gens qui étaient très empressés à nous rencontrer et à pouvoir approcher et manipuler (...) les chevaux et les mini-chevaux ».

En continuité avec les bienfaits psychologique que suscite la présence des chevaux, d'un point de plus social, la présence de l'équipe équestre a permis la création de liens privilégiés avec la communauté. Elle a eu un impact positif sur la socialisation et a contribué créer une certaine proximité avec les personnes. Sans la présence des chevaux, de nombreuses discussions n'auraient pas eu lieu.

« Cette activité a permis aux citoyens jeunes comme âgés de communiquer avec nous, et aussi d'obtenir des réponses à leurs questions ».

Visibilité de la Sûreté

La présence de l'équipe équestre de la Sûreté a généré une belle visibilité de l'organisation à travers la province du Québec, non seulement au niveau de l'image organisationnelle par le visuel des uniformes (dont la tunique d'apparat des cavaliers et les polos des accompagnateurs) et de la qualité des installations, mais aussi par rapport à la qualité des interventions que la présence des chevaux a permis de générer.

² Nom fictif

La présence des deux majestueux chevaux canadiens suscite une réaction favorable de la part de la communauté et projette ainsi une image organisationnelle positive de la sûreté.

« Lorsque les chevaux sont déployés dans les communautés, ils sont comme des aimants qui attirent les gens de tous âges, les adolescents, les jeunes adultes et les personnes âgées ».

Lors des missions de type familial, social et culturel, à l'instar de celle des enfants et des personnes vulnérables lors d'événements caritatifs, la réaction des gens est différente. Ils posent des questions et cherchent à comprendre le lien entre la police et les chevaux. Cette fenêtre d'opportunité permet d'avoir une discussion sur nos fondements en matière de police de proximité.

« Pour maximiser les effets bénéfiques des chevaux canadiens, il faut réussir à s'insérer dans les activités communautaires pour lesquelles nous exposons nos chevaux et nous circulons avec deux cavaliers. L'image est forte et empreinte d'un grand respect auprès de la majorité des gens rencontrés. En fait, les gens détournent leur regard et saluent de façon systématique les cavaliers. Cette image de marque et de respect est alors comme un miroir retourné par nos cavaliers envers les gens avec un sourire et un signe de la main ».

La présence de l'équipe équestre au Festival de western de Saint-Tite est un bel exemple de rayonnement de l'organisation auprès d'une large clientèle. Les cavaliers y ont senti une marque de respect particulier de la part de gens présents et une fierté particulière de représenter la Sûreté du Québec.

Mobilisation du personnel

« [Je ressente une] grande fierté de faire partie de ce merveilleux projet, de beaux équipements, de beaux uniformes et magnifiques chevaux ».

Tous les membres de l'équipe équestre se sont investis à 100 % dans ce projet faisant ressortir des qualités humaines exceptionnelles au sein des membres de l'organisation. Grâce à eux, de nombreux citoyens ont pu créer de nouveaux liens privilégiés avec notre organisation. Ces bénévoles sont au cœur du succès de l'équipe. Leur participation a permis de générer une fierté et un sentiment d'appartenance fort à l'organisation. Le rayonnement, la fierté et le plaisir de faire partie d'une belle équipe qui sont là par choix.

« Très enrichissant de faire du bénévolat auprès de la population et dans un contexte de passion équestre en même temps. Rencontrer des collègues de travail de partout et qui ont les mêmes passions ».

Enjeux rencontrés

Gestion des bénévoles et transport

Bien qu'au départ, le choix du nombre de bénévoles semblait approprié, il s'est avéré vite insuffisant pour remplir l'ensemble des tâches à effectuer, et ce, sur l'ensemble du territoire à couvrir.

Les événements se sont déroulés aux quatre coins du Québec. Ainsi, le manque de représentativité des bénévoles pour certaines régions a engendré des coûts de déplacement élevés pour pouvoir couvrir l'ensemble du territoire. Le déplacement des bêtes s'est avéré un défi de taille entraînant souvent de multiples discussions et aménagements de travail pour permettre aux bénévoles et chargés de mission de réduire les risques reliés à la fatigue au volant.

Plusieurs tâches entourent chacune des missions de l'équipe équestre et elles nécessitent un bon nombre de ressources pour permettre le succès de l'activité sur tous les plans soit, l'échange avec le public, la collecte de fonds (s'il y a lieu) et le bien-être des bêtes. Rapidement, la nécessité d'avoir un bénévole par cheval pour accroître les bénéfices anticipés tout en diminuant les risques de blessures a été établie.

De plus, une majorité de bénévoles avaient peu d'expérience dans le transport des chevaux et des soins à apporter en cas d'incidents.

Type de chevaux et clientèle

Les rapports de mission montrent que les **chevaux miniatures** sont plus appropriés pour les personnes vulnérables en raison de leur petite taille et de leur facilité à les déplacer auprès des gens (enfants, personnes âgées, personnes en perte d'autonomie) sans risque de blessure. Au fil des activités, jusqu'à six chevaux miniatures ont été déployés, et ce, en fonction du nombre de participants. Ils sont facilement transportables et permettent à une plus grande clientèle d'y avoir accès. Néanmoins, comme mentionné précédemment, il est important de prévoir un bénévole par cheval, pour accroître les bénéfices anticipés tout en diminuant les risques possibles de blessure.

Pour ce qui est des **chevaux canadiens**, l'impact de leur présence est limité en raison de leur taille imposante et ils sont donc plus difficilement accessibles auprès des gens en fauteuil roulant et/ou en perte d'autonomie. Ils nécessitent une plus grande attention et une certaine expérience des bénévoles et policiers. Par conséquent, ils ne devraient pas servir auprès de la clientèle vulnérable.

Type d'événements/clientèle

Les **activités familiales et festives** sont plus propices à l'approche communautaire selon les fondements en matière de police de proximité. Sur cette base, les activités de fêtes de village sont

à privilégier. Les festivals Western et autres activités financés et/ou commandités par le privé sont certainement plus achalandés, mais comportent des irritants en matière de clientèles non désirées et d'abus de substances de toutes sortes. Celles-ci présentent un risque envers les bêtes, les bénévoles et la clientèle qui doivent être constamment surveillés afin que nos chevaux ne blessent personne.

La présence de l'équipe équestre s'est avérée peu adaptée aux activités pour les **enfants en garderie et/ou en camp de vacances**. Le type de clientèle nécessite une attention et une surveillance soutenues afin d'éviter les blessures potentielles avec les animaux. Ce type d'activité nécessite un plus grand nombre de bénévoles équestres et n'apporte rien de plus pour l'organisation, sinon, des risques de blessure pour les enfants un peu plus turbulents et difficilement contrôlables. Lors des événements à La Malbaie et à St-Bruno, où des groupes de jeunes enfants étaient présents, les bénévoles ont dû porter une attention particulière afin d'assurer la sécurité des enfants et des chevaux.

Sollicitation

Solliciter les gens pour aider un organisme ne fut pas simple. La fondation communautaire qui devait supporter l'équipe équestre pour ce volet était en pleine restructuration et n'a pas été en mesure d'assurer une présence lors des événements. Son rôle et son implication furent donc très limités. Souvent, les gens qui devaient supporter l'équipe étaient absents et/ou incapables de solliciter les gens pour des dons alors que les bénévoles avaient aussi un peu d'inconfort à remplir cette tâche. Cependant, la sollicitation par l'échange de balades à cheval fut un grand succès.

L'utilisation des chevaux miniatures pour la donation a été notre meilleure cueillette monétaire ».

De plus, les gens demandaient des souvenirs à l'effigie des chevaux et de la Sûreté pour leurs enfants. Finalement, les bénévoles ont mentionné l'importance de trouver une façon de donner plus de visibilité aux organismes qui accompagne l'équipe équestre afin de pouvoir augmenter leur récolte de dons et amener plus de gens à les découvrir.

Recommandations

Types de mission

Pour la prochaine année, il est recommandé d'orienter la planification des missions selon le type d'activité et objectifs auxquelles elles se réfèrent :

- Un volet **sociocommunautaire** qui concentre ses activités sur l'objectif de l'équipe équestre de « donner au suivant » et qui a aussi pour but de collecter des fonds pour un organisme;
- Un volet **familial, social et culturel** qui assure un rapprochement avec la communauté et les personnes vulnérables;
- Un volet **protocolaire** qui permet le rayonnement de l'organisation auprès d'un large public et la mise en valeur de l'image corporative;
- Un volet **opérationnel** en lien avec la mission de maintien de la paix, du bon ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention du crime.

Sociocommunautaire

- Mettre en place des actions pour amasser plus de fonds pour les causes telles que :
 - la vente d'articles promotionnels à l'effigie de l'équipe équestre;
 - l'offre de promenades à cheval en échange d'un don.

Familial, social et culturel

- Privilégier la présence des chevaux miniatures qui sont très appréciés avec les enfants et les personnes vulnérables.

Protocolaire

- Rédiger une procédure spécifique pour les missions protocolaires.
- Inclure l'équipe équestre dans plus d'évènements de type protocolaire :
 - Journées officielles incluant plusieurs services de police;
 - Événements où la parade apparaît la formule à privilégier, telle que le Festival de St-Tite où la présence des chevaux canadiens a arboré le rayonnement de la Sûreté.

Patrouille équestre

- Mettre en place une patrouille équestre à travers la province en collaboration avec les districts. Ces patrouilles opérationnelles se feront dans les lieux publics qui sont propices à ce genre d'opération et ont pour objectif l'amélioration de l'offre de services de sécurité aux municipalités.

Ressources humaines

Bénévoles

- Prévoir une présence systématique des cadets et/ou des policiers communautaires dans les événements. Lorsque ceux-ci étaient impliqués, l'impact auprès de la population s'est avéré beaucoup plus important, les gens allant naturellement vers eux.
- Travailler en partenariat avec les CSMRC pour planifier le calendrier 2018 en fonction de leurs besoins et permettre une plus grande contribution des cadets et des policiers communautaires.
- Assigner des cadets et des policiers communautaires à un cheval.
- Offrir une formation de base à tous les bénévoles accompagnateurs et un protocole de tâches et missions claires pour chaque bénévole.
- Augmenter le nombre de bénévoles afin d'avoir une meilleure représentativité sur le territoire et permettre de limiter les frais de déplacement.
- Définir des balises claires pour la réclamation de frais d'hébergement et de repas.

Poste de coordonnateur

- Créer un poste de sergent communautaire dédié à la gestion de l'équipe équestre. Il sera responsable de l'équipe sous la direction du Bureau du Directeur général adjoint de la Grande fonction de la surveillance du territoire. Outre le fait qu'il doit être cavalier, il aura la charge de voir au bon fonctionnement des activités, du travail des bénévoles et du développement du projet et surtout assurer la pérennité du projet dans le temps en lien avec les districts dans le respect de notre mission.

Embauche à contrat

- Embaucher à contrat une personne d'expérience apte à mener à bien chacune des sorties des chevaux. Cette personne sera aussi responsable du maintien des équipements. Le peu d'expérience des bénévoles dans le transport des chevaux et des soins à apporter en cas d'incidents entraîne beaucoup de risques. Ainsi, le transport devrait être fait par une personne d'expérience qui sera rémunérée.
- ✓ ***Une évaluation des coûts est présentement en cours.***

Logistique et chevaux

- Considérer la possibilité d'offrir deux ports d'attache pour l'hébergement des chevaux; un au Saguenay-Lac-Saint-Jean et une dans l'ouest du Québec (dans le district Ouest ou le district Sud) afin de minimiser le transport des chevaux et mieux coordonner les activités.
- Encourager l'utilisation de la flotte de véhicules banalisés de la Sûreté pour le déplacement des bénévoles.
- Procéder à l'achat de deux chevaux canadiens supplémentaires.
- Considérer et évaluer la possibilité de location et/ou l'achat de chevaux miniatures. Tenir compte des enjeux des responsabilités et assurances.
- ✓ ***Une évaluation des coûts est présentement en cours.***

Conclusion

Le projet pilote de l'équipe équestre 2017 a été un franc succès. La participation de l'équipe à plus d'une dizaine d'événements à travers la Québec a permis, non seulement de faire rayonner la Sûreté, mais aussi à l'interne de contribuer au sentiment d'appartenance et de fierté des membres présents aux activités, de participer au développement communautaire et d'amasser des fonds pour des causes qui tiennent à cœur à l'organisation.

Bien que plusieurs points demeurent à améliorer, les répercussions des actions de la première année ont eu un impact positif tant pour la communauté que pour la Sûreté. Grâce à la variété des missions, l'objectif principal de « donner au suivant » a été atteint. Ainsi, la constitution d'une équipe équestre formelle au sein de la Sûreté afin de coordonner les activités équestres s'avère un outil indispensable afin d'améliorer et bonifier l'offre de services de la Sûreté.

Sommaire

Statistiques

- L'équipe équestre a participé à 15 missions à travers la province dont six événements se sont déroulés dans la région de la Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois événements dans la région de la Mauricie-Lanaudière, trois dans l'Estrie-Centre-du-Québec, deux dans la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches et un dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.
- L'équipe a participé à 8 événements à caractère familial, social et culturel, 5 sociocommunautaire et 2 protocolaires.
- Huit événements étaient caritatifs et ont permis d'amasser 1 302 \$ pour Leucan, Les Olympiques spéciaux, l'AECQ, le GIOIA, un club optimiste et Sollican.
- Cette première année compte la participation dévouée de 33 bénévoles, dont 5 cavalières, 18 policiers et 13 employés civils.

Coûts

- Les frais de démarrage du projet pour l'acquisition de matériel et de chevaux s'élèvent à 54 118 \$.
- Les frais opérationnels pour la première année des activités de l'équipe équestre sont de 20 710 \$.

Répercussions de la réalisation du projet équestre

- ✓ Impact psychosocial positif
- ✓ « donner au suivant »
- ✓ Belle visibilité de la Sûreté
- ✓ Mobilisation du personnel
- ✓ Bénévoles en nombre et expertises insuffisants
- ✓ Certains types de chevaux sont plus appropriés selon la clientèle ou l'événement
- ✓ Difficulté à solliciter les gens pour des dons
- ✓ Contrainte logistique pour le déplacement des chevaux.

Recommandations

Pour la prochaine année, il est recommandé de :

- Orienter la planification des missions selon le type d'activité et objectifs auxquelles elles se réfèrent : sociocommunautaire, familial, social et culturel, protocolaire ainsi qu'opérationnel.
 - Mettre en place des actions pour amasser plus de fonds pour les causes.
 - Privilégier la présence des chevaux miniatures qui sont très appréciés avec les enfants et les personnes vulnérables.
 - Rédiger une procédure spécifique pour les missions protocolaires.
 - Mettre en place une patrouille équestre à travers la province en collaboration avec les districts.
 - Prévoir une présence systématique des cadets et/ou des policiers communautaires dans les missions.
 - Augmenter le nombre de bénévoles afin d'avoir une meilleure représentativité sur le territoire et limiter les frais de déplacement.
 - Encourager l'utilisation de la flotte de véhicules banalisés de la Sûreté pour le déplacement des bénévoles.
 - Définir des balises claires pour la réclamation de frais d'hébergement et de repas.
 - Créer un poste de coordonnateur équestre dédié à la gestion de l'équipe équestre.
 - Embaucher à contrat une personne d'expérience apte à mener à bien chacune des sorties des chevaux.
 - Considérer la possibilité d'offrir deux ports d'attache pour l'ouest du Québec (DS et DO) afin de minimiser le transport des chevaux et mieux coordonner les activités.
 - Procéder à l'achat de chevaux canadiens supplémentaires.
 - Évaluer la possibilité de louer ou de procéder à l'achat de chevaux miniatures.
- ✓ **Une analyse des options et des coûts est présentement en cours.**

ANNEXE

Résultats du sondage

Statut des bénévoles	Pourcentage	Nombre
Employé de la Sûreté	84%	21
Membre de la famille	12%	3
Autre	4%	1
Total	100%	25

Rôle de bénévole	Pourcentage	Nombre
Chargée de mission	20%	5
Bénévole sur le terrain	96%	24
Cavalière	20%	5
N=25	S.O.	S.O.

Nombre d'événements participés	Pourcentage	Nombre
Un à trois	52%	13
Quatre à neuf	44%	11
10 à 15	4%	1
Total	100%	25

Expérience auprès des chevaux	Pourcentage	Nombre
Aucune (Aucun contact avec des chevaux)	4%	1
Peu (Quelques contacts avec des chevaux)	20%	5
Beaucoup (Contacts réguliers avec des chevaux)	76%	19
Total	100%	25

Satisfaction à l'égard de votre expérience	Pourcentage	Nombre
Tout à fait insatisfait	8%	2
Plutôt insatisfait	4%	1
Plutôt satisfait	36%	9
Tout à fait satisfait	52%	13
Total	100%	25

Recommanderiez-vous à une personne de votre entourage de se porter volontaire comme bénévole de l'équipe équestre en 2018 ?	Pourcentage	Nombre
Oui	100%	25
Non	0%	0
Total	100%	25

Souhaitez-vous être bénévole de l'équipe équestre en 2018 ?	Pourcentage	Nombre
Oui	96%	24
Non*	4%	1
Total	100%	25

*La personne indique qu'elle n'est pas disponible pour 2018 mais le serait très certainement pour 2019.

Source : Sondage réalisé auprès des bénévoles du projet équestre, Sûreté du Québec (février 2018)



Bouchard, Mario

De: Després, Patrick
Envoyé: 26 avril 2019 14:09
À: Bouchard, Mario
Objet: (RESTREINT) 2019-2020 Prevision_budgetaire Équipe équestre SQ
Pièces jointes: 2019-2020 Prevision_budgetaire version transmise au DGI.xlsx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Monsieur le DGI Bouchard,

Voici une prévision budgétaire pour l'année 2019-2020 de l'EESQ.

Vous remarquerez que depuis la création de l'unité, la gestion du budget à évolué. Je vous invite à prendre connaissance des onglets afin de déterminer lesquels vous souhaitez conserver et transmettre à votre état-major.

Afin de livrer environ 120 missions, puisque plusieurs budgets de la DRM et du PDRH sont mis à contribution nous avons besoin de \$170 000.00 sous le budget fonctionnement équipe équestre.

Tel que discuté, je n'annoncerai pas 120 missions. Une planification plus conservatrice sera transmise aux districts et au public.

Voici à titre comparatif les budgets 2017 et 2018-2019 vs la prévision 2019-2020, afin de démontré que nous sommes en deçà de l'an dernier lorsque nous calculons les mêmes dépenses. je suis disponible pour les explications requises.

	Année 2017	2018-2019	2019-2020
Budget EESQ planifié	N\D	\$150444	\$169754 (note 1)
Budget EESQ dépensé	\$74828	\$147657	À venir
Nombre de missions planifiées	N\D	60	120
Nombre de missions réalisées	16	64	À venir
			Note 1 : la formation est maintenant incluse dans le budget PDRH (\$54271.50) et les équipements sont maintenant inclus dans le budget de la DRM (\$39212.00)
Total des dépenses comparées		\$147657	\$ 263 237.00 (incluant formation et équipement)
coût moyen par mission		\$2307 par mission	\$2193 par mission

Merci

Pour l'équipe équestre,

COTE DE CONFIDENTIALITÉ : RESTREINT



Patrick Despres, inspecteur
Commandant, Équipe Équestre
Grande fonction de la surveillance du territoire
Cellulaire : [REDACTED]

www.sq.gouv.qc.ca

« Une organisation tournée vers l'avenir »

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.



Équipe équestre 2018-2019

Équipe équestre 2018-2019

Bilan provisoire 2018

Objectifs de L'EESQ

- Offrir un service de qualité
 - Mieux desservir les municipalités
 - Répondre à leurs besoins spécifiques
- Offrir un service complémentaire
 - sécurité et développement communautaire
- Favoriser le rapprochement de la communauté
- Augmenter la visibilité de la Sûreté
- Mobiliser le personnel

L'utilisation du cheval

- L'utilisation du cheval comporte non seulement un avantage de rapprochement communautaire, mais aussi au niveau de la sécurité publique tant pour la prévention que pour la répression du crime.

Rapprochement communautaire

- Le projet équestre se veut un outil supplémentaire, voire complémentaire, pour rejoindre un public diversifié et perpétuer la volonté de la Sûreté à s'engager auprès des communautés qu'elle dessert.
- L'utilisation de chevaux miniatures dans le cadre d'événements permet à l'organisation d'atteindre tout autant le grand public que les groupes vulnérables, tels que les enfants malades, les personnes handicapées et les aînés en favorisant un contact positif

Le cheval comme outil de rapprochement

- Le cheval **agit comme vecteur pour diminuer l'anxiété, ouvrir et créer une relation de confiance et un sentiment de sécurité.** La présence de l'animal favorise donc, dans ce contexte, les échanges avec les gens.
- Le cheval agit comme vecteur facilitant l'entrée en relation avec la communauté et les clientèles vulnérables.
- Durant les missions de maintien de l'ordre, de nombreux patrouilleurs cavaliers (SPVM, police municipale de France et de Belgique) mentionnent que **la simple vue du cheval permet de désamorcer les situations et favorise le dialogue**

Missions et activités (14 novembre 2018)

	Planifiées	Réalisées	Annulées	À venir
Philantropiques	25	18	7	0
Protocolaires	2	2	0	0
Patrouilles	30	21	9	0
Formation	3	3	0	0
Total	60	44	16	0
Total des activités 2018-2019				44

Bilan des effectifs

	Agents	Sous-officiers	Officiers	Civils	Total
Cavalliers	9	4	2	0	15
Accompagnateurs	12	7	0	23	42
Total :	21	11	2	23	57

Total policiers : 34
Total civils : 23

Temps accordé aux missions (heures)

au 30 septembre 2018

		Bénévoles	Rémunérées	% rémunérées
Polders	Accompagnateurs	218	160	43%
	Cavaliers	96	852	90%
	Transport	0	189	100%
Sous-Total policiers		312	1201	79%
Officiers	Accompagnateurs	0	0	S.O.
	Cavaliers	144	85 (jour de semaine)	37%
	Transport	46	0	0%
Sous-total officiers		190	85 (jour de semaine)	31%
Civils	Accompagnateurs	360	40	10%
	Cavaliers	0	0	S.O.
	Transport	0	52	100%
Sous-Total civils		360	92	20%
Grand Total :		862	1378	62%

Équipe équestre

BDGA
de la Surveillance du territoire



Module de l'équipe équestre

Instructeur-chef*

- Techniciens équins (4)
- Coordination policier cavalier en province:(actuellement 14)
- Coordination des accompagnateurs (policiers et civils): (actuellement 42)

Instructeur-chef

Expérience préalable à l'emploi

Posséder :

- une qualification d'instructeur ou d'entraîneur reconnue par Cheval Québec (ou être en voie de l'obtention);
- un minimum de 10 ans d'expérience en tant que cavalier (un atout);
- une formation spécialisée en entraînement des chevaux (un atout).

Avoir réussi :

- un test physique (norme d'urgence) - et requis annuellement pour le maintien en emploi;
- un test pratique de cavalier.

Description de tâches de l'instructeur-chef

- **Développer et fournir l'encadrement fonctionnel de l'équipe équestre (cavaliers patrouilleurs, accompagnateurs et bénévoles)**
- **Contribuer au développement de la formation des cavaliers et des accompagnateurs au sein de la Sûreté du Québec**
- **Participer à des activités opérationnelles**
- **Assurer la bonne gestion des opérations en lien avec la régie d'écurie**
- **Assurer un contrôle qualité des entraînements, des soins des chevaux et de la régie d'écurie effectués par les techniciens équins**
- **Développer et maintenir l'expertise équestre au sein de la Sûreté du Québec**
- **Évaluer les compétences équestres des cavaliers**
- **Participer à l'évaluation des cavaliers**
- **Entraîner les chevaux**
- **Assurer la relève au niveau des chevaux**



RAPPORT PROJET ÉQUESTRE

Octobre 2017



Rapport – Projet équestre

La Sûreté du Québec s'est dotée d'une équipe équestre, composée de bénévoles policiers et civils, ainsi que deux chevaux canadiens et plusieurs chevaux miniatures. En place depuis juin 2017, elle dessert l'ensemble de la province. S'inscrivant dans un cadre communautaire, l'objectif principal visé par l'équipe équestre est de "donner au suivant" via la Fondation communautaire de la Sûreté.



Dans un premier temps, il est souhaité que ce projet favorise une clientèle vulnérable en créant contact positif avec la Sûreté. En effet, l'utilisation de chevaux miniatures permet à l'organisation de rejoindre certains groupes spécifiques de la population lors d'événements, comme les enfants malades, les personnes handicapées, les aînés et les individus vulnérables, tout comme le grand public.

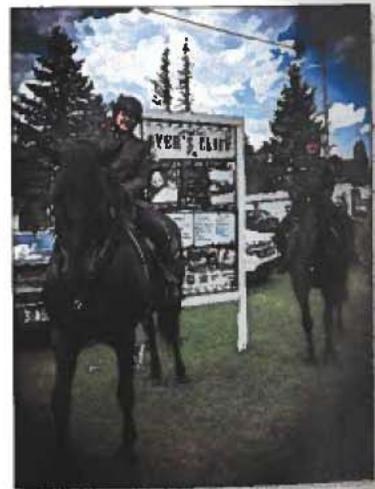
D'autre part, il est souhaité que des associations ou fondations puissent profiter la visibilité de l'équipe équestre pour amasser des fonds. Ainsi, ce projet se veut un outil supplémentaire pour rejoindre un public diversifié et poursuivre la volonté de la Sûreté d'être engagé auprès des communautés qu'elle dessert.



Entre juin et septembre 2017, l'équipe équestre a participé à 14 événements à travers la province. Ces événements ont permis, notamment, à des organismes comme les Olympiques spéciaux, Solican et le club optimiste de se joindre au kiosque de la Sûreté et d'amasser des fonds. Ils ont aussi permis des contacts avec des enfants malades, lors de visites aux Camps papillon et au camp Cité de la joie par exemple.

Bien que l'établissement de partenariat avec des organismes se soit avéré plus complexe que prévu, nous pouvons dire mission accomplie pour cette première saison de l'équipe équestre. L'objectif de donner au suivant a été atteint

Par ailleurs, tous les membres de l'équipe équestre se sont investis à 100% dans ce projet faisant ressortir des qualités humaines exceptionnelles au sein des membres de notre organisation. Grâce à eux, de nombreux citoyens ont pu créer de nouveaux liens privilégiés, avec notre organisation. Ces bénévoles sont au cœur du succès de l'équipe.



La mise en place de l'équipe équestre a coûté 52 115\$ à la Sûreté, incluant l'achat des chevaux, de l'équipement de transport et de l'équipement pour le kiosque, ainsi que le perfectionnement des cavalières. Les frais liés à l'entretien des chevaux sont de 5 340 \$ pour cette première saison. Et les frais des bénévoles s'élèvent à 4 288 \$ au total. Ainsi, les coûts de l'équipe équestre sont beaucoup moins élevés que prévue et totalisent 61 744 \$

À la suite de chaque activité, les chargés de mission ont soumis un rapport de mission relevant les points forts, les points à améliorer, ainsi que les retombées de l'activité ce qui permet de présenter des recommandations en vue de la poursuite du projet équestre.

Recommandations

- Concentrer les activités de l'équipe équestre dans les évènements ayant une mission communautaire.
- Travailler en partenariat avec les CSMRC pour planifier le calendrier 2018 en fonction de leurs besoins.
- Développer en amont de la saison 2018 des partenariats avec des organismes et mettre en place des stratégies pour amasser des dons lors des évènements. (Ex. vente de billets, tirage, promenade des chevaux miniatures, objets promotionnels).
- Augmenter le nombre de bénévoles, afin d'avoir une meilleure représentativité sur le territoire et permettre de limiter les frais de déplacement.
- En collaboration avec les postes MRC, mettre à profit les cadets policiers du territoire des évènements.
- Définir des balises claires pour la réclamation de frais d'hébergement et de repas.
- Encourager l'utilisation de la flotte de véhicules banalisés de la Sûreté pour le déplacement des bénévoles.



Date	Événement	Lieu	Organisme présent	Revenu pour l'organisme
04-mai-17	Camp d'entraînement des cavaliers	Alma	Aucun	- \$
12-juin-17	Lancement du projet équestre	Lac Saint-Jean	Aucun	- \$
24-juin-17	Fête de la Saint-Jean Baptiste	Saint-Gédéon	Olympiques spéciaux	114,30 \$
30-juin-17	PEPS de l'université Laval	Québec	Aucun	- \$
07-juil-17	Enfants atteints d'un cancer - donner au suivant	Saint-Irénée	Aucun	- \$
07-juil-17	Festival country de Labrecque	Labrecque	Aucun	- \$
09-juil-17	Fête du 150 ^{ème} de Pont-Rouge	Pont-Rouge	Olympiques spéciaux	42,00 \$
12-juil-17	Camp Papillon	St-Alphonse-de-Rodriguez	Aucun	- \$
29-juil-17	Cité de la joie - Camp de vacances pour enfants handicapés	Lac Beauport	Aucun	- \$
30-juil-17	Expo Agricole de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	Olympiques spéciaux	186,95 \$
04-août-17	Expo Agricole de Rimouski	Rimouski	ACEQ	95,00 \$
12-août-17	Festival Gymkhana	Falardeau	Olympiques spéciaux	112,00 \$
26-août-17	Foire Agricole	Memphrémagog	GIOIA	200,00 \$
02-sept-17	Fête du Village	Saint-Bruno	Club Optimiste	52,00 \$
10-sept-17	Festival Western de Saint-Tite	Saint-Tite	Aucun	- \$
16-sept-17	Fête du 150 ^{ème} d'Alma	Alma	Solican	500,00 \$
11-oct-17	Présentation de l'équipe équestre	GQG - Montréal	Centraide	À venir
Total partiel des revenus :				1 302,25 \$

Équipe équestre

Dépenses de fonctionnement

Exercices financiers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (en date du 16 septembre 2019)

Somme de Montant	Exercice financier				Total général
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Catégorie	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total général
Achat de cheval		5 700 \$	18 000 \$	5 300 \$	29 000 \$
Achat de remorque		24 904 \$	18 515 \$		43 419 \$
Autres dépenses		11 374 \$	6 754 \$	5 401 \$	23 530 \$
Cheval miniature			600 \$	1 000 \$	1 600 \$
Entretien, équipement et essence		3 270 \$	24 547 \$	20 088 \$	47 905 \$
Équipement équestre	2 365 \$	14 330 \$	57 538 \$	11 458 \$	85 691 \$
Formation				9 160 \$	9 160 \$
Frais de déplacement		9 805 \$	28 267 \$	6 671 \$	44 742 \$
Maréchal ferrant		940 \$	4 066 \$	4 541 \$	9 547 \$
Pension pour chevaux		1 593 \$	16 959 \$	11 970 \$	30 522 \$
Vétérinaire		765 \$	6 117 \$	5 162 \$	12 044 \$
Total général	2 365 \$	72 681 \$	181 364 \$	80 751 \$	337 160 \$

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier 2016-2017

Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	2 172,07
	Lapointe, Robert (004)	192,89
Total Équipement équestre		2 364,96
Total général		2 364,96

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2017-2018 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Bouchard, Mario (010)	6600	163,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	00348	320,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000985	281,89
Duchesne, Gérald (maréchal)	1989	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2046	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1969	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1890	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1955	340,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2022	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2004	80,00
		<hr/>
		1 705,29
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2019-2020 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Ranch La Douceur	5244	225,00
Parent, Denys	00351	400,00
Jason Chatigny Maréchal Ferrant	3203	344,00
Ranch La Douceur	5216	318,00
Huard, Daniel 8507	82	459,82
Huard, Daniel 8507	45	222,34
Ranch La Douceur	5232	180,00
	5237	240,00
Viau Quesnel, Françoise 13002	022077	20,00
D'Amours, Sara 12628	25	400,00
Groleau, Emmanuelle 12170	198	444,66
Huard, Daniel 8507	72	101,07
Huard, Daniel 8507	52	131,38
Campbell, Martin (002)	7374	240,00
Ranch La Douceur	5275	815,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010609	626,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010910	398,13
Dr Sophie Gattuso MV	5550	447,00
	5621	344,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010378	598,83
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	088075	113,55
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	225001	275,00
	225005	276,00
Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	10894	396,00
	11078	152,00
	11092	182,00
	11093	160,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010765	201,00
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	224843	992,00
		<hr/>
		9 702,78
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2018-2019 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	003675	400,00
Surprenant, Sylvie (médecin)	20180508	910,00
	20180528	710,00
Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	3049	25,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000351	128,90
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001449	172,50
	048772	20,00
	112358	323,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	CL-4366_000420	115,00
	CL-4366_001362	420,01
	CL-4366_001397	311,62
Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	205368	38,49
	401877	185,00
Université de Montréal	495274	1 981,42
Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	43543	160,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001377	177,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	049477	38,49
Duchesne, Gérald (maréchal)	2138	80,00
Drolet, Adam (maréchal ferrant)	1784	26,10
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	3029	540,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2059	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2080	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2093	180,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2815	570,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2065	320,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2682	360,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2107	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2089	180,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2119	80,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2936	540,00
Labre, Stéphanie	0390-4911458	50,00
	0390-4911503	780,00
		<hr/>
		10 182,93
		<hr/> <hr/>

Équipe équestre

Dépenses de fonctionnement

Exercices financiers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (en date du 16 septembre 2019)

Somme de Montant	Exercice financier				Total général
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Catégorie	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total général
Achat de cheval		5 700 \$	18 000 \$	5 300 \$	29 000 \$
Achat de remorque		24 904 \$	18 515 \$		43 419 \$
Autres dépenses		11 374 \$	6 754 \$	5 401 \$	23 530 \$
Cheval miniature			600 \$	1 000 \$	1 600 \$
Entretien, équipement et essence		3 270 \$	24 547 \$	20 088 \$	47 905 \$
Équipement équestre	2 365 \$	14 330 \$	57 538 \$	11 458 \$	85 691 \$
Formation				9 160 \$	9 160 \$
Frais de déplacement		9 805 \$	28 267 \$	6 671 \$	44 742 \$
Maréchal ferrant		940 \$	4 066 \$	4 541 \$	9 547 \$
Pension pour chevaux		1 593 \$	16 959 \$	11 970 \$	30 522 \$
Vétérinaire		765 \$	6 117 \$	5 162 \$	12 044 \$
Total général	2 365 \$	72 681 \$	181 364 \$	80 751 \$	337 160 \$

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier 2016-2017

Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	2 172,07
	Lapointe, Robert (004)	192,89
Total Équipement équestre		2 364,96
Total général		2 364,96

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2017-2018 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Bouchard, Mario (010)	6600	163,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	00348	320,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000985	281,89
Duchesne, Gérald (maréchal)	1989	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2046	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1969	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1890	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1955	340,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2022	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2004	80,00
		<hr/>
		1 705,29
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2019-2020 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Ranch La Douceur	5244	225,00
Parent, Denys	00351	400,00
Jason Chatigny Maréchal Ferrant	3203	344,00
Ranch La Douceur	5216	318,00
Huard, Daniel 8507	82	459,82
Huard, Daniel 8507	45	222,34
Ranch La Douceur	5232	180,00
	5237	240,00
Viau Quesnel, Françoise 13002	022077	20,00
D'Amours, Sara 12628	25	400,00
Groleau, Emmanuelle 12170	198	444,66
Huard, Daniel 8507	72	101,07
Huard, Daniel 8507	52	131,38
Campbell, Martin (002)	7374	240,00
Ranch La Douceur	5275	815,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010609	626,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010910	398,13
Dr Sophie Gattuso MV	5550	447,00
	5621	344,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010378	598,83
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	088075	113,55
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	225001	275,00
	225005	276,00
Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	10894	396,00
	11078	152,00
	11092	182,00
	11093	160,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010765	201,00
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	224843	992,00
		<hr/>
		9 702,78
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2018-2019 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	003675	400,00
Surprenant, Sylvie (médecin)	20180508	910,00
	20180528	710,00
Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	3049	25,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000351	128,90
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001449	172,50
	048772	20,00
	112358	323,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	CL-4366_000420	115,00
	CL-4366_001362	420,01
	CL-4366_001397	311,62
Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	205368	38,49
	401877	185,00
Université de Montréal	495274	1 981,42
Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	43543	160,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001377	177,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	049477	38,49
Duchesne, Gérald (maréchal)	2138	80,00
Drolet, Adam (maréchal ferrant)	1784	26,10
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	3029	540,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2059	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2080	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2093	180,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2815	570,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2065	320,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2682	360,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2107	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2089	180,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2119	80,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2936	540,00
Labre, Stéphanie	0390-4911458	50,00
	0390-4911503	780,00
		<hr/>
		10 182,93
		<hr/> <hr/>

Équipe équestre

Dépenses de fonctionnement

Exercices financiers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (en date du 16 septembre 2019)

Somme de Montant	Exercice financier				Total général
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Catégorie	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total général
Achat de cheval		5 700 \$	18 000 \$	5 300 \$	29 000 \$
Achat de remorque		24 904 \$	18 515 \$		43 419 \$
Autres dépenses		11 374 \$	6 754 \$	5 401 \$	23 530 \$
Cheval miniature			600 \$	1 000 \$	1 600 \$
Entretien, équipement et essence		3 270 \$	24 547 \$	20 088 \$	47 905 \$
Équipement équestre	2 365 \$	14 330 \$	57 538 \$	11 458 \$	85 691 \$
Formation				9 160 \$	9 160 \$
Frais de déplacement		9 805 \$	28 267 \$	6 671 \$	44 742 \$
Maréchal ferrant		940 \$	4 066 \$	4 541 \$	9 547 \$
Pension pour chevaux		1 593 \$	16 959 \$	11 970 \$	30 522 \$
Vétérinaire		765 \$	6 117 \$	5 162 \$	12 044 \$
Total général	2 365 \$	72 681 \$	181 364 \$	80 751 \$	337 160 \$

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier 2016-2017

Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	2 172,07
	Lapointe, Robert (004)	192,89
Total Équipement équestre		2 364,96
Total général		2 364,96

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2017-2018 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Bouchard, Mario (010)	6600	163,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	00348	320,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000985	281,89
Duchesne, Gérald (maréchal)	1989	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2046	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1969	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1890	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1955	340,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2022	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2004	80,00
		<hr/>
		1 705,29
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2019-2020 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Ranch La Douceur	5244	225,00
Parent, Denys	00351	400,00
Jason Chatigny Maréchal Ferrant	3203	344,00
Ranch La Douceur	5216	318,00
Huard, Daniel 8507	82	459,82
Huard, Daniel 8507	45	222,34
Ranch La Douceur	5232	180,00
	5237	240,00
Viau Quesnel, Françoise 13002	022077	20,00
D'Amours, Sara 12628	25	400,00
Groleau, Emmanuelle 12170	198	444,66
Huard, Daniel 8507	72	101,07
Huard, Daniel 8507	52	131,38
Campbell, Martin (002)	7374	240,00
Ranch La Douceur	5275	815,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010609	626,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010910	398,13
Dr Sophie Gattuso MV	5550	447,00
	5621	344,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010378	598,83
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	088075	113,55
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	225001	275,00
	225005	276,00
Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	10894	396,00
	11078	152,00
	11092	182,00
	11093	160,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010765	201,00
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	224843	992,00
		<hr/>
		9 702,78
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2018-2019 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	003675	400,00
Surprenant, Sylvie (médecin)	20180508	910,00
	20180528	710,00
Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	3049	25,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000351	128,90
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001449	172,50
	048772	20,00
	112358	323,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	CL-4366_000420	115,00
	CL-4366_001362	420,01
	CL-4366_001397	311,62
Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	205368	38,49
	401877	185,00
Université de Montréal	495274	1 981,42
Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	43543	160,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001377	177,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	049477	38,49
Duchesne, Gérald (maréchal)	2138	80,00
Drolet, Adam (maréchal ferrant)	1784	26,10
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	3029	540,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2059	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2080	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2093	180,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2815	570,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2065	320,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2682	360,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2107	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2089	180,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2119	80,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2936	540,00
Labre, Stéphanie	0390-4911458	50,00
	0390-4911503	780,00
		<hr/>
		10 182,93
		<hr/> <hr/>

Équipe équestre

Dépenses de fonctionnement

Exercices financiers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (en date du 16 septembre 2019)

Somme de Montant	Exercice financier				Total général
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Catégorie	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total général
Achat de cheval		5 700 \$	18 000 \$	5 300 \$	29 000 \$
Achat de remorque		24 904 \$	18 515 \$		43 419 \$
Autres dépenses		11 374 \$	6 754 \$	5 401 \$	23 530 \$
Cheval miniature			600 \$	1 000 \$	1 600 \$
Entretien, équipement et essence		3 270 \$	24 547 \$	20 088 \$	47 905 \$
Équipement équestre	2 365 \$	14 330 \$	57 538 \$	11 458 \$	85 691 \$
Formation				9 160 \$	9 160 \$
Frais de déplacement		9 805 \$	28 267 \$	6 671 \$	44 742 \$
Maréchal ferrant		940 \$	4 066 \$	4 541 \$	9 547 \$
Pension pour chevaux		1 593 \$	16 959 \$	11 970 \$	30 522 \$
Vétérinaire		765 \$	6 117 \$	5 162 \$	12 044 \$
Total général	2 365 \$	72 681 \$	181 364 \$	80 751 \$	337 160 \$

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier 2016-2017

Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	2 172,07
	Lapointe, Robert (004)	192,89
Total Équipement équestre		2 364,96
Total général		2 364,96

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2017-2018 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Bouchard, Mario (010)	6600	163,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	00348	320,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000985	281,89
Duchesne, Gérald (maréchal)	1989	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2046	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1969	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1890	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	1955	340,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2022	80,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2004	80,00
		<hr/>
		1 705,29
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2019-2020 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Ranch La Douceur	5244	225,00
Parent, Denys	00351	400,00
Jason Chatigny Maréchal Ferrant	3203	344,00
Ranch La Douceur	5216	318,00
Huard, Daniel 8507	82	459,82
Huard, Daniel 8507	45	222,34
Ranch La Douceur	5232	180,00
	5237	240,00
Viau Quesnel, Françoise 13002	022077	20,00
D'Amours, Sara 12628	25	400,00
Groleau, Emmanuelle 12170	198	444,66
Huard, Daniel 8507	72	101,07
Huard, Daniel 8507	52	131,38
Campbell, Martin (002)	7374	240,00
Ranch La Douceur	5275	815,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010609	626,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010910	398,13
Dr Sophie Gattuso MV	5550	447,00
	5621	344,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010378	598,83
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	088075	113,55
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	225001	275,00
	225005	276,00
Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	10894	396,00
	11078	152,00
	11092	182,00
	11093	160,00
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	010765	201,00
Bureau vétérinaire du Centaure inc.	224843	992,00
		<hr/>
		9 702,78
		<hr/> <hr/>

Sommaire des factures pour le soin des chevaux 2018-2019 (Vétérinaire et maréchal ferrant)

Nom du fournisseur	Numéro de facture	Montant avant taxes
Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	003675	400,00
Surprenant, Sylvie (médecin)	20180508	910,00
	20180528	710,00
Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	3049	25,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	000351	128,90
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001449	172,50
	048772	20,00
	112358	323,40
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	CL-4366_000420	115,00
	CL-4366_001362	420,01
	CL-4366_001397	311,62
Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	205368	38,49
	401877	185,00
Université de Montréal	495274	1 981,42
Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	43543	160,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	001377	177,00
Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	049477	38,49
Duchesne, Gérald (maréchal)	2138	80,00
Drolet, Adam (maréchal ferrant)	1784	26,10
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	3029	540,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2059	40,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2080	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2093	180,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2815	570,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2065	320,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2682	360,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2107	160,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2089	180,00
Duchesne, Gérald (maréchal)	2119	80,00
Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2936	540,00
Labre, Stéphanie	0390-4911458	50,00
	0390-4911503	780,00
		<hr/>
		10 182,93
		<hr/> <hr/>

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2017-2018
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		5 700,00
Total Achat de cheval		5 700,00
Achat de remorque	Remorques Olympique inc.	24 904,15
Total Achat de remorque		24 904,15
Autres dépenses	9145-1369 Québec inc.	416,16
		4 198,13
	Bouchard, Mario (010)	348,65
	Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean inc.	320,00
	Canupease inc.	3 755,00
	Enseignes Bromar inc., Les	54,00
	Événement Équestre du Québec Inc.	745,00
	Michaud, Nadya	0,00
	Nettoyeur Desharnais Bouchard inc.	9,50
	Remorques Olympique inc.	90,00
	Services éducatifs du séminaire Marie-Reine-du-Clergé, Les	1 118,75
	Société Canadian Tire limitée, La	83,90
	Vitrierie 20/20 inc.	235,00
	W Communication	0,00
Total Autres dépenses		11 374,09
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	0,00
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	2 856,78
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	0,00
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	0,00
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	0,00
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	413,13
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	0,00
Total Entretien, équipement et essence		3 269,91
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	966,64
	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	350,00
	Confections C. Cliche inc.	2 993,76
	Couturier, Annick	589,95
	Créations Jade (135456 Canada inc.)	1 150,82
	Descent, Jocelyn	80,47
	Distribution Emblème inc.	2 477,40
	Écurie Le Sabot d'Or SENC, L'	1 490,00
	Michaud, Nadya	818,53
	Réserve de Bois, La	2 032,64
	Savard, Sheryl	604,75
	Société canadienne d'enregistrement des animaux	145,00
	Viau Quesnel, Françoise	630,19
Total Équipement équestre		14 330,15
Frais de déplacement	Alma Comfort Inn ®	751,44
	Belzil, Sandra	172,14
	Boilard, Marie-Hélène	31,51
	Bouchard, Annie (006)	69,65
	Boulianne, Johanne	38,66
	Café Vienne Parthenais	91,35
	Comfort Inn® Trois-Rivières	85,91
	Côté, Nicole (013)	79,03
	Couturier, Annick	151,47
	D'Amours, Sara	40,65
	Délices d'Amandine inc.	682,60
	Delisle, Julie	27,53
	Delta Saguenay Hôtel et Centre des congrès	280,88
	Drolet, Jean Raphaël	295,73
	Duquette, Bruno	45,69
	Fontaine, Édith	63,83
	Gagné, Myriam (002)	23,98

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2017-2018
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Frais de déplacement	Gazet, Marion	140,75
	Hamelin, Mireille	61,42
	Hébergements Le Bleu et Noir, Les	155,26
	Hôtel le Dauphin (St-Hyacinthe) (2316-7240 Québec inc.)	113,85
	Hôtel Le Dauphin Montréal-Longueuil	227,70
	Hôtel le Navigateur	276,36
	Hôtel Québec Inn (Les immeubles Jacques Robitaille inc.)	246,34
	Hôtel Universel (Alma)	760,76
	Hôtel Universel Montréal	758,66
	Laroche, David (003)	40,65
	Leclerc, Olivier	12,38
	Lemire, Marie-Pier	126,65
	Lessard, Anne-Marie (002)	184,18
	Letendre, Johanne (002)	43,04
	Maison du spaghetti, La	78,00
	Martel, Katie (002)	29,48
	Michaud, Nadya	629,88
	Montagnais Saguenay-Lac-Saint-Jean hôtel et centre de congrès, Le	90,05
	Plouffe, Sébastien	18,94
	Prevate, Sébastien	109,29
	Proulx, Josée (004)	8,70
	Robert, Patrick (003)	482,20
	Savard, Sheryl	59,59
	Savard, Yohan	68,73
	Services éducatifs du séminaire Marie-Reine-du-Clergé, Les	853,88
	Sherbrooke Comfort Inn (inactif)	589,98
	Simard, Anne-Julie	10,82
	Société en Commandite Hotel Place d'Youville (Marriott Courtyard Québec)	174,92
	St-Onge, Charles	236,04
	Viau Quesnel, Françoise	284,06
Total Frais de déplacement		9 804,61
Maréchal ferrant	Duchesne, Gérald (maréchal)	940,00
Total Maréchal ferrant		940,00
Pension pour chevaux	Bouchard, Mario (010)	1 593,00
Total Pension pour chevaux		1 593,00
Vétérinaire	Bouchard, Mario (010)	163,40
	Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	601,89
Total Vétérinaire		765,29
Total général		72 681,20

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		5 000,00
		2 500,00
	Sarrazin, Jean-Pierre	3 500,00
		7 000,00
Total Achat de cheval		18 000,00
Achat de remorque	Remorques Olympique inc.	18 515,00
Total Achat de remorque		18 515,00
Autres dépenses		1 078,67
	Cadres Verbec inc.	115,01
	Coop Sainte-Julie, La	970,22
	Després, Patrick (002)	241,79
	Drapeaux et bannières l'Étendard inc.	937,30
	Farah-Lajoie, Véronique	16,16
	Imbeault, Isabelle	26,46
	Labre, Stéphanie	23,73
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 553,74
		1 160,92
	Reprodoc inc.	630,00
Total Autres dépenses		6 754,00
Cheval miniature		600,00
Total Cheval miniature		600,00
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	1 983,66
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	6 561,92
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	9 790,77
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	884,18
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	0,00
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	1 594,90
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	3 732,02
Total Entretien, équipement et essence		24 547,45
Équipement équestre	Agri-Solutions	101,70
	Bouchard, Mario (010)	104,04
	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	3 534,00
	Canupease inc.	3 840,00
	Centre d'attelage Équin-Star S.E.N.C.	472,84
	Côté, Aimée	604,95
	Côté, Nicole (013)	98,15
		500,00
	Cravate Bénart [Canada] inc.	24 188,77
	D'Amours, Sara	1 334,19
	Désilets-Comeau, Mylène	309,19
	Dionne, Jacqueline	15,00
	Farah-Lajoie, Véronique	334,85
	Groleau, Emmanuelle	2 675,22
	Huard, Daniel (004)	51,52
	Labre, Stéphanie	349,59
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 852,69
	Letendre, Johanne (002)	44,85
	Lévesque, Gilles (004)	304,95
	Matelevage enr.	146,60
	Next One Equestrian LLC	4 280,25
	Pouliot, Nicolas (distributeur vente direct)	4 577,00
	Pure Bedding inc.	381,14
Réserve de Bois, La	71,24	
Roy, Caroline (004)	219,93	
Sellerie G Lemay inc.	6 863,56	
Viau Quesnel, Françoise	281,95	
Total Équipement équestre		57 538,17
Frais de déplacement	Alma Comfort Inn ®	2 753,14
	Auberge de la Pointe inc.	450,25
	Auberge de la Rive inc.	128,29

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Frais de déplacement	Beaulieu, Laura	326,17
	Bisson Cyr, Jennifer	84,75
	Bouchard, Geneviève (011)	12,57
		20,70
	Bouchard, Mario (010)	3 044,70
	Bouchard, Mélanie (007)	21,86
	Boulianne, Johanne	18,94
	Bourassa, Isabelle (002)	139,44
	Café Vienne Parthenais	17,40
	Château Bromont	1 054,94
	Chouinard, Eugénie	1 056,26
	Cloutier, Marie-Andrée (002)	38,66
	Complexe Jacques-Gagnon et Hôtel Universel enr. (3098-6145 Québec inc.)	2 215,00
	D'Amours, Sara	185,28
	Désilets-Comeau, Mylène	866,42
	Després, Patrick (002)	589,26
	Dionne, Jacqueline	18,94
	Dumas, Diane (002)	52,42
	Duquette, Bruno	41,45
	École nationale de police du Québec	4 266,05
	Farah-Lajoie, Véronique	574,89
	Gagné, Myriam (002)	80,39
	Gagnon, Marie-Claude (007)	653,41
	Groleau, Emmanuelle	646,74
	Hatfield, Jonathan	12,57
	Hôtel Comfort Inn (St-Georges)	357,09
	Hôtel Holiday Inn Express	246,34
	Hôtel le Manoir (9102-5361 Québec inc.)	322,92
	Hôtel Le Président	450,25
	Hôtel M inc.	113,85
	Hôtel Normandin	233,92
	Hôtel Plaza Québec (3089-3242 Québec inc.)	114,89
	Imbeault, Isabelle	763,16
	Invest Hotels GP I Ltd	111,78
	Laberge, Nathalie (003)	37,14
	Labre, Stéphanie	922,10
	Landry-Nadeau, Laurie	100,52
	Laroche, David (003)	81,30
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 812,66
	Letendre, Johanne (002)	21,28
	Lévesque, Gilles (004)	160,33
	LP Traiteur	238,00
	Michaud, Nadya	339,58
	Montagnais Saguenay-Lac-Saint-Jean hôtel et centre de congrès, Le	90,05
	Morin, Emmanuelle	31,51
	Motel l'Abri Itée	180,10
	Quality Inn & Suites Val-d'Or	757,62
	Quality Inn [Marque Déposée]	83,84
	Roy, Caroline (004)	616,20
	Savard, Sheryl	31,51
Savard, Yohan	234,63	
Seropian, Haig	68,76	
Société hôtelière Kuei S.E.C. (Hôtel Quality inn)	204,94	
Tremblay Gagné, Mélodie	43,39	
Viau Quesnel, Françoise	12,57	
Welcominns Hôtel	113,85	
Total Frais de déplacement		28 266,97

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Maréchal ferrant	Drolet, Adam (maréchal ferrant)	26,10
	Duchesne, Gérald (maréchal)	1 200,00
	Labre, Stéphanie	830,00
	Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2 010,00
Total Maréchal ferrant		4 066,10
Pension pour chevaux		797,73
	Bouchard, Mario (010)	4 648,08
		300,00
	D'Amours, Sara	3 600,00
	Groleau, Emmanuelle	650,00
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 633,81
	Ranch La Douceur	677,58
	Village Québécois d'Antan inc., Le	4 652,00
Total Pension pour chevaux		16 959,20
Vétérinaire	Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	25,00
	Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	223,49
	Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	1 706,92
	Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	400,00
	Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	160,00
	Surprenant, Sylvie (médecin)	1 620,00
	Université de Montréal	1 981,42
	Total Vétérinaire	
Total général		181 363,72

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2019-2020
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		1 800,00
		3 500,00
	Sarrazin, Jean-Pierre	0,00
Total Achat de cheval		5 300,00
Autres dépenses	Cheval Québec	471,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	972,03
	Labre, Stéphanie 10464	140,00
	Remorques Olympique inc.	3 818,45
Total Autres dépenses		5 401,48
Cheval miniature		1 000,00
Total Cheval miniature		1 000,00
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	1 939,84
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	2 918,69
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	2 798,44
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	4 017,48
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	3 746,55
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	0,00
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	4 666,77
Total Entretien, équipement et essence		20 087,77
Équipement équestre	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	2 678,00
	Distribution Élite Canada inc.	660,00
	Faucher Industries	368,57
	Huard, Daniel 8507	132,26
	Imbeault, Isabelle 12356	121,26
	Lozana santé	410,00
	Ranch La Douceur	7 087,91
Total Équipement équestre		11 458,00
Formation	Complexe équestre Bécancour	4 913,50
	Divers rapports de frais	4 246,80
Total Formation		9 160,30
Frais de déplacement	Auger, Carole 65873	12,57
	Bouchard, Geneviève 62790	248,82
	D'Amours, Sara 12628	1 137,84
		754,65
	Désilets-Comeau, Mylène 12746	496,41
	Després, Patrick 10432	478,26
	Dionne, Jacqueline 62597	66,68
	Divers rapports de frais	494,98
	Dumas, Diane 11468	44,08
	Duquette, Bruno 8844	23,07
	Farah-Lajoie, Véronique 13859	18,17
	Gazet, Marion 13217	12,57
	Groleau, Emmanuelle 12170	829,81
	Huard, Daniel 8507	412,13
	Huot, Jean-François 11956	89,77
	Labre, Stéphanie 10464	562,02
	Ladouceur, Stéphanie 67934	8,72
	Lévesque, Gilles 8920	12,57
	Paul, Mélanie 11224	18,94
	Resto Le Gentilly	91,60
	Ruée vers Gould, La	118,50
	Savard, Sheryl 11839	11,54
	Viau Quesnel, Françoise 13002	726,82
Total Frais de déplacement		6 670,52
Maréchal ferrant	Campbell, Martin (002)	240,00
	D'Amours, Sara 12628	400,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	444,66
	Huard, Daniel 8507	914,61
	Jason Chatigny Maréchal Ferrant	344,00

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2019-2020
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Maréchal ferrant	Parent, Denys	400,00
	Ranch La Douceur	1 778,00
	Viau Quesnel, Françoise 13002	20,00
Total Maréchal ferrant		4 541,27
Pension pour chevaux	Centre équestre Chez Mylou inc.	55,00
	Complexe équestre Bécancour	545,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	3 713,28
	Labre, Stéphanie 10464	300,00
	Ranch La Douceur	6 396,39
	Viau Quesnel, Françoise 13002	960,00
Total Pension pour chevaux		11 969,67
Vétérinaire	Bureau vétérinaire du Centaure inc.	1 543,00
	Dr Sophie Gattuso MV	791,00
	Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	1 937,51
	Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	0,00
	Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	890,00
Total Vétérinaire		5 161,51
Total général		80 750,52

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2017-2018
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		5 700,00
Total Achat de cheval		5 700,00
Achat de remorque	Remorques Olympique inc.	24 904,15
Total Achat de remorque		24 904,15
Autres dépenses	9145-1369 Québec inc.	416,16
		4 198,13
	Bouchard, Mario (010)	348,65
	Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean inc.	320,00
	Canupease inc.	3 755,00
	Enseignes Bromar inc., Les	54,00
	Événement Équestre du Québec Inc.	745,00
	Michaud, Nadya	0,00
	Nettoyeur Desharnais Bouchard inc.	9,50
	Remorques Olympique inc.	90,00
	Services éducatifs du séminaire Marie-Reine-du-Clergé, Les	1 118,75
	Société Canadian Tire limitée, La	83,90
	Vitrierie 20/20 inc.	235,00
	W Communication	0,00
Total Autres dépenses		11 374,09
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	0,00
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	2 856,78
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	0,00
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	0,00
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	0,00
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	413,13
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	0,00
Total Entretien, équipement et essence		3 269,91
Équipement équestre	Bouchard, Mario (010)	966,64
	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	350,00
	Confections C. Cliche inc.	2 993,76
	Couturier, Annick	589,95
	Créations Jade (135456 Canada inc.)	1 150,82
	Descent, Jocelyn	80,47
	Distribution Emblème inc.	2 477,40
	Écurie Le Sabot d'Or SENC, L'	1 490,00
	Michaud, Nadya	818,53
	Réserve de Bois, La	2 032,64
	Savard, Sheryl	604,75
	Société canadienne d'enregistrement des animaux	145,00
	Viau Quesnel, Françoise	630,19
Total Équipement équestre		14 330,15
Frais de déplacement	Alma Comfort Inn ®	751,44
	Belzil, Sandra	172,14
	Boilard, Marie-Hélène	31,51
	Bouchard, Annie (006)	69,65
	Boulianne, Johanne	38,66
	Café Vienne Parthenais	91,35
	Comfort Inn® Trois-Rivières	85,91
	Côté, Nicole (013)	79,03
	Couturier, Annick	151,47
	D'Amours, Sara	40,65
	Délices d'Amandine inc.	682,60
	Delisle, Julie	27,53
	Delta Saguenay Hôtel et Centre des congrès	280,88
	Drolet, Jean Raphaël	295,73
	Duquette, Bruno	45,69
	Fontaine, Édith	63,83
	Gagné, Myriam (002)	23,98

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2017-2018
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Frais de déplacement	Gazet, Marion	140,75
	Hamelin, Mireille	61,42
	Hébergements Le Bleuets Noir, Les	155,26
	Hôtel le Dauphin (St-Hyacinthe) (2316-7240 Québec inc.)	113,85
	Hôtel Le Dauphin Montréal-Longueuil	227,70
	Hôtel le Navigateur	276,36
	Hôtel Québec Inn (Les immeubles Jacques Robitaille inc.)	246,34
	Hôtel Universel (Alma)	760,76
	Hôtel Universel Montréal	758,66
	Laroche, David (003)	40,65
	Leclerc, Olivier	12,38
	Lemire, Marie-Pier	126,65
	Lessard, Anne-Marie (002)	184,18
	Letendre, Johanne (002)	43,04
	Maison du spaghetti, La	78,00
	Martel, Katie (002)	29,48
	Michaud, Nadya	629,88
	Montagnais Saguenay-Lac-Saint-Jean hôtel et centre de congrès, Le	90,05
	Plouffe, Sébastien	18,94
	Prevate, Sébastien	109,29
	Proulx, Josée (004)	8,70
	Robert, Patrick (003)	482,20
	Savard, Sheryl	59,59
	Savard, Yohan	68,73
	Services éducatifs du séminaire Marie-Reine-du-Clergé, Les	853,88
	Sherbrooke Comfort Inn (inactif)	589,98
	Simard, Anne-Julie	10,82
	Société en Commandite Hotel Place d'Youville (Marriott Courtyard Québec)	174,92
	St-Onge, Charles	236,04
	Viau Quesnel, Françoise	284,06
Total Frais de déplacement		9 804,61
Maréchal ferrant	Duchesne, Gérald (maréchal)	940,00
Total Maréchal ferrant		940,00
Pension pour chevaux	Bouchard, Mario (010)	1 593,00
Total Pension pour chevaux		1 593,00
Vétérinaire	Bouchard, Mario (010)	163,40
	Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	601,89
Total Vétérinaire		765,29
Total général		72 681,20

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		5 000,00
		2 500,00
	Sarrazin, Jean-Pierre	3 500,00
		7 000,00
Total Achat de cheval		18 000,00
Achat de remorque	Remorques Olympique inc.	18 515,00
Total Achat de remorque		18 515,00
Autres dépenses		1 078,67
	Cadres Verbec inc.	115,01
	Coop Sainte-Julie, La	970,22
	Després, Patrick (002)	241,79
	Drapeaux et bannières l'Étendard inc.	937,30
	Farah-Lajoie, Véronique	16,16
	Imbeault, Isabelle	26,46
	Labre, Stéphanie	23,73
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 553,74
		1 160,92
	Reprodoc inc.	630,00
Total Autres dépenses		6 754,00
Cheval miniature		600,00
Total Cheval miniature		600,00
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	1 983,66
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	6 561,92
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	9 790,77
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	884,18
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	0,00
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	1 594,90
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	3 732,02
Total Entretien, équipement et essence		24 547,45
Équipement équestre	Agri-Solutions	101,70
	Bouchard, Mario (010)	104,04
	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	3 534,00
	Canupease inc.	3 840,00
	Centre d'attelage Équin-Star S.E.N.C.	472,84
	Côté, Aimée	604,95
	Côté, Nicole (013)	98,15
		500,00
	Cravate Bénart [Canada] inc.	24 188,77
	D'Amours, Sara	1 334,19
	Désilets-Comeau, Mylène	309,19
	Dionne, Jacqueline	15,00
	Farah-Lajoie, Véronique	334,85
	Groleau, Emmanuelle	2 675,22
	Huard, Daniel (004)	51,52
	Labre, Stéphanie	349,59
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 852,69
	Letendre, Johanne (002)	44,85
	Lévesque, Gilles (004)	304,95
	Matelevage enr.	146,60
	Next One Equestrian LLC	4 280,25
	Pouliot, Nicolas (distributeur vente direct)	4 577,00
	Pure Bedding inc.	381,14
Réserve de Bois, La	71,24	
Roy, Caroline (004)	219,93	
Sellerie G Lemay inc.	6 863,56	
Viau Quesnel, Françoise	281,95	
Total Équipement équestre		57 538,17
Frais de déplacement	Alma Comfort Inn ®	2 753,14
	Auberge de la Pointe inc.	450,25
	Auberge de la Rive inc.	128,29

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Frais de déplacement	Beaulieu, Laura	326,17
	Bisson Cyr, Jennifer	84,75
	Bouchard, Geneviève (011)	12,57
		20,70
	Bouchard, Mario (010)	3 044,70
	Bouchard, Mélanie (007)	21,86
	Boulianne, Johanne	18,94
	Bourassa, Isabelle (002)	139,44
	Café Vienne Parthenais	17,40
	Château Bromont	1 054,94
	Chouinard, Eugénie	1 056,26
	Cloutier, Marie-Andrée (002)	38,66
	Complexe Jacques-Gagnon et Hôtel Universel enr. (3098-6145 Québec inc.)	2 215,00
	D'Amours, Sara	185,28
	Désilets-Comeau, Mylène	866,42
	Després, Patrick (002)	589,26
	Dionne, Jacqueline	18,94
	Dumas, Diane (002)	52,42
	Duquette, Bruno	41,45
	École nationale de police du Québec	4 266,05
	Farah-Lajoie, Véronique	574,89
	Gagné, Myriam (002)	80,39
	Gagnon, Marie-Claude (007)	653,41
	Groleau, Emmanuelle	646,74
	Hatfield, Jonathan	12,57
	Hôtel Comfort Inn (St-Georges)	357,09
	Hôtel Holiday Inn Express	246,34
	Hôtel le Manoir (9102-5361 Québec inc.)	322,92
	Hôtel Le Président	450,25
	Hôtel M inc.	113,85
	Hôtel Normandin	233,92
	Hôtel Plaza Québec (3089-3242 Québec inc.)	114,89
	Imbeault, Isabelle	763,16
	Invest Hotels GP I Ltd	111,78
	Laberge, Nathalie (003)	37,14
	Labre, Stéphanie	922,10
	Landry-Nadeau, Laurie	100,52
	Laroche, David (003)	81,30
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 812,66
	Letendre, Johanne (002)	21,28
	Lévesque, Gilles (004)	160,33
	LP Traiteur	238,00
	Michaud, Nadya	339,58
	Montagnais Saguenay-Lac-Saint-Jean hôtel et centre de congrès, Le	90,05
	Morin, Emmanuelle	31,51
	Motel l'Abri Itée	180,10
	Quality Inn & Suites Val-d'Or	757,62
	Quality Inn [Marque Déposée]	83,84
	Roy, Caroline (004)	616,20
	Savard, Sheryl	31,51
Savard, Yohan	234,63	
Seropian, Haig	68,76	
Société hôtelière Kuei S.E.C. (Hôtel Quality inn)	204,94	
Tremblay Gagné, Mélodie	43,39	
Viau Quesnel, Françoise	12,57	
Welcominns Hôtel	113,85	
Total Frais de déplacement		28 266,97

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2018-2019
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Maréchal ferrant	Drolet, Adam (maréchal ferrant)	26,10
	Duchesne, Gérald (maréchal)	1 200,00
	Labre, Stéphanie	830,00
	Maxim D.Poirier Maréchal-Ferrant	2 010,00
Total Maréchal ferrant		4 066,10
Pension pour chevaux		797,73
	Bouchard, Mario (010)	4 648,08
		300,00
	D'Amours, Sara	3 600,00
	Groleau, Emmanuelle	650,00
	Lessard, Anne-Marie (002)	1 633,81
	Ranch La Douceur	677,58
	Village Québécois d'Antan inc., Le	4 652,00
Total Pension pour chevaux		16 959,20
Vétérinaire	Bélisle, Marylène (médecine vétérinaire)	25,00
	Bureau vétérinaire d'Upton S.E.N.C.R.L.	223,49
	Clinique vétérinaire Sagamie S.E.N.C.R.L.	1 706,92
	Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	400,00
	Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	160,00
	Surprenant, Sylvie (médecin)	1 620,00
	Université de Montréal	1 981,42
	Total Vétérinaire	
Total général		181 363,72

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2019-2020
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Achat de cheval		1 800,00
		3 500,00
	Sarrazin, Jean-Pierre	0,00
Total Achat de cheval		5 300,00
Autres dépenses	Cheval Québec	471,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	972,03
	Labre, Stéphanie 10464	140,00
	Remorques Olympique inc.	3 818,45
Total Autres dépenses		5 401,48
Cheval miniature		1 000,00
Total Cheval miniature		1 000,00
Entretien, équipement et essence	CHEVROLET EXPR 2500 2015	1 939,84
	FORD F250 2016 0T13 (16-0196)	2 918,69
	FORD F250 2016 0T23 (15-0216)	2 798,44
	FORD F250 2019 0T07 (18-0635)	4 017,48
	FORD F250 2019 0T20 (18-0646)	3 746,55
	Remorque Olympique exiss livestock 2016	0,00
	Remorque Olympique LAKOTA 2018	4 666,77
Total Entretien, équipement et essence		20 087,77
Équipement équestre	Boutique Équestre Pro Rancho inc.	2 678,00
	Distribution Élite Canada inc.	660,00
	Faucher Industries	368,57
	Huard, Daniel 8507	132,26
	Imbeault, Isabelle 12356	121,26
	Lozana santé	410,00
	Ranch La Douceur	7 087,91
Total Équipement équestre		11 458,00
Formation	Complexe équestre Bécancour	4 913,50
	Divers rapports de frais	4 246,80
Total Formation		9 160,30
Frais de déplacement	Auger, Carole 65873	12,57
	Bouchard, Geneviève 62790	248,82
	D'Amours, Sara 12628	1 137,84
		754,65
	Désilets-Comeau, Mylène 12746	496,41
	Després, Patrick 10432	478,26
	Dionne, Jacqueline 62597	66,68
	Divers rapports de frais	494,98
	Dumas, Diane 11468	44,08
	Duquette, Bruno 8844	23,07
	Farah-Lajoie, Véronique 13859	18,17
	Gazet, Marion 13217	12,57
	Groleau, Emmanuelle 12170	829,81
	Huard, Daniel 8507	412,13
	Huot, Jean-François 11956	89,77
	Labre, Stéphanie 10464	562,02
	Ladouceur, Stéphanie 67934	8,72
	Lévesque, Gilles 8920	12,57
	Paul, Mélanie 11224	18,94
	Resto Le Gentilly	91,60
	Ruée vers Gould, La	118,50
Savard, Sheryl 11839	11,54	
Viau Quesnel, Françoise 13002	726,82	
Total Frais de déplacement		6 670,52
Maréchal ferrant	Campbell, Martin (002)	240,00
	D'Amours, Sara 12628	400,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	444,66
	Huard, Daniel 8507	914,61
	Jason Chatigny Maréchal Ferrant	344,00

Sommaire des montants payés par fournisseur

Exercice financier		2019-2020
Somme de Montant		
Catégorie	Nom fournisseur	Total
Maréchal ferrant	Parent, Denys	400,00
	Ranch La Douceur	1 778,00
	Viau Quesnel, Françoise 13002	20,00
Total Maréchal ferrant		4 541,27
Pension pour chevaux	Centre équestre Chez Mylou inc.	55,00
	Complexe équestre Bécancour	545,00
	Groleau, Emmanuelle 12170	3 713,28
	Labre, Stéphanie 10464	300,00
	Ranch La Douceur	6 396,39
	Viau Quesnel, Françoise 13002	960,00
Total Pension pour chevaux		11 969,67
Vétérinaire	Bureau vétérinaire du Centaure inc.	1 543,00
	Dr Sophie Gattuso MV	791,00
	Hôpital vétérinaire de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	1 937,51
	Service vétérinaire équin Dr. Richard Beaudoin inc.	0,00
	Services vétérinaires Équins Jean Bernier d.m.v.	890,00
Total Vétérinaire		5 161,51
Total général		80 750,52



PROJET ÉQUESTRE - ACTIVITÉS

	DATE	ACTIVITÉ	LIEU	CHEVAUX CANADIENS	CHEVAUX MINIATURES	KIOSQUE / COORDONNÉES	CHARGÉ DE MISSION / COORDONNÉES	ACCOMPAGNATEURS	CAVALIÈRES	TRANSPORT - REMORQUE
1	13 juin 2017	Lancement officiel au Séminaire Marie-Reine- du-Clergé	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	oui	oui	non				
2	24 juin 2017	Fête de la Saint-Jean-Baptiste	Saint-Gédéon	non	oui	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Johanne Boulianne	1. Alison Gravel 2. David Laroche 3. David Laroche 4. Mario Bouchard		1. Mario Bouchard
3	30 juin 2017	PEPS de l'université Laval	Québec	oui	oui	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Nadya Michaud	1. Julie Delisle 2. André Brunet 3. Marion Gazet	1. Françoise Viau Questel 2. Nadya Michaud	1. Nadya Michaud
4	7 juillet 2017	Enfants atteints d'un cancer-Donnez au suivant	Saint-Iréné	non	oui	non	1. Mario Bouchard	1. Nathalie Le Bouëdec 2. Andrée brunet 3. Mireille Hamelin		1. Mario Bouchard
5	7 juillet 2017	Festival Country de Labrecque	Labrecque	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Patrick Robert	1. Marion Gazet 2. Mireille Hamelin	1. Françoise Viau Questel 2. Anne-Marie Lessard	1.
6	9 juillet 2017	Fête du 150 ^{ème}	Pont-Rouge	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Julie Delisle	1. Marion Gazet 2. Andrée Brunet 3. Sébastien Prevate	1. Françoise Viau Questel 2. Anne-Marie Lessard	1. Anne-Marie Lessard
7	12 juillet 2017	Camp Papillon	St-Alphonse-Rodriguez	non	oui	non	1. Mario Bouchard	1. Nathalie Le Bouëdec 2. Josée Proulx 3. Johanne Letendre 4. Martin Prud'homme		1. Mario Bouchard
8	29 juillet 2017	Cité de la Joie – Camp de vacances pour enfants handicapés	Lac Beauport	non	oui	non	1. Mario Bouchard	1. Nathalie Le Bouëdec 2. Josée Proulx 3. Marie-Josée Harvey		1. Mario Bouchard
9	30 juillet 2017	Expo agricole	Saint-Hyacinthe	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Patrick Robert	1. Karolanne Leclair 2. Bruno Duquette 3. Mylène Désilets-Comeau 4. Haig Séropian	1. Anne-Marie Lessard 2. Si personne, Mario Bouchard	1. Patrick Robert
10	4 et 5 août 2017	Expo agricole	Rimouski	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Nadya Michaud	1. Johanne Boulianne 2. Alison Gravel 3. Patrick Robert	1. Nadya Michaud 2. Annick Couturier	1. Nadya Michaud
11	12 août 2017	Festival Gymkhana de Falardeau FGF	Falardeau	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Johanne Boulianne	1. Alison Gravel 2. Alison Gravel 3. David Laroche 4. Martin Prud'homme	1. Françoise Viau Questel 2. Sheryl Savard	1. Mario Bouchard
12	26 août 2017	Foire agricole	Memphrémagog	oui	non	Olympiques Spéciaux / Shawn Dulude	1. Patrick Robert	1. Marie-Pier Lemire 2. Karolanne Leclair 3. Bruno Duquette 4. Martin Prud'homme	1. Anne-Marie Lessard 2. Nadya Michaud	1. Anne-Marie Lessard
13	2 septembre 2017	Fête du village	Saint-Bruno	oui	oui	Club Optimiste	1. Mario Bouchard	1. David Laroche 2. Josée Proulx 3. Yohan Savard 4. Julie Delisle	1. Sheryl Savard 2. Mario Bouchard	1. Mario Bouchard
14	9 au 12 septembre 2017	Festival western de Saint-Tite	Saint-Tite	oui	non	non	1. Jean-Raphael Drolet	1. Patrick Robert (9, 10 et 11) 2. Marie-Pier Lemire 3. Marion Gazet (11 et 12) 4. Andrée Brunet 5. Martin Prud'homme (9)	1. Parade du 9 sept : Mario Bouchard, Annick Couturier 2. Patrouille du site le 10 sept, Aimée Côté et Annick Couturier 3. Patrouille du site le 11 sept. Françoise Viau Questel et Nadya Michaud 4. Patrouille du site le 12 septembre Nadya Michaud et Annick Couturier	1. le 8 septembre aller (Patrick Robert) 2. le 13 septembre retour (Marie-Pier Lemire ?)

RESTREINT

15	16 septembre 2017	Fête du 150 ^{ème}	Alma	oui	oui	Solican	1. Johanne Boulianne [REDACTED]	1. Andr�e Brunet 2. Alison Gravel 3. Yohan Savard 4. [REDACTED]	1. Martin Prud'homme 2. Mario Bouchard	1. Mario Bouchard
16	20 septembre 2017	Ouverture de la ROC	Nicolet	oui	non	non	1. Jean-Raphael Drolet [REDACTED]	1. Patrick Robert 2. Myl�ne D�silets-Comeau 3. Johanne Letendre 4. Julie Delisle	1. Fran�oise Viau Questel 2. Anne-Marie Lessard	1. Patrick Robert